

PROCÈS-VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL

DU

LUNDI 14 NOVEMBRE 2022

HÔTEL DE VILLE D'ALENÇON

18 H 30

SOMMAIRE

OUVERTURE

ORDRE DU JOUR

RAPPORTS ET ANNEXES

LISTE DES DELIBERATIONS VOTÉES

DÉLIBÉRATIONS ET ANNEXES

TENEUR DES DÉBATS

SIGNATURE MAIRE ET SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Ouverture

M. le Maire :

Je vais annoncer les absences et les pouvoirs :

Monsieur Mériaux René, qui est très loin en mission, donne pouvoir à Monsieur Thierry Mathieu, Monsieur Hofmanski donne pouvoir à Sophie Douvry, Patricia Roussé donne pouvoir à Madame Archen, et Monsieur Armand Kaya donne pouvoir à Monsieur Dibo. Les autres élus vont arriver dans la seconde qui vient.

Madame Thi Mai Trang Huynh sera le secrétaire de séance.

Concernant les séances du 11 juillet et du 10 octobre, les comptes-rendus étant disponibles à la fin de l'ordre du jour sur vos tablettes, y a-t-il des observations sur ces séances ? Pas d'observations particulières ? Donc on peut commencer l'ordre du jour.

Au préalable, avant d'entamer les premiers points de l'ordre du jour, je voudrais prendre quelques minutes afin de vous faire un point de situation sur des sujets d'actualité qui concernent Alençon.

Tout d'abord concernant le commerce. Je sais que c'est un sujet qui est récurrent. On essaie de travailler de manière quotidienne afin de maintenir le dynamisme de la ville avec, entre autre, une offre commerciale diverse et variée au centre-ville comme dans les quartiers. Monoprix, une nouvelle enseigne, va améliorer l'attractivité de notre territoire. Je crois que c'est une bonne nouvelle d'apprendre qu'une enseigne de renom va développer l'offre de proximité et au niveau de notre territoire. Cette nouvelle enseigne confirme l'intérêt de grands groupes pour Alençon et je pense aussi au Groupe Bertrand qui a de beaux projets en lieu et place de l'ancienne CCI et de l'ancien cinéma, puisqu'un nouveau restaurant va ouvrir au cours du mois de décembre, mais je n'ai pas la date aujourd'hui de manière très précise.

Malgré ces bonnes nouvelles nous n'ocultons pas que les commerçants du centre-ville rencontrent, bien évidemment, des difficultés. Certaines boutiques ferment leur porte et d'autres ont pu ouvrir. Les services de la Ville restent attentifs et continueront d'accompagner, dans les compétences qui sont les leurs, les commerçants. Vous connaissez la façon dont on accompagne les nouveaux projets et on continuera bien sûr à le faire. Nous avons la volonté, de manière très collective, de faire d'Alençon une ville qui évolue et qui répond aux attentes de ses habitants et si cela passe par les commerces, nous travaillons aussi sur d'autres sujets en lien avec l'attractivité du territoire.

La semaine dernière, un comité de pilotage du projet de construction du centre hospitalier intercommunal d'Alençon-Mamers sur le site d'Alençon s'est réuni dans cette salle afin de définir l'emplacement exact du nouvel hôpital. Pour rappel, les trois propositions d'installations encore en lice sont :

- Alençon-Cerisé,
- Alençon-Condé-sur-Sarthe,
- et Alençon-Damigny.

Une réunion avant la fin de l'année actera l'emplacement définitif et bien sûr le Conseil Municipal d'Alençon, qui mettra à disposition le terrain, sera aussitôt informé dès que le comité de pilotage aura fait un choix. J'ai souhaité, avec Monsieur le Préfet, que ce soit un choix objectif. Je sais que l'on peut avoir des pressions mais j'ai souhaité que ce soit un choix objectif. Ce sont des études qui vont nous dire, concernant l'emplacement, les réseaux ou les sols. Tout cela sera mis sous forme de tableau avec des points sur le terrain n° 1, n° 2, n° 3. Je pense que tous ceux qui participent à ce comité de pilotage sont bien sûr d'accord avec la méthode que l'on a mise en place avec :

- l'ARS, représentée par son Directeur,
- le Préfet de l'Orne,
- moi-même,
- la Région, représentée par une Vice-présidente et Monsieur Deniaud,
- des élus de la Ville, Thierry Mathieu et Ahamada Dibo, qui représentent les élus du GHT,
- le Conseil Départemental avec Monsieur de Balorre, représenté par Madame Douvry,
- le Président du CME (Comité Médical d'Établissement),
- le directeur,
- les services (de la collectivité) qui s'occupent de l'aménagement du territoire étaient aussi présents avec le Directeur Général,
- les services de l'hôpital,
- et puis un assistant en maîtrise d'ouvrage qui va faire les études.

Les études sont faites par un cabinet extérieur de façon à ce que ce soit très objectif dans le choix. Cet investissement, qui sera le plus important investissement de Normandie au niveau des hôpitaux, va jouer un rôle important dans l'attractivité de notre territoire et je tenais à remercier le Conseil Municipal de nous avoir soutenu dans cette démarche.

Si nous nous soucions du futur d'Alençon, n'oublions pas cependant les préoccupations du moment. Mercredi 9 novembre s'est tenue la première réunion dans le cadre de la cellule « Énergie de ville ».

Certains élus y ont participé. Je remercie l'ensemble des élus et des services qui contribuent à ce que des solutions soient apportées pour répondre à la problématique. Lors de cette réunion concernant l'éclairage public, il a été recommandé l'extinction de 6 secteurs sur Alençon, de 22 h 30 à 6 h 00, où il n'est pas nécessaire de maintenir un éclairage de nuit. Il s'agit notamment des parcs urbains, de la zone d'activité d'Écouves et des monuments publics.

Aussi, concernant le chauffage des locaux, les grands principes directeurs ont été arrêtés. Il a été fait le choix de maintenir à 20 °C les bâtiments du secteur de la petite enfance et des foyers seniors. Par ailleurs, des baisses et des modulations différenciées de température auront lieu pour les bâtiments de la collectivité selon les périodes d'occupation et de vacances. Si cette première réunion a été très riche par son contenu, les échanges et les décisions actées, il reste néanmoins des réflexions à avoir sur le sujet et une veille à mettre en place. En effet, un point sur la consommation a été présenté nous permettant de suivre les évolutions en fonction des dispositions que nous prendrons. Ainsi, les membres de la cellule « Énergie » seront réunis prochainement, dans quelques jours ou semaines je crois mais rapidement, pour une nouvelle séance de travail.

Enfin, la situation actuelle quant aux dégradations de biens publics ou individuels dans la Ville sont et restent préoccupantes. Si nous avions tous espéré que les violences urbaines, fin septembre, seraient les dernières que nous aurions connues, nous constatons que de nouvelles dégradations sur des véhicules ont eu lieu ce week-end dans les quartiers de Perseigne et Courteille mais également sur les communes avoisinantes d'Alençon, à St Paterne-Le Chevain et à Champfleuf. D'ailleurs une conseillère municipale, ici présente, a eu sa voiture dégradée, Madame Mondin, à qui j'ai envoyé un message de soutien aussitôt. De plus, je me suis déplacé dimanche après-midi avec Madame Bournel, David Lallemand et Thierry Mathieu, pour rencontrer les habitants victimes de ces dégradations. Il s'agissait effectivement de casser une vitre par véhicule. L'enquête va déterminer avec quels moyens. On me dit que c'était plutôt avec des pistolets à plomb, je ne sais pas si c'est cela. C'est quand même plus de vingt voitures. Une quinzaine d'après le Maire sur St Paterne-Le Chevain. C'est inacceptable et j'espère que l'enquête va aboutir sur l'identification des auteurs de ces faits. Actuellement il y a un vrai travail de fond d'effectué par les forces de l'ordre, que nous soutenons. Nous espérons que ceci permettra de mettre fin au trafic de stupéfiants et actes de vandalisme que nous condamnons fermement. Beaucoup de villes sont concernées par ces phénomènes, des conséquences liées au trafic. Lors des réunions, auxquelles j'ai pu participer avec France Urbaine récemment et avec Villes de France, de nombreux maires constatent les mêmes faits dans leur propre ville, dans les grandes métropoles mais également dans les villes moyennes. C'est une question de fond. C'est une question de société également et nous devons, bien évidemment, y être attentifs. Concernant les mesures de vidéoprotection, on avait annoncé qu'on allait les renforcer. On a eu un contact avec la Préfecture pour les faire évoluer. Je souhaite que nos caméras soient équipées d'un dispositif infra-rouge. Ce sera plus performant pour observer et détecter les allers et venues de ceux qui commettent des infractions. Par ailleurs, on a eu deux caméras supplémentaires, disposées dans deux quartiers : une boulevard Duchamp et l'autre à la Croix-Mercier. Mais j'ai demandé à mes services de me préparer rapidement, pour le prochain Conseil Municipal, un plan pour renouveler les caméras mais également pour renforcer avec une dizaine de caméras mobiles afin de les disposer dans des secteurs qui en sont dépourvus. On aura une délibération lors du prochain Conseil Municipal. Depuis la signature du Contrat de Sécurité Intégré, on a renforcé le nombre de policiers, s'est toujours en cours. On a eu des candidats. On relance trois nouveaux postes. J'espère que cela a été fait parce que je l'avais demandé la semaine dernière. Trois nouveaux postes pour qu'on soit totalement complet en début 2023. Concernant la Police Nationale, vous avez vu, il y a eu un renfort des effectifs. La bonne nouvelle quand même c'est la deuxième brigade anti-criminalité qui doit arriver prochainement. Je n'ai pas la date précise. J'espère en début 2023 parce que ce sont des agents spécialisés dans la sécurité qui vont arriver sur le terrain. Voilà rapidement quelques informations.

Je voudrais également vous dire que nous arrivons bientôt près de Noël. Donc il y aura une conférence de presse le jeudi 24 novembre à 16 h 00 qui va présenter les festivités de Noël. Les élus qui sont disponibles pourront y assister. Je pense que les services ont beaucoup travaillé pour que ces festivités aient lieu dans une enveloppe financière moins importante que celle de l'année dernière. C'est ce que j'ai demandé. Mais on aura de belles festivités pour permettre à nos concitoyens de vivre ces moments festifs de manière agréable. Je sais que Noël est un moment important pour nos concitoyens et notamment pour celles et ceux qui, quelque fois, se sentent à l'écart ou isolés. C'est bien de leur donner un moment convivial lors du marché de Noël ou des animations qui vont se développer pendant trois semaines à travers des concerts et des animations diverses. Voilà rapidement ce que je voulais vous dire.



CONSEIL MUNICIPAL

14 NOVEMBRE 2022

SALLE DU CONSEIL

18 H 30

ORDRE DU JOUR

Rapporteurs

1. **FINANCES** Ville d'Alençon - Créances éteintes n° 1 - Année 2022 **Monsieur Ahamada DIBO**
2. **PERSONNEL** Création d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité **Madame Stéphanie KOUKOUNON**
3. **PERSONNEL** Présentation du bilan d'activité des services de la Communauté urbaine d'Alençon pour l'année 2021 **Madame Stéphanie KOUKOUNON**
4. **REGLEMENTATION** Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2023 **Madame Stéphanie KOUKOUNON**
5. **STATIONNEMENT ET DROITS DE PLACE** Gratuité du stationnement les samedis du mois de décembre 2022 et modification du périmètre de l'abonnement "résident du centre-ville" **Madame Nasira ARCHEN**
6. **ANIMATIONS SPORTIVES** Soutien aux évènements sportifs 2022 - 4ème répartition **Monsieur David LALLEMAND**
7. **AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATIONS** Association DESARTS - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son agenda culturel "complément d'informations culturel Alençonnais" (CICA) **Madame Fabienne MAUGER**
8. **AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATIONS** Associations "La Schola de l'Orne" et "Les Amis de la Musique d'Alençon et de sa région" - Subventions d'aide à projet culturel 2022 pour les concerts de Noël **Madame Fabienne MAUGER**
9. **AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATIONS** Association "Compagnie Bleu 202" - Attribution d'une subvention exceptionnelle d'aide à projet culturel 2022 **Madame Fabienne MAUGER**

10. **AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATIONS** Concerts de fin d'année 2022 - Tarifs d'accès aux concerts - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer une convention de billetterie avec l'Office de Tourisme de la Communauté urbaine d'Alençon
Madame Fabienne MAUGER
11. **AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATIONS** Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) - Remboursement des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement
Madame Fabienne MAUGER
12. **TRANQUILLITE PUBLIQUE** Vidéoprotection - Extension du système au site de la Plaine des Sports
Madame Nasira ARCHEN
13. **TRANQUILLITE PUBLIQUE** Capture, identification et stérilisation des chats errants non identifiés - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer une convention de subvention avec la Société Protectrice des Animaux (SPA)
Madame Nasira ARCHEN
14. **SANTÉ** Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens au titre du fonds d'intervention régional - Exercice 2022-2024
Madame Fabienne CARELLE
15. **EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE** Financement de l'enseignement privé communal - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant-type n° 1 à la convention-type 2021-2024
Madame Nathalie-Pascale ASSIER
16. **VOIRIE** Adhésion à l'établissement public administratif "Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne"
Monsieur Alain LIMANTON
17. **PATRIMOINE** Ex cinéma - Convention d'intervention avec l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) dans le cadre du Fonds Friche - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n° 2
Monsieur Armand KAYA
18. **PATRIMOINE** Église St Roch à Courteille - Restauration partielle du retable en bois de la nef - Modification du plan de financement
Monsieur Armand KAYA
19. **HABITAT** Versement des subventions d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour la réhabilitation de trois opérations représentant 10 logements
Monsieur Romain BOTHET
20. **TRANSITION ECOLOGIQUE** Fourniture de gaz comprimé (GNC) pour véhicules - Convention de mise à disposition de la station de GNC du TE61 pour l'avitaillement en gaz naturel de véhicules - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n° 4
Monsieur Romain BOTHET
21. **TRANSITION ECOLOGIQUE** Fête du vélo - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer un avenant à la convention de partenariat avec l'association "Les Courts-circuits"
Monsieur Romain BOTHET
22. **COMMERCE** Sollicitation du Pays d'Alençon pour la mobilisation de l'aide OCM au titre du FISAC dans le cadre des animations "Mes commerçants écoresponsables" et des festivités de Noël
Monsieur Romain BOTHET

FINANCES

001 - Ville d'Alençon - Créances éteintes n° 1 - Année 2022

Budget Ville et CUA

NT

Il est demandé au Conseil Municipal de constater l'effacement :

- d'une créance validée par la Commission de Surendettement, en date du 18 novembre 2021 suite à une procédure de rétablissement personnel sans liquidation. La créance concerne les titres :

- * n° 2020-919 d'un montant de 50 €,
- * n° 2021-412 d'un montant de 22 €,
- * n° 2021-1301 d'un montant de 24 €,
- * n° 2021-2898 d'un montant de 20 €

qui portent sur l'accueil périscolaire,

- d'une créance validée par la Commission de Surendettement, en date du 18 octobre 2021, suite à une procédure de rétablissement personnel sans liquidation. La créance concerne les titres :

- * n° 2021-426 d'un montant de 27 €,
- * n° 2021-1317 d'un montant de 44 €,
- * n° 2021-2801 d'un montant de 43 €,

qui portent sur l'accueil périscolaire.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- **CONSTATER** l'effacement de dettes, telles que présentées ci-dessus, pour un montant total de 230 €,
- **DÉCIDER** d'imputer la dépense sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 65-01.1-6542 du budget concerné,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

PERSONNEL

002 - Création d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité

Service Paie et Gestion des Carrières

EBM/NC

Considérant le surcroît d'activité lié à l'ouverture de la patinoire à la Halle au Blé du 17 décembre 2022 au 2 janvier 2023, il apparaît nécessaire de renforcer les équipes afin d'assurer cet évènement.

Il est donc proposé le recrutement de quatre personnes à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation. Ces personnes seront chargées de l'accueil, de la mise en place et du rangement des patins. Un des agents sera chargé de l'encadrement et de la proposition des animations.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à ces besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le recrutement de ce personnel,
- **S'ENGAGER** à inscrire la dépense correspondante au budget,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa déléguée à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

PERSONNEL

003 - Présentation du bilan d'activité des services de la Communauté urbaine d'Alençon pour l'année 2021

Service des Assemblées

GC/MG

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté urbaine d'Alençon adresse chaque année un rapport retraçant l'activité de l'établissement aux maires de chaque commune.

Ce rapport fait l'objet d'une communication aux membres du Conseil Municipal en séance publique.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du bilan d'activité des services pour l'année 2021, tel que proposé en annexe.



Rapport d'activité 2021

Synthèse des missions et réalisations



REPÈRES

Budget	4
Ressources Humaines	5
Commande publique	6
Affaires juridiques, assurances, actes réglementaires	9
Communication	10

DÉVELOPPEMENT, AMÉNAGEMENT & CADRE DE VIE

Mission Développement Économique	12
Programmation et conduite opérationnelle	13
Développement Durable	14
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	15
Planification /Prospectives	16
Autorisation d'urbanisme	17
Gestion immobilière et foncière	18
Accessibilité des bâtiments	19
Innovations Numériques et Systèmes d'Information	20
Réseaux de chaleur	22
Mobilité	23
Déchets Ménagers	24
Centre horticole - Espaces verts et espaces urbains	25
Eau et assainissement	26
Éclairage public	27
Bureau Architecture	28

LOISIRS & CULTURE

Sport	30
Camping	32
Tourisme et Patrimoine	33
Affaires culturelles	34
Archives et Documentations	35
Musée des Beaux-arts et de la Dentelle	36
Conservatoire à Rayonnement Départemental	37
Réseau des médiathèques	38
Parc des expositions Anova	39

PROXIMITÉS

Tranquillité publique	41
Aires d'accueil des gens du voyage	42
Contrat de Ville	43
Logement	44
Centres sociaux	45
Maisons des Initiatives Citoyennes	46
Petite Enfance	47
Programme Éducatif Global	48
Programme de Réussite Éducative	49
Médiation	50
Restauration scolaire	54
Portage de repas	55
Centre Intercommunal d'Action Sociale	56



REPÈRES



C Budget

➤ **Mission**

Le budget global de fonctionnement s'est élevé à **64 059 549 €** en dépenses réelles pour **73 945 983€** de recettes. Les ressources provenaient à **47%** des impôts et taxes, **17 %** de dotations et participations, **36%** de produits de gestion courante et recettes exceptionnelles. L'épargne brute de la CUA s'est élevée à 9 886 434 € dont 4 258 664€ au budget principal. Une partie des investissements a été réalisé en ayant recours à l'emprunt. Les dépenses d'équipement ont été financées à **40 %** par autofinancement. Les budgets d'équipement agrégés d'un montant de **18,91M€** se sont décomposés comme suit (avec mention des dépenses d'équipement) :

➤ **BUDGET PRINCIPAL**

11,40M€, dont l'éclairage public **0,66M€**,

Déchets **2,05M€**, Avances et honoraires à la Société Publique Locale et équipements pour le centre aquatique Alençea **4,25M€**, Pour les Pôles de Santé Libérale Ambulatoire (PSLA) **1,91M€**

Et pour le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s **0,35M€**

➤ **BUDGET ANNEXE DE L'EAU 5,89M€**, dont construction de l'usine des eaux **3,6M€**, dotation pour gros entretien et renouvellement de réseaux **2,05M€**

➤ **BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS 0,47M€**, dont aménagement du dépôt de bus **0,32M€**, renouvellement flotte de bus **0,76 M€**

➤ **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 1,15M€** (diagnostics et réhabilitation réseaux **0,77M€**, gros entretien et renouvellement réseaux **0,2 M€**)

C- RESSOURCES HUMAINES

➤ MISSIONS

Le service participe à l'élaboration de la politique relative aux moyens humains.

Il assure la gestion des carrières du personnel, la paie, le recrutement et la formation, l'accompagnement des agents en termes d'hygiène, de sécurité et de bien-être au travail.

➤ RÉALISATIONS

Gestion de la crise sanitaire et accompagnement des services dans cette crise (travail à distance, gestion du pass sanitaire et de l'obligation vaccinale, accompagnement spécifiques des agents, recrutement dématérialisé)

Mise en place d'un groupe de travail afin d'adopter la charte de télétravail

Élaboration du plan d'action pour l'égalité professionnelle Femmes-Hommes 2021-2023

Le suivi des agents ASA santé dans le cadre du contexte sanitaire a perduré pendant l'année 2021, certains agents n'ayant pas pu revenir en présentiel en raison de l'avis de la médecine préventive suite au changement de réglementation.

Le suivi des agents ayant pu reprendre en présentiel a également été réalisé.

Gestion des recrutements (176 actions de recrutement, 175 jurys, 620 candidats reçus en entretien, 2 230 candidatures reçues) Suivi des mobilités internes (7 agents concernés) et formations (873 jours de formation pour 430 dossiers) moins de formations compte-tenu du contexte sanitaire Organisation de 5 Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), de 3 Comités techniques

Service Prévention, Retraite et bien-être :

A noter que le référent bien-être a été remplacé durant la période d'avril à septembre 2021. Cette période n'a pas pu donc être comptabilisé dans ce bilan.

- 11 agents suivi dans le cadre du temps Partiel Thérapeutique
- 54 agents suivi dans le cadre du bien-être au travail
- 9 agents en reclassement ou en cours d'une reconnaissance médicale d'inaptitude
- 9 départs à la retraite
- 15 études de poste ont été réalisées dont 2 avec le médecin de prévention
- 30 visites de site ont été faite dans le cadre de la présentation du nouveau préventeur

Gestion des recrutements (300 actions de recrutement, 295 jurys, 1081 candidats reçus en entretien, 3 072 candidatures reçues)

Suivi des mobilités internes (21 agents concernés) et formations (1 564 jours de formation pour 840 dossiers)

➤ CHIFFRES-CLÉS

784 agents à la CUA

68 agents au CIAS

➤ PROJETS

Audit organisationnel Règlements d'application d'aménagement et d'organisation du temps de travail

Protocole syndical Organisation des élections professionnelles du 8 décembre 2022

➤ PARTENARIATS

L'action Duoday a dû être annulée en raison de la situation sanitaire

Interventions des étudiants de l'École de kiné (IFMK) auprès des agents d'entretien du service logistique en février 2021

C-COMMANDE PUBLIQUE

➤ **MISSIONS**

Le Service Commande publique (SCP) assure la mise en concurrence, depuis l'estimation du besoin jusqu'à la notification, des contrats de la commande publique : marchés publics et concessions.

Il met en place les différentes commissions et jurys.

Par ailleurs, il assure la mise en place de certains actes d'exécution tels que les avenants et les actes spéciaux. Il est garant de la traçabilité des procédures ainsi que du respect des principes de la Commande publique (égalité de traitement des candidats, liberté d'accès à la commande publique, transparence).

Il assure une veille juridique constante.

Enfin, il participe à la promotion du développement durable et de l'emploi des personnes éloignées du travail par le biais de l'exécution de la clause sociale dans les contrats de la commande publique.

➤ **RÉALISATIONS**

Le service de la Commande publique a encore progressé dans sa démarche de dématérialisation entamée en juillet 2017. En plus des notifications de marchés, essentiellement réalisées via la plateforme AWS, le service peut à présent gérer l'intégralité des contrats de sous-traitances et des avenants de manière dématérialisée. Cela permet au service de réduire à nouveau le nombre de documents imprimés ainsi que les envois par voie postale. L'application a anticipé et préparé l'entrée en vigueur des CCAG réformés en mars 2021, et du nouveau CCAG Maîtrise d'œuvre. Dans le cadre de l'application de la réglementation applicable aux marchés publics et aux concessions (Code de la commande publique), le service de la Commande publique a poursuivi : la mise en place de la clause dite « sociale » et de marchés « réservés » aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ou aux entreprises. Le service de la Commande publique continue à travailler avec le service Développement durable dans le cadre de la mise en place d'une charte achat responsable qui sera appliquée en 2022. La Délégation de service public concernant la gestion de la piscine et de la patinoire, lancée en 2020, a été conclue. En fin d'année 2021, ont été entamées les relances des Délégations de services publics pour la restauration collective et pour les transports urbains. Le service travaille également en collaboration avec le Conseil départemental pour la rédaction de clauses d'insertion destinées aux marchés de la Communauté urbaine d'Alençon.

➤ **CHIFFRES-CLÉS DE LA CUA**

44 consultations, 3 furent infructueuses / déclarées sans suite

69 marchés conclus dont : 21 marchés de travaux, 8 de fournitures, 40 de prestations intellectuelles/ services et 4 marchés de services pour le CIAS.

49 avenants conclus

26 actes spéciaux notifiés

➤ **Insertion**

L'insertion a concerné **11 marchés** au cours de l'année 2021. La démarche se décompose comme suit :

6 marchés réservés, 3 concernant la Ville et 3 la CUA ;

5 marchés attribués à des entreprises devant réaliser un nombre d'heures d'insertion contractualisé, 4 pour la Ville et 1 pour la CUA.

Marchés comprenant une clause d'insertion avec un nombre d'heures d'insertion à réaliser

Collectivité	Service	Nature des travaux	Type de marché	Attributaire	Nombre heures prévu
CUA	GEMAPI	Restauration de la ripisylve	Accord-cadre 1 an renouvelable 3 ans	Provert	150
CUA	Déchets ménagers	Construction déchetterie alençon nord lot 1	Marché ordinaire	EUROVIA	300
CUA	GEMAPI	Plantation de haies bocagères	Accord cadre à bons de commande	SCIC BOIS BOCAGE ENERGIE	35

Marchés réservés

Service	Nature des travaux	Type marché	Attributaire
Déchets ménagers	Collecte en porte à porte	Marché ordinaire	Régie des quartiers alençonnaise
Déchets ménagers	Suivi de collecte	Accord cadre à bons de commande	Régie des quartiers alençonnaise
Déchets ménagers	Prestations de sensibilisation, de formation, de suivi du compostage collectif et de vente de composteurs individuels lot 1	Accord cadre à bons de commande	Régie des quartiers alençonnaise
Déchets ménagers	Prestations de sensibilisation, de formation, de suivi du compostage collectif et de vente de composteurs individuels lot 2	Accord cadre à bons de commande	Régie des quartiers alençonnaise
Déchets ménagers	Prestations de sensibilisation, de formation, de suivi du compostage	Accord cadre à bons de commande	Régie des quartiers alençonnaise

	collectif et de vente de composteurs individuels lot 3		
Déchets ménagers	Collecte des encombrants des PMR	Accord-cadre 1 an renouvelable 3 fois 1 an	Collectif d'urgence
Déchets ménagers	Collecte et nettoyage des déchets des marchés forains	Accord-cadre 1 an renouvelable 3 fois 1 an	Régie des quartiers alençonnaise

➤ **PROJETS**

Le service souhaite continuer de promouvoir l'insertion au sein des marchés publics en continuant à travailler avec les facilitateurs du département.

Le service de la Commande publique souhaite également finaliser la rédaction, avec la participation des différents services, d'un guide interne, destiné à faciliter la compréhension des marchés publics.

Le service de la Commande aimerait dématérialiser l'ensemble de ses échanges avec les opérateurs économiques/administratifs via la mise en place de la signature électronique.

C-AFFAIRES JURIDIQUES, ASSURANCES, ACTES RÉGLEMENTAIRES

➤ **MISSIONS**

Exercer une mission d'expertise générale à disposition de l'ensemble des services ainsi qu'un suivi de l'action contentieuse.

Gérer la protection des données au sein de la collectivité.

Gérer les contrats et sinistres Assurer la gestion réglementaire du domaine public communautaire

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

111 nombre d'avis juridiques émis concernant les compétences exercées par la CUA

34 avis relatifs aux compétences partagées Ville/CUA

17 contentieux traités dont 6 en interne par le service (5 nouveaux, 8 terminés et 9 dossiers en attente de jugement)

9 dossiers de sinistres déclarés à l'assurance

6 arrêtés pris concernant l'utilisation du domaine public communautaire

C-COMMUNICATION

➤ **MISSIONS**

Le service Communication assure la définition et la mise en œuvre de la stratégie de communication.

Il informe les usagers et habitants des projets et événements organisés sur le territoire.

Il conçoit des supports qui valorisent les actualités et projets de la CUA et accompagne les associations locales dans la promotion de leurs événements.

➤ **RÉALISATIONS**

Accompagnement des services et équipements culturels communautaires dans la conception, impression et diffusion de supports de communication (Déchets Ménagers, Autorisations d'Urbanisme, Musée, Conservatoire à Rayonnement Départemental, Réseau des médiathèques, Développement Durable, Politique de la Ville, Mission Développement Économique, Mobilité, Solidarité...)

Parution des magazines communautaires "CUA le mag" comprenant des dossiers thématiques (restauration scolaire, budget, réduction des déchets, petite enfance) Tenue d'un stand institutionnel à l'occasion de salons (Foire d'Alençon-Ornexpo, Salon tous paysans, Forum des formations supérieures...)

Poursuite de l'adaptation des communications (fond et forme) à la crise sanitaire

Valorisation d'événements (Dentelle -10 ans du Label Unesco, expositions temporaires au musée, bicentenaire de la naissance de Baudelaire, portes ouvertes du conservatoire, Journées européennes du patrimoine, appel au mécénat pour les boiseries de la médiathèque Aveline...), de dispositifs déjà engagés ou émergents (TECH – Travaux Énergie Conseil Habitat, concertation pour la Trame Verte et Bleue, élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial, candidature au Projet Alimentaire Territorial, Pacte Territorial de Solidarité...) ou de chantiers en cours (usine des eaux, PSLA, réseaux eaux, centre de valorisation,

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

4 numéros de "CUA le Mag" parus

9 newsletters diffusées

600 abonnés à la page LinkedIn

➤ **PROJETS**

Réalisation de vidéos promotionnelles

Évolution de la stratégie digitale

Nouveaux outils de communication pour le parc des expositions Anova

Plan de communication dédié à la politique Déchets

Accompagnement des services dans la dématérialisation des démarches administratives (urbanisme, restauration scolaire...)

➤ **PARTENARIATS**

Conseil départemental de l'Orne, collectivités et associations locales, office de tourisme de la CUA...



**DÉVELOPPEMENT,
AMÉNAGEMENT
& CADRE DE VIE**



C-MISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

➤ MISSIONS

Être en contact permanent avec les entreprises du territoire et mettre en œuvre les moyens nécessaires afin d'assurer leur maintien et leur développement

Renforcer l'attractivité du territoire et en assurer la promotion dans le but d'accueillir de nouvelles entreprises

➤ RÉALISATIONS

- Accompagnement des entreprises et de porteurs de projet (créations/reprises d'entreprise, recherche de locaux/foncier, installation, développements et extensions...)
- Lancement d'un cycle de sensibilisation des dirigeants à la transition écologique en webinaire : 6 ateliers, 90 participants
- Poursuite de la démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale soutenue par l'ADEME et la Région
- Labellisation du Parc d'Activité de Valframbert « Site Clé en Mains »
- Accompagnement des entreprises dans leurs problématiques « Emploi, Formation » en lien avec les acteurs locaux
- Valorisation de la filière numérique locale, 1^{ère} édition du « RDV ECO Filière Numérique », 31 participants

➤ CHIFFRES-CLÉS

140 rendez-vous d'entreprises assurés

100 demandes de locaux/foncier

Aide à l'immobilier d'entreprises

4 dossiers votés

263 500€ de subventions votées par la CUA, 52 emplois créés

➤ PROJETS

Projet de création d'un "Tiers-Lieux", lieu de bouillonnement économique pour favoriser l'innovation et la création d'entreprises

➤ PARTENARIATS

Région Normandie, Région Pays de la Loire, Etat, Ademe, Pôle Emploi, Mission Locale du Pays d'Alençon, Cap Emploi, Groupements d'employeurs Progressis, les GEIQ, DDETSPP, Chambres consulaires...

C-PROGRAMMATION ET CONDUITE OPÉRATIONNELLE : PÔLE DE SANTÉ LIBÉRALE AMBULATOIRE

➤ **MISSIONS**

Afin de lutter contre la fragilisation de l'offre de soin de premier recours, un ensemble de professionnels de santé libéraux en partenariat avec l'ARS, la Région Normandie, URML et la Communauté Urbaine ont défini un projet de santé à l'échelle du territoire en 2016. En s'appuyant sur une communauté de soignants existante et dynamique, ce projet intercommunal s'est concrétisé avec l'ambition de renforcer ce dynamisme à travers un projet de Pôle de Santé Libéral Ambulatoire multi sites : Centre-ville d'Alençon, Perseigne-Alençon et Saint-Germain (extrait du projet de projet de santé).

➤ **RÉALISATIONS**

PSLA Saint Germain-du-Corbéis : l'équipement a été livré le 31 juillet 2020. Surface : 833 m² comprenant 16 cabinets Budget de l'opération : 2 151 694 € TTC cofinancé par l'État (545 932 €), l'Europe (260 000 €), la Région Normandie (250 000 €), la commune de Saint-Germain-du-Corbéis (200 000 €), le Conseil départemental de l'Orne (100 000 €) et la Communauté Urbaine d'Alençon (442 799 €)

PSLA Alençon-Perseigne : l'équipement a été réceptionné en juin 2021. Surface : 550 m² comprenant 10 cabinets Budget de l'opération : 1 710 422 € TTC cofinancé par l'État-DPV (566 000 €), l'Europe - FEADER (175 000 €), la Région Normandie (50 000 €), le Conseil départemental de l'Orne (100 000 €), la Ville d'Alençon (269 171 €) et la Communauté Urbaine d'Alençon (269 171 €)

PSLA Alençon Centre-ville : les travaux sont en cours, la livraison est attendue à l'automne 2022. Budget de l'opération : 4 259 865 € TTC cofinancé par l'État-DETR (818 088 €), l'Europe – FEADER (350 000 €), la Région Normandie (300 000 €), le Conseil départemental de l'Orne (100 000 €), la Ville d'Alençon (1 550 000 €) et la Communauté Urbaine d'Alençon (504 819 €)

C-DÉVELOPPEMENT DURABLE

➤ **MISSIONS**

Coordonner la mise en œuvre de la politique de développement durable
Mettre notamment en œuvre des actions innovantes avec les partenaires locaux

➤ **RÉALISATIONS**

Accompagnement des ménages de la CUA dans leurs travaux d'amélioration de l'habitat -
TECH Construction du programme d'actions de protection et de valorisation de la
biodiversité avec les partenaires Validation de la stratégie d'Economie Circulaire (

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

2 candidatures réussies : « Plan Paysage » DREAL/ADEME et Projet Alimentaire émergent
DRAAF

1 label renouvelé : Territoire engagée Climat Air Energie 2 étoiles (ex-Cap Cit'ergie)

➤ **PROJETS**

Finalisation du Plan Climat Énergie Air Territoire pour lutter contre le changement
climatique : concertation avec les partenaires, rédaction plan d'actions sur les thématiques
rénovation, énergie renouvelable, alimentation, agriculture...

➤ **PARTENARIATS**

ADEME, État, Régions, Chambres consulaires, représentants des professionnels de la
rénovation et de l'agriculture, associations

C-GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

➤ **MISSIONS**

Le service s'engage à mettre en place un programme d'actions pour la restauration de la Sarthe et de ses affluents (2021- 2026).

Il participe à la définition d'une stratégie d'aménagement des ouvrages hydrauliques de la Sarthe afin de rétablir la continuité écologique.

Il prépare la mise en place d'un PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) en collaboration avec le Syndicat de Bassin de la Sarthe.

➤ **RÉALISATIONS**

Finalisation de l'étude continuité écologique aux droits des ouvrages hydrauliques de la Sarthe propriétés de la CUA. Rencontre avec les riverains et les élus pour préparer les dossiers de déclarations de travaux.

Mise en place du programme d'actions et du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) auprès de l'Agence de L'Eau Loire Bretagne (AELB), du Conseil Départemental de l'Orne (CD61) et des Régions Pays de la Loire et Normandie. Le programme d'actions ayant été validé par une déclaration d'Intérêt Général avec enquête publique en octobre 2021.

Rédaction de fiches actions pour la mise en place d'un PAPI sur le territoire de la CUA.

Plantation de 14 km de haie.

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

86 136 € TTC d'étude continuité écologique

71 780 € TTC de subvention Agence de l'eau

7 ouvrages CUA

1 329 134 € TTC pour le programme d'action du CTMA dont 994 609 € TTC de subventions

➤ **PROJETS**

Travaux de restauration de la Sarthe et de ses affluents.

Suppression du barrage de Gouhier et restauration de la Sarthe.

Plantation de 14km de haies en collaboration avec le CD61 et la Chambre d'Agriculture de l'Orne.

➤ **PARTENARIATS**

Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil Départemental de l'Orne, Chambre d'Agriculture de l'Orne, Syndicat de Bassin de La Sarthe, Conseil Départemental de l'Orne, Région Normandie, Région Pays de la Loire.

C-PLANIFICATION / PROSPECTIVES

➤ MISSIONS

Programmer et conduire les études de planification et de programmation sur les communes de la CUA Élaborer, évaluer et faire évoluer les documents d'urbanisme

➤ RÉALISATIONS

Révision du PLU communautaire pour intégrer la commune de Villeneuve en Perseigne : diagnostic et ateliers de travail avec les élus de Villeneuve en Perseigne, actualisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Site Patrimonial Remarquable d'Alençon : arrêté ministériel du 21 juillet 2021 portant classement

Règlement Local de Publicité Intercommunal : Débat sur les Orientations générales, concertation du public, Arrêt du projet de règlement des dispositifs de publicité et d'enseignes par le Conseil communautaire et consultation des Personnes Publiques Associées

➤ CHIFFRES-CLÉS

PLU communautaire :

6 réunions avec les élus (élus communautaires et élus de Villeneuve en Perseigne)

2 réunions avec les Personnes Publiques Associées 2 réunions avec les élus et/ou les institutions.

➤ PROJETS

Évolution du Plan Local d'Urbanisme de La Fresnaye-sur-Chédouet : arrêt du projet consultation des Personnes Publiques Associées

➤ PARTENARIATS

État, Régions, Départements, Communes, Chambres consulaires, Parc naturel régional Normandie- Maine

C-AUTORISATION D'URBANISME

➤ MISSIONS

Instruire et délivrer l'ensemble des autorisations d'urbanisme pour 31 communes de la CUA dotées d'un document d'urbanisme : Plan Local d'Urbanisme communautaire, Plan Local d'Urbanisme, carte communale ou application du Règlement National d'Urbanisme

Pour 30 des 31 communes, application du Plan Local d'Urbanisme communautaire adopté le 13 février 2020 à compter de son entrée en vigueur

➤ RÉALISATIONS

Accompagnement de plusieurs projets en 2021, dont :

- Projet d'une résidence de 38 logements à Alençon
- Extension et aménagement de la déchetterie à Alençon
- Extension d'une entreprise à Lonrai
- Extension d'une entreprise à Cerisé
- Permis d'Aménager à vocation d'habitat de 42 lots à Lonrai
- Aménagement d'une Maison d'Assistance Maternelle à Saint Germain du Corbéis.

➤ CHIFFRES-CLÉS

3 070 : nombre d'autorisations délivrées (augmentation de 23 % par rapport à 2020 - dont 349 permis de construire)

1 017 déclarations préalables, 60 autorisations de pose d'enseigne commerciale et 15 permis d'aménager

87 rendez-vous de conseil architectural (maintien par rapport à 2020), 27 constats d'infraction (en augmentation)

93% de délivrance d'avis favorable pour les autorisations d'urbanisme.

➤ PARTENARIATS

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe (CAUE 72)

C-GESTION IMMOBILIÈRE ET FONCIÈRE

➤ **MISSIONS**

Gérer le patrimoine de la collectivité, les transactions immobilières et leur sécurisation juridique
Rechercher des espaces fonciers pour permettre le développement des projets
Mettre en œuvre des moyens d'action (négociation et acquisition amiable, par voie de Déclaration d'utilité publique ou préemption)
Rédiger divers baux et actes
Assurer le suivi locatif

➤ **RÉALISATIONS**

Acquisitions foncières d'un montant total de 67 330 € pour l'implantation de containers pour les déchets ménagers ainsi qu'une préemption pour le compte de la Ville d'Alençon sur un immobilier en centre-ville.

Cession de terrain liées à des régularisations foncières et cession de bâtiments à vocation économique pour un montant total de 123 9260 €

Gestion locative du PSLA de Saint-Germain-du-Corbéis et ouverture du PSLA de Perseigne

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

34 904 m² d'immobilier propriété de la CUA (hors équipements eaux-assainissement) – 1934 m² de moins de patrimoine par rapport à 2020 (malgré la construction des 2 PSLA, du Boulodrome et l'extension du centre aquatique) liés à la vente d'actifs immobiliers à vocation économique dans le pôle d'activités d'Ecouves ou rue de Verdun.

899 Déclarations d'Intention d'Aliéner (contre 795 en 2020 - en augmentation constante depuis 2014)

➤ **PROJETS**

Développement du Schéma Directeur Immobilier dans la poursuite de l'objectif de maîtrise durable des patrimoines de la collectivité, en lien avec la Direction des Bâtiments.

Accueil de nouveaux professionnels de santé au PSLA de Perseigne.

Ouverture du PSLA du centre-ville

➤ **PARTENARIAT**

Notaires, géomètres, cabinets de diagnostics immobiliers, Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN), Shema

C-ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS

➤ **MISSIONS**

Le service assure l'exécution de l'Agenda d'Accessibilité programmée voté en 2016 pour, initialement, un délai de 6 ans.

➤ **RÉALISATIONS ACHEVEES OU EN COURS (FINALISATION EN 2022)**

Sites ayant fait l'objet de travaux de mise en accessibilité engagées (en régie ou par des entreprises) : Théâtre, Dojo, La Luciole, Locaux Lamartine Station d'épuration de St-Paterne, MIC 2 de Courteille

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

21 000 € en budget pour les années 3 et 4 (entreprises et frais de matériaux)

➤ **PROJETS A VENIR**

Finalisation de l'accessibilité de La Luciole, des Locaux Lamartine, de la STEP

Projets à venir : Mini- crèche de Villeneuve, Les petits bouts de St Germain, le camping de Guéramé

Autres sites à gérer tributaires de décisions dans le cadre du SDI

Demande de prolongation du délai de l'Ada'P

C-INNOVATIONS NUMÉRIQUES ET SYSTÈMES D'INFORMATION

➤ **MISSIONS**

Piloter la stratégie numérique 2022-2026 de la CUA selon 4 axes majeures :

- **La sécurité des systèmes d'informations**
- **La relation aux usagers/ Citoyens**
- **Accompagnement aux nouveaux usages numériques en interne**
- **Développement numérique du territoire:**

Piloter l'ensemble des systèmes d'informations (SI) selon un Schéma Directeur Informatique (plan de planification de projets sur 3 ans)

Assurer la sécurité (physique et logique) des SI et mettre à la disposition des agents, des outils fiables et fonctionnels

Assurer le suivi, la maintenance et le support technique auprès des utilisateurs

Mettre en œuvre tous les projets nécessaires à l'évolution et au maintien des SI de la collectivité.

➤ **RÉALISATIONS 2021**

Poursuite des déploiements des nouvelles modalités nécessaires au télétravail, aux réunions à distance (Web et audio conférence) et à la formation à distance (équipement de micro casque et WebCam).

Valider la candidature au parcours de Cybersécurité de France Relance avec financements
Installation des moyens informatiques nécessaires au fonctionnement du centre de vaccination de la HAT avec de nombreuses adaptations liées à l'évolution des besoins. Idem pour le centre de vaccination temporaire de la salle de la Paix à Perseigne.

Poursuite des actions pour mettre en œuvre notre PRA (plan de reprise d'activité) en 2023

Installation des nouveaux serveurs de bases de données (en lien avec le PRA)

Installation des nouveaux équipements de sécurité des accès sur nos Systèmes d'Informations (en lien avec le PRA)

Installation d'un nouveau serveur de sauvegarde (en lien avec le PRA)

Installation du nouveau serveur de messagerie

Installation nouveau serveur Vidéo Protection Interne

Lancement du déploiement Office 2016

Finalisation du déploiement de Windows 10 : plus de 95% des 500 PC

Projet d'évolution de nos solutions de stockage

Projet d'évolution de l'infrastructure serveurs

Projet d'évolution du robot de sauvegarde

Projet de remplacement du serveur de proxy (accès depuis l'externe à notre SI)

Projet de mise en place d'un SVI (serveur vocal intégré) au niveau de l'accueil de l'HDV

Projet d'installation d'un FabLab à la Halle au blé

Poursuite du déploiement du Wifi (CRD, RAM)

Finalisation du projet de dématérialisation financière (obligation réglementaire)

Finalisation du projet de sécurisation de la paie

Portail d'inscription pour distribution des cartes d'accès aux déchetteries pour les usagers

Evolution de l'application Logico

Evolution de l'application Kdelib

Gestion informatique des élections

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

- 85 applications métiers,
- 100 serveurs virtuels
- 500 postes de travail et 200 PC portables

➤ **PROJETS 2022**

Poursuite projet GRU, phase 2 : services petite enfance, restauration scolaire

Mise en œuvre de la dématérialisation de l'urbanisme et portail GNAU

Finalisation projet Kdelib

Finalisation projet Logico

Accompagnement du service de la Paie via des prestations d'Inetum

Démarrage du projet SDI (Schéma Directeur Immobilier) via Astech

Démarrage du projet de remplacement de la solution Formasoft par 4RH formation

Démarrage du parcours initial de cyber sécurité : pack initial et pack relais

Poursuite de l'accompagnement aux nouveaux usages numériques et notamment la mobilité en lien avec le travail à distance

Poursuite du déploiement de la solution de Softfone pour les usages en Full portable

Poursuite des actions pour mettre en œuvre notre PRA (plan de reprise d'activité) en 2023

Installation d'une nouvelle baie de stockage (en lien avec le PRA)

Evolution du stockage des archives (en lien avec le PRA)

Installation du nouveau système de sauvegarde (en lien avec le PRA)

Remplacement des serveurs principaux portant les serveurs virtuel (en lien avec PRA)

Remplacement du système de sécurité des accès externe au SI de la collectivité (serveur Proxy)

Poursuite du déploiement du Wifi en lien avec la mobilité (Ronde, rue de Bretagne, rue Alexandre 1°...)

Construire les infrastructures pour les nouvelles applications

Installation du FabLab à la Halle au blé

Déploiement de la solution SVI (serveur vocal intégré) sur le standard téléphonique

Déploiement technique du service facturier

➤ **PARTENARIATS**

IUT Grand Ouest Normandie : 1 FabLab, 2 sites

C-RÉSEAUX DE CHALEUR

➤ MISSIONS

Les réseaux de chaleur produisent et distribuent la chaleur et l'eau chaude sanitaire issue du bois des forêts locales, pour des copropriétés privées et publiques, des établissements publics et privés ainsi que certains particuliers.

➤ RÉALISATIONS

Réseau de Perseigne : Fin de la modernisation et mise aux normes techniques et sanitaires de toutes les sous-stations
Réseau de la Croix-Mercier : 1ère année complète de fonctionnement du réseau, montée en puissance de la chaudière bois

➤ CHIFFRES-CLÉS

Réseau de chaleur de Perseigne :

7 km de réseau

28 ans de contrat

39 000 MWh/an d'énergie distribuée

84 % de couverture bois

Réseau de chaleur Croix Mercier :

8 km de réseau

25,5 ans de contrat

28 000 MW/an d'énergie distribuée

62 % de couverture bois

Chaudière bois comparables sur les 2 réseaux à 5 MW

➤ PARTENARIATS

État, Région Normandie, ADEME, Dalkia, IDEX, Biomasse Normandie

C-MOBILITÉ

➤ **MISSIONS**

Définir et mettre en œuvre la politique globale de mobilité
Développer de nouvelles solutions de mobilité, au service de tous
Apporter des solutions alternatives à l'usage individuel de la voiture
Réduire l'empreinte environnementale des transports
Investir dans les infrastructures douces au service des mobilités du quotidien
Gérer et suivre le contrat de Délégation de Service Public Transport Urbain, scolaire, à la Demande

➤ **RÉALISATIONS**

Inauguration nouveau dépôt de bus (mars 2021)
Achèvement passerelle modes doux Saint Germain
Achèvement d'aménagement terminaison ligne bus 1 à Arconnay Golf
Test des zones « zéro émission » en zone urbaine avec constructeur Volvo
Journées Européennes du Patrimoine au dépôt de bus avec 250 visiteurs
Organisation des Ateliers de la mobilité lors de la semaine européenne de la mobilité
Coopération chargée de la promotion vélo ville d'Alençon, contrat subventionné par l'ADEME sur 3 ans
Lancement du schéma cyclable et modes doux communautaire
Réalisation d'une étude pré-opérationnelle sur le co-voiturage (cofinancement Ademe)
Création d'un comité de pilotage "projets de la mobilité"

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

3 650 000 € en budget DSP transports public

➤ **PARTENARIATS**

Communes de la CUA, transporteur Alto, conseils régionaux et départementaux

C-DÉCHETS MÉNAGERS

➤ **MISSIONS**

Le service assure : la compétence de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés et la gestion des installations (centres de valorisation (déchetteries) et quai de transfert des déchets ménagers).

Il participe à :

Valoriser les déchets produits en mettant à la disposition de la population des outils performants et maîtriser les coûts et équilibrer un budget financier

Assurer la salubrité publique en sanctionnant les dépôts illicites sur la voie publique et être à l'écoute de l'usager

Instruire les dossiers d'appel d'offre et gérer les marchés passés

Faire des propositions innovantes aux élus et respecter la législation en vigueur

Animer le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Appliquer la mise en place de la redevance spéciale auprès des administrations

Communiquer et sensibiliser la population

Effectuer un suivi administratif et qualitatif du service rendu par les différents prestataires (respect des consignes)

➤ **RÉALISATIONS**

Passage de la collecte en porte-à-porte vers l'apport collectif pour la commune de Colombiers

Ouverture du centre de valorisation d'Arçonnay situé au 2 rue Saint Blaise à Arçonnay.

Agrandissement et mise aux normes du centre de valorisation d'Alençon situé rue Nicolas Appert à Alençon.

Arrêt temporaire des animations dans les écoles et lors des manifestations en 2021 pour cause de crise sanitaire (environ 1035 jeunes et adultes sensibilisés)

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

190.5kg/hab./an d'ordures ménagères et déchets de propreté incinérés soit une baisse de - 0,33 % par rapport à 2020

80.48 kg/hab./an de collecte sélective le chiffre reste stable par rapport à 2020, 12 888 tonnes en centre de valorisation (déchetterie) soit augmentation de 10.29 % par rapport à 2020. Cette hausse s'explique notamment par la fermeture des déchetteries en 2020 pendant la crise sanitaire.

➤ **PROJETS**

Démarrage de la 4e année du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés). Poursuite du déploiement de la collecte en apport collectif lorsque cela améliore le service de collecte et traitement des déchets des usagers. Mise en œuvre de l'extension des consignes de tri et changement du code couleur. Recherche active de solutions pour la valorisation des déchets papier/carton, encombrants et bois tout en maîtrisant les coûts. Déploiement des nouvelles filières REP dans les centres de valorisation.

➤ **PARTENARIATS**

Centres sociaux, associations locales de protection de l'environnement, ADEME, éco organismes (CITEO, ÉCO DDS, ÉCO MOBILIER, Re-fashion), bailleurs...

C- ESPACES VERTS ET ESPACES URBAINS CENTRE HORTICOLE :

➤ MISSIONS

Le service assure la production de l'ensemble des plantes à massif pour les différentes communes de la CUA. Il réalise le fleurissement lors de différentes manifestations et entretient les plantes vertes dans les locaux.

➤ CHIFFRES-CLÉS

3 agents de production

72 048 plantes annuelles

71 482 plantes bisannuelles

1 925 chrysanthèmes à petites fleurs

1 045 chrysanthèmes en colonne ou cascade

62 900 € de budget d'investissement

207 800 € de budget de fonctionnement hors personnel

➤ ESPACES URBAINS ET ESPACES VERTS :

Entretien des 55 hectares d'espaces verts et des 22 km de voirie situés sur les entrées de ville et les zones d'activités

C-EAU ET ASSAINISSEMENT

➤ **MISSIONS**

La collectivité gère le service public d'eau potable sur 18 communes et l'assainissement collectif et individuel sur l'ensemble du territoire. Elle sécurise l'alimentation en eau potable et assure le renouvellement des ouvrages (réduction des pertes en eau potable et lutte contre les eaux parasites).

➤ **RÉALISATIONS**

Renouvellement de réseaux et branchements d'eau potable et d'eaux usées Finalisation des travaux de construction de l'usine des eaux CHIFFRES-CLÉS 567 km de réseaux en eau potable, 423 km en assainissement

➤ **PROJETS**

Renouvellement de réseaux ; réhabilitation des réservoirs d'Ecouves

➤ **PARTENARIATS**

Eaux de Normandie (exploitant des installations d'eau et d'assainissement en régie intéressée)

C-ÉCLAIRAGE PUBLIC

➤ MISSIONS

Le service réalise divers travaux et maintenance sur l'éclairage public (aménagement, créations, rénovations...). Le service programme et suit la c

➤ RÉALISATIONS

Refonte de l'éclairage avec l'aménagement de la rue Winston Churchill à Alençon
Rénovation de l'éclairage de mise en valeur des terrasses du palais de justice à Alençon
Rénovation des lanternes rue des Granges, rue de la Juiverie à Alençon
Rénovation du réseau souterrain rue Schweitzer à Alençon
Création de bornes piétons rue de Villeneuve à Alençon
Enfouissement des réseaux aériens RD 01 à La Ferrière-Bochard
Enfouissement des réseaux aériens RN 12 à Saint-Denis-sur-Sarthon
Enfouissement des réseaux aériens rue de la Libération à Saint-Germain-du-Corbéis (fin de chantier en 2021)
Réparation du réseau rue du Parc Renard à Saint-Germain-du-Corbéis

•

➤ CHIFFRES-CLÉS

577 646 € de travaux dont
89 300 € liés à des aménagements
253 000 € à des enfouissements

•

➤

PROJETS

Création de l'éclairage public sur la sente du Milieu à Damigny
Enfouissement des réseaux aériens La Grande Ferrière à Écouves
Enfouissement des réseaux aériens Champ Morant à Semallé
Enfouissement des réseaux aériens rue Claude Bernard à Alençon
Rénovation encastres de sol chemin de l'église à Saint-Céneri-le-Gerei
Rénovation encastres de sol halle au blé à Alençon
Rénovation des mâts du terrain synthétique J. Fould à Alençon

➤ PARTENARIATS

Ville d'Alençon, Territoire Énergie 61, Conseil départemental de la Sarthe

C-BUREAU ARCHITECTURE

➤ MISSIONS

Assurer la maîtrise d'œuvre de projets et/ou la conduite d'opérations
Réaliser des études de faisabilité
Réaliser des programmes d'opérations
Assurer le volet architectural d'opérations gérées par la Direction Bâtiment

Suivi projets structurants autres services
Suivi Ada’P

➤ **RÉALISATIONS**

Conduite opérations :

Médiathèque rénovation des boiserie : phase DIAG
Relais Petite enfance

Maîtrise d’œuvre :

Boulodrome
Réfectoire Ciral –version provisoire
Sanitaire élémentaire J. Verne
A Petits Pas dortoir

Etudes de faisabilité :

A Petits Pas –extension et réaménagement intérieur
Théâtre – changement des fauteuils
Locaux de restauration Lonrai

Programmes :

Médiathèque rénovation des boiserie : mission phase DIAG
Médiathèque rénovation des boiserie : mission de maîtrise d’œuvre

Suivis dossiers structurants :

Médiathèque- aménagement provisoire RDC

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

100 500 € consommés

(Mission du service : beaucoup de prestations intellectuelles internes ne nécessitant pas de crédits attribués au service)

➤ **PROJETS PRINCIPAUX**

Conduite d’opérations : restauration boiserie médiathèque ; projets gérés par direction bâtiments ; suivi dossiers Ada’P ;

➤ **PARTENARIATS**

Rapport d’Activité Camping



LOISIRS & CULTURE



➤ **MISSIONS**

L'activité du service se décompose en 3 secteurs principaux. :

- Le secteur administratif intègre la gestion des dossiers de subvention, de planification scolaire et associative, le suivi des dispositifs d'animations et la mise à disposition des minibus, le suivi budgétaire du service et le contrôle de l'exécution de la délégation de service public pour la gestion des piscines et de la patinoire communautaire. Cela concerne également l'examen des dossiers de déclaration des manifestations sur la voie publique.
- Le secteur éducatif recouvre l'organisation des manifestations sportives, le pilotage des dispositifs d'animation et la programmation des intervenants extérieurs dans les écoles en lien avec les services départementaux de l'Éducation Nationale.
- Le secteur technique s'organise autour l'accueil et la surveillance du public, le nettoyage des installations, la maintenance du mobilier sportif en regard des obligations réglementaires et le suivi du personnel.

➤ **RÉALISATIONS**

En continuité de l'année 2020, l'activité du service a été largement impactée par la pandémie et les mesures sanitaires gouvernementales, conduisant notamment à l'annulation des manifestations sportives annuelles portées par la Collectivité.

Dans ce contexte, les mesures d'accompagnement du secteur associatif et scolaire ont été mises en œuvre pour assurer l'information autour de la reprise progressive de l'utilisation des équipements sportifs et des activités sportives à compter de janvier 2021.

Le service assure le pilotage du groupe de travail sur l'élaboration de critères et d'un règlement de l'attribution des subventions aux associations.

Les élus du secteur du sport, de la culture, de la politique de la ville, du domaine social et de la vie associative sont associés à cette démarche.

Les marchés d'entretien annuel des sites sportifs ont été réalisés sur les équipements suivants :

- Les structures artificielles d'escalade de la Halle des Sports et du gymnase de Montfoulon
- Les terrains synthétiques de football
- Les terrains synthétiques de tennis
- La piste d'athlétisme de la Plaine des sports
- Le terrain multisports du quartier de la Croix Mercier

Par ailleurs, le service s'est également investi aux côtés du département du Patrimoine Public pour les réalisations suivantes :

- Extension Alençéa (suivi de chantier, relations aux utilisateurs scolaires et associatifs, au gestionnaire)
- Réhabilitation du revêtement de sol du gymnase Louvrier (suivi de chantier, relations aux utilisateurs scolaires et associatifs)
- Clôture du stand de la Plaine des sports.

Enfin, au titre du suivi administratif le service s'est engagé sur les dossiers suivants :

- Élaboration du programme et consultation des entreprises pour la création de deux terrains de basket sur le quartier de Perseigne.
- Renouvellement de la délégation de service pour la gestion de la piscine et de la patinoire.
- Suivi des conventions de mise à disposition du Boulodrome

➤ CHIFFRES-CLÉS

- Secteur administratif : La planification des installations sportives représente un volume de 17 188h30 heures réservées pour l'année scolaire 2020-2021 dont 8 578h30 pour le temps scolaire. Le décompte est identique à celui de la saison sportive et scolaire 2019-2020 car la Collectivité à fait le choix de reconduire intégralement l'ensemble des créneaux.
Le budget global des subventions 2021 est de 842 087 € dont 402 737 € dédiés aux subventions annuelles de fonctionnement aux associations sportives alençonnaises.
- Secteur éducatif : les manifestations du cercle Fabine Canu et des Foulées scolaires ainsi que la fête du sport ont été annulées.
- Secteur technique : 1.2 ETP sur la maintenance des équipements sportifs 4.8 ETP sur le nettoyage (équipes de jour et de nuit) 5 ETP sur le gardiennage.

➤ PROJETS

Les objectifs de l'année 2022 sont déclinés comme suit :

- Présentation au Conseil municipal d'un règlement de l'attribution des subventions au secteur associatif.
- Élaboration d'une grille d'analyse de l'analyse de l'activités des associations sportives et rédaction des dossiers de subventions intégrés au portail de la vie associative.
- La réalisation des chantiers de travaux suivants :
 - Création du skate Park
 - La réhabilitation d'un plateau EPS pour la création de terrains de basket, en lien avec le service médiation

➤ PARTENARIATS

Conseil Départemental de l'Orne (subvention d'investissement), Conseil régional de Normandie (subvention d'investissement), État (subvention d'investissement), fédérations sportives (accompagnement technique, homologation, cofinancement), Comité Consultatif du Sport (réflexions partagées avec le mouvement sportif alençonnais), associations sportives

C-CAMPING

➤ **MISSIONS**

L'activité du service se décompose en 2 secteurs principaux.

- Le secteur administratif intègre le suivi budgétaire des crédits affectés au camping de Gueramé, le recrutement du personnel saisonniers affecté à cet établissement, la relation au Trésor Public.
- Le secteur technique s'organise autour l'accueil et la surveillance de la clientèle, le nettoyage des installations, la maintenance du mobilier et le suivi du personnel.

➤ **RÉALISATIONS**

En continuité avec la saison précédente, l'exploitation du camping de Gueramé a été impactée par la pandémie.

En premier lieu sur le calendrier d'ouverture puisque les installations ont été ouvertes au public à compter du mois de mai soit 1 mois de décalage par rapport au calendrier habituel.

Par ailleurs plusieurs éléments relatifs à l'exploitation ont été adaptés :

- La gestion des flux avec la création d'un parcours client
- La limitation du nombre de parcelles en location (réduction de moitié du nombre de parcelles disponibles)
- L'affichage des consignes sanitaires et la sensibilisation du personnel
- L'absence de location des bungalows toilés.
- L'organisation de service a nécessité le recrutement de deux saisonniers.

Cet effectif a été complété par du personnel de service pour le nettoyage des installations sanitaires.

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

3 951 nuitées et un chiffre d'affaire de 31 756 € (une hausse de 64 % par rapport à la saison 2020)

➤ **PROJETS**

Les objectifs de l'année 2022 sont déclinés comme suit :

Réflexion autour du mode de gestion et du portage par le service sport et médiation

Labélisation « Accueil Vélo »

Rapprochement avec l'Office de Tourisme d'Alençon

Consolidation du mode d'organisation du personnel de service et recrutement d'un nouveau régisseur

➤ **PARTENARIATS**

Office du tourisme, Conseil départemental de l'Orne

C-TOURISME ET PATRIMOINE

➤ **MISSIONS**

Le service gère le suivi de la convention avec l'Office de tourisme communautaire (sous statut EPIC depuis janvier 2016). Il assure le suivi du plan d'actions touristiques : poursuite de la stratégie de développement touristique de la CUA par la mise en œuvre de projets structurants. Il coordonne les Journées européennes du patrimoine.

➤ **RÉALISATIONS**

Atelier en lien avec le service Mobilités pour sensibiliser les professionnels du tourisme sur le tourisme itinérant

Programme d'animations de la station de trail (découverte culturelle, plogging...)

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

Édition 2021 des Journées européennes du patrimoine : 6735 visites (forte augmentation de la fréquentation par rapport à 2020 : 1 987 visites)

➤ **PROJETS**

En lien avec le cabinet d'études protourisme, bilan plan d'actions touristiques 2016-2021 et définition des opérations touristiques à mener de 2022 à 2026

Prise en charge du camping de Guéramé en lien avec le service sport et l'office de tourisme de la CUA

➤ **PARTENARIATS**

Office Nationale des Forêts, l'association Trail d'Écouves et FSGT (station de trail)

C- AFFAIRES CULTURELLES

➤ MISSIONS

Service mutualisé, le service affaires culturelles et tourisme poursuit, au nom de la Communauté urbaine, son soutien au tissu associatif, la coordination des équipements culturels et une politique de valorisation patrimoniale.

➤ RÉALISATIONS 2021

- Fort impact de la pandémie sur les activités du service,
- Participation financière l'édition d'un livre sur Christian Malézieux, artiste girois.

➤ CHIFFRES-CLÉS

5 associations conventionnées (Luciole, Scène Nationale 61, Bleu 202, Centre d'art, Bains-Douches) et d'autres soutenues par le fonds de soutien à la création artistique (CICA, Descouves verte). De plus, la collectivité a accompagné des appels à projets (Festival en pays de haute Sarthe « momo festival », éclats de courts)

➤ PROJETS 2022

- Réalisation d'une exposition itinérante à travers des photographies de lecteurs du territoire dans le cadre « lecture, grande cause national 2021-2022.
- Soutien à la mise en place de la phase test de la médiathèque Aveline et préparation aux travaux des boiseries

C-ARCHIVES DOCUMENTATION

➤ MISSIONS

Les missions traditionnelles d'un service d'archives sont variées et s'articulent schématiquement autour de ce qu'on appelle communément en archivistique le « 4 C » :

- collecter les sources de l'histoire de la ville et de ses habitants, auprès des services municipaux, des particuliers, des associations et des entreprises ;
- classer les documents selon leur provenance et leur période, pour les mettre à la disposition du public ;
- conserver durablement les documents en les préservant et en les restaurant ;
- communiquer les documents en salle de lecture, communiquer et valoriser aussi grâce au service éducatif aux, aux expositions et au site Internet...

➤ RÉALISATIONS 2021

Valorisation

- Numérisation et mise en ligne du fonds Moulinex, participation du service au documentaire « Moulinex, du presse-purée à la conquête du monde »
- exposition Baudelaire, acquisition d'une lettre de Baudelaire à son éditeur Poulet-Malassis
- Exposition dans le cadre des JEP « Du ballon à l'avion, on prend de l'air et de la hauteur à Alençon », collecte de documents et de témoignages en lien avec l'histoire de l'aéronautique (1947-2021)
- Alimentation de notre page Facebook (suivie par plus de 1312 abonnés) pour que le service soit présent sur les réseaux sociaux.
- Portail internet des archives

Collecte : acquisition de cartes postales anciennes concernant les communes de la CUA, de photographies du XIXe siècle, des documents d'artistes alençonnais Adolphe Laferrière, Gaston Rageot, Louise Vallory, Louis Barillet, Charles Florentin Lorient, Cecil Georges Bazil ; des photographes professionnels comme Alphonse Veillon, Lemarquand Auguste, Martin Louis Auguste, Turquant Benoît, Desforges Jean et documents complémentaires des fonds Poulet-Malassis et Louise Hervieu.

➤ CHIFFRES-CLÉS

3880 personnes ont fréquenté ou participé à une action du service des archives municipales malgré les conditions difficiles liées au COVID. 167 lecteurs ont consulté 894 documents en salle de lecture et 138 recherches ont été faites par correspondance.

Portail des archives municipales : 38280 pages vues, 11159 utilisateurs, 9100 visiteurs uniques
Pour la collecte, 93 ml de documents ont été versés, dont 5ml ont été acquis par achat ou par don, 58 Go ont intégrés le système d'Archivage électronique (SAE), 4498 instruments de recherches encodés en EAD, 47ml d'éliminations.

➤ PROJETS 2022

Poursuite de ses missions récurrentes de collecte, de classement, de conservation, de communication

C-MUSÉE DES BEAUX-ARTS ET DE LA DENTELLE

➤ MISSIONS

Assurer la conservation, la restauration, l'étude et l'enrichissement des collections

Rendre les collections accessibles au public le plus large

Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture

Contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion

➤ RÉALISATIONS

Voyage des collections dans le cadre de prêts entre institutions permettant de faire rayonner l'établissement

Report d'une partie de la programmation 2020 conçue pour l'anniversaire « Unesco » : expositions « Entre les fils » et « Le Tapis de Sigmund », lancement du musée mobile du Point d'Alençon avec le Lycée Mézen, publications

Développement d'une visite virtuelle du parcours permanent des collections avec Explor Visit

Exposition consacrée à Gaston Floquet à l'occasion des 20 ans de la donation au musée

➤ CHIFFRES-CLÉS

11 257 visiteurs accueillis en 2021

5 mois de fermeture exceptionnelle du musée en application des mesures gouvernementales prises pour lutter contre l'épidémie de Covid-19

➤ PROJETS

Rénovation des espaces permanents consacrés aux Beaux-arts (projet sur 2 ans)

Création du plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC) avec la DRAC, le GASP et le SDIS 61

Intégration d'une sélection des collections à la Micro-folie de Normandie

➤ PARTENARIATS

Association « La Dentelle au Point d'Alençon », Mobilier national, Fonds départemental d'art contemporain de l'Orne, Association « Les Amis de Gaston Floquet », Société historique et archéologique de l'Orne, Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette

C-CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

➤ **MISSIONS**

Le Conservatoire, conformément au Schéma National d'Orientation Pédagogique de 2008, est investi de 3 missions principales :

L'enseignement artistique spécialisé

L'éducation artistique et culturelle

Le soutien à la pratique en amateur.

En 2021, le Conservatoire a poursuivi au mieux ses différentes missions dans un contexte sanitaire évolutif contraignant et nécessitant une très forte adaptabilité.

➤ **RÉALISATIONS**

Des réalisations en cours, notamment la construction du nouveau Projet d'Etablissement en phase de finalisation et la redéfinition des parcours d'enseignement

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

Le maintien des effectifs en septembre 2021 malgré la crise sanitaire.

10 communes de la CUA bénéficiant d'interventions en milieu scolaire

En septembre 2021, création d'une classe de chant pop/rock/variété accueillant 13 élèves.

➤ **PROJETS**

Retour progressif des activités du Conservatoire, notamment des projets pédagogiques et de la saison professionnelle Opus 61, par exemple :

« Enivrez-vous ! » le 9 octobre 2021, spectacle musical des classes de musiques actuelles et théâtre dans le cadre du 200^{ème} anniversaire de la naissance de Beaudelaire.

« Tous Cuivrés » du 12 au 14 novembre 2021, week-end dédié aux cuivres amateurs du territoire

Participation aux journées du patrimoine, aux concerts de Noël, aux Rendez-vous au Jardin, à la fête de la Musique, ...

➤ **PARTENARIATS**

Accroissement de projets en partenariat avec l'Education Nationale : création d'un orchestre Cordes à l'école primaire de Courteille.

C-RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

➤ **MISSIONS**

Le réseau accueille le public et offre des services et animations au sein des 10 médiathèques ou hors les murs. Il propose un prêt gratuit des documents et participe ainsi à l'épanouissement, la formation et à la citoyenneté des habitants.

➤ **RÉALISATIONS**

Covid 19 : application d'une quarantaine de 3 jours pour les documents rendus jusqu'au 9 juin et du pass sanitaire à partir du 9 août

Réaménagement des bibliothèques de Valframbert, Villeneuve-en-Perseigne et Écouves

Étude pour le réaménagement du rez-de-chaussée de la médiathèque Aveline à Alençon

Exposition et animation dans le cadre du bicentenaire de la naissance de Baudelaire

Accueil du salon Poésie & davantage

Préparation des travaux de restauration des boiseries de la salle de la chapelle et lancement d'une campagne de dons et mécénat

Poursuite de l'évaluation des collections patrimoniales.

Installation des automates RFID à Aveline.

Délibération autorisant le don des documents désherbés.

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

10 732 acquisitions de livres, CD, DVD, soit 206 par semaine en moyenne

1 504 nouveaux inscrits soit 29 par semaine en moyenne

89 623 documents transportés par la navette inter-médiathèques soit 1 724 par semaine

➤ **PROJETS**

Réaménagement d'Aveline en phase de test en démarche de design de service

Restauration des boiseries de la salle de la chapelle

Installation d'une boîte de retours devant la bibliothèque de St-Germain du Corbéis

Création d'un coin presse à la médiathèque de la Vallée du Sarthon

➤ **PARTENARIATS**

Services de la collectivité, DRAC, médiathèque départementale, associations, communes

C-PARC DES EXPOSITIONS ANOVA

➤ **MISSIONS**

Anova accueille et organise des événements variés (concerts, congrès, salons, foires...) dans des configurations modulables.

➤ **RÉALISATIONS**

Spectacle : Les folklores du monde, le Wiba, le Raffal Fest...

Foires et salons : Salon tous paysans, Salon de l'habitat, Salon des boulangers...

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

En raison de la crise sanitaire de la COVID 19, l'ANOVA est resté fermer du 01 janvier au 01 juillet 2021. 16 évènements se sont produits durant les 6 derniers mois d'exploitation de l'année : 3 spectacles, 5 salons, 2 festivals, 2 galas, 4 évènements d'entreprise.



PROXIMITÉS



C-TRANQUILITÉ PUBLIQUE

➤ **MISSIONS**

Le service s'occupe des démarches d'évacuation des gens du voyage (GDV) installés illicitement sur la voie publique. Il participe au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance ou CISPD qui se compose de 3 grands axes : la tranquillité publique, la prévention de la délinquance chez les jeunes, les violences faites aux femmes - les violences intrafamiliales - l'aide aux victimes.

➤ **RÉALISATIONS**

Veille et actions en faveur de la baisse d'installations illicites des gens du voyage

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

10 demandes d'arrêté d'expulsion des gens du voyage installé illicitement sur le territoire

➤ **PROJETS**

Mise en œuvre de la stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance par le CISPD

C-AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE

➤ MISSIONS

Le pôle social met à disposition de la CUA, une coordinatrice pour :

Assurer la coordination des demandes et le suivi entre le gestionnaire, les services techniques et le service juridique de la CUA.

Veiller à l'accomplissement du travail par le prestataire en lien avec la CUA conformément au cahier des charges.

Travailler conjointement avec l' élu communautaire et la gestionnaire sur le fonctionnement des aires.

Assurer le travail administratif en lien avec le fonctionnement des aires d'accueil.

➤ RÉALISATIONS

Changement de gestionnaire et accompagnement de la nouvelle gestionnaire sur sa mission en articulation avec sa hiérarchie dans le respect du cahier des charges.

Co-construction d'une nouvelle organisation avec les services du patrimoine public sur la manière d'articuler les demandes d'intervention des différents services.

➤ CHIFFRES-CLÉS

53 familles ont séjourné sur Valframbert soit 144 personnes.

Durée moyenne de séjour : 6 mois.

32 familles ont séjourné sur l'aire d'Arconnay soit 94 personnes.

Durée moyenne de séjour : 1 à 3 mois.

PROJETS

Trouver une stabilisation et harmonisation des pratiques professionnelles entre la CUA et le prestataire de service.

Travail de co-construction entre la DGS, le département des solidarités, les services du patrimoine public et le service juridique sur une organisation à mettre en place avec un interlocuteur identifié par pôle.

La réalisation du cahier des charges en début d'année 2022

Travailler à la diversification en terme d'accès à l'habitation pour les familles quasi-sédentarisées sur le territoire.

➤ PARTENARIATS

Conseil Départemental, école de la CUA, Centre Social Edith Bonnem.

C-CONTRAT DE VILLE

➤ **MISSIONS**

Le Contrat de Ville participe à : Mettre en œuvre les orientations [2015-2022] Accompagner les porteurs de projets dans la formalisation de leurs actions Coordonner et animer le diagnostic, les instances et l'évaluation du Contrat de Ville

➤ **RÉALISATIONS**

Évolution des priorités de l'Appel à Projets en fonction des résultats de l'évaluation à mi-parcours Poursuite de l'intégration des Conseils Citoyens Quartiers Politique de la Ville (QPV) dans les instances

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

80 actions financées en 2020

31 porteurs de projets 222 000 € de crédits État dont 90 000 € dédiés au Programme de Réussite Éducative

500 000 € de crédits Ville Plan d'Actions Territorialisé

➤ **PROJETS**

Maintenir l'intégration des Conseils Citoyens QPV dans la Politique de la Ville Renforcer l'axe Égalité Femme Homme dans les actions Renforcer le recours aux conventions

➤ **PARTENARIATS**

État, Région Normandie, Conseil départemental de l'Orne, Ville d'Alençon, CAF 61, associations, habitants, bailleurs sociaux

C-LOGEMENT

➤ **MISSIONS**

Accueillir les publics Accompagner dans des démarches sur situations complexes et orienter vers des référents adaptés

Enregistrer des demandes de logement social sur le fichier partagé Représenter la collectivité aux Commissions d'Attribution Logement

➤ **RÉALISATIONS**

Mise en place d'une permanence sur Courteille Espace France Service (EFS) Guide pratique Se Loger "Spécial étudiant" 2021/2022 Mise à jour liste propriétaires de logements étudiants

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

- 146 : nombre de rendez-vous effectués
- 96 : nombre de situations où les bailleurs sont interpellés
- 64 : attributions de logement bénéficiant d'un suivi
- 76 : demandes enregistrées
- 48 : renouvellements

➤ **PROJETS**

Élaboration de la Convention Intercommunale d'Attribution dans le cadre des lois LEC et ELAN Formation des agents EFS à la saisie d'une demande de logement grand public

➤ **PARTENARIATS**

Conseil Départemental, DDETSPP, bailleurs sociaux, CCAS, Adil, POLHI, Coallia, ACJM

C-CENTRE SOCIAUX

➤ **MISSIONS**

La collectivité accompagne les centres sociaux (projets, fonctionnement, mise en cohérence des actions et services proposés aux habitants).

➤ **RÉALISATIONS**

Mise en place, en juillet, d'une mission d'évaluation confiée au Cabinet MOUVENS, dans la perspective de la formalisation des nouveaux contrats de projet : évaluation partagée et formalisation d'axes de coopération

Participation au suivi de l'évolution des organisations dans certaines structures, notamment le centre socioculturel Paul Gauguin

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

Accompagnement global financier du fonctionnement des centres sociaux par la CUA sous forme de subventions dédiées à hauteur de 526 664 euros.

➤ **PROJETS**

Suivi des préconisations liées aux conclusions de la mission d'évaluation

Evolution du cadre budgétaire

Formalisation de nouveaux conventionnements tripartites avec chaque structure et la CAF de l'Orne en lien avec les contrats de projet 2023-2026

➤ **PARTENARIATS**

Services de l'État, CAF 61, acteurs de l'accompagnement social, du secteur jeunesse, de l'insertion et de l'éducation populaire

C-MAISONS DES INITIATIVES CITOYENNES

➤ **MISSIONS**

La collectivité assure la gestion des MIC de Perseigne et Courteille (équipements à destination des habitants, associations et acteurs institutionnels).

Ces structures favorisent l'impulsion et valorisent des actions répondant aux enjeux de mixité culturelle et sociale.

Elles renforcent la cohésion sociale et la citoyenneté de proximité.

➤ **RÉALISATIONS**

Maintien dans le cadre des protocoles sanitaires des activités autorisées
Maintien de l'offre de service et développement vers l'inclusion numérique

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

40 activités diverses proposées au sein de chaque établissement
40 heures d'ouverture hebdomadaire
3 100 visites par an

➤ **PROJETS**

Intégration pleine et entière du centre social de Courteille au sein de la MIC

Structuration des accueils en lien avec les centres sociaux
Projet de réaménagement complet de l'espace accueil

➤ **PARTENARIATS**

Habitants, associations, État, Ville d'Alençon, Conseil Départemental de l'Orne, CAF
61

C-PETITE ENFANCE

➤ **MISSIONS**

Le service propose aux familles un accueil régulier ou occasionnel des enfants, De la fin du congé maternité à la veille des 4 ans, qui facilite la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Il veille au respect du rythme de chaque enfant en vue de l'accompagner dans son accession à l'autonomie et favorise son développement global. Il assume la gestion de 6 établissements d'accueil du jeune enfant et d'un relais d'assistant(e)s maternel(le)s.

➤ **RÉALISATIONS**

Fonctionnement adapté aux contraintes du contexte "Covid-19", dans le cadre de protocoles sanitaires régulièrement actualisés

Mise en place d'un service minimum d'accueil sur la période de confinement du mois d'avril. Ouverture au public des nouveaux locaux du relais petite enfance début juin.

Travaux d'aménagement d'un dortoir et des circulations dans la section des grands, sur le multi accueil Montsort à petits pas sur la période du 12 juillet au 22 octobre.

Organisation d'un spectacle de théâtre musical "Mon rêve était bleu comme le ciel " en juin 2021 proposé par la compagnie Les têtes de piaf sur l'ensemble des structures d'accueil du jeune enfant soit 9 représentations.

Journée pédagogique portant sur l'actualisation des projets éducatifs et pédagogiques des structures d'accueil du jeune enfant et élaboration d'une charte d'accueil pour le relais petite enfance

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

157 places

80 agents

➤ **PROJETS**

Travaux d'aménagement d'une cuisine sur la crèche Graine de Malice.

Réception des travaux de sécurisation du multi accueil Le monde des couleurs sur le quartier de Perseigne.

Journée pédagogique portant sur les gestes d'urgences, animée par le SDIS61.

Lancement de la démarche d'accompagnement à la mise en œuvre de la Loi Egalim dans le champ de la restauration collective au sein des structures petites enfance.

Organisation d'un spectacle musical "*Les pieds dans l'eau, la tête au soleil*" en décembre 2022 proposé par François Lemonnier sur l'ensemble des structures d'accueil du jeune enfant soit 9 représentations.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la GRU, ouverture de nouveaux services aux familles de jeunes enfants via le portail famille.

➤ **PARTENARIATS**

CAF de l'Orne, Mutualité Sociale Agricole, Protection Maternelle Infantile, Aide Sociale à l'Enfance, centres sociaux, Mutualité Française, SDIS 61, Conservatoire à Rayonnement Départemental

C- PROGRAMME EDUCATIF GLOBAL

➤ **MISSIONS**

Ce programme mobilise l'ensemble des acteurs éducatifs au service des 0-25 ans. Il articule leurs actions pour construire une politique éducative adaptée aux besoins et spécificités du territoire.

➤ **RÉALISATIONS**

Comité de pilotage dédié au bilan du plan d'actions 2017/2019 et aux perspectives après 2020 Poursuite de la coordination du groupe de travail des accueils collectifs de mineurs

➤ **PROJETS**

En cohérence avec le Projet de territoire et en fonction des orientations politiques : finaliser l'évaluation du plan d'actions 2017/2019 et engager l'élaboration d'un nouveau plan d'actions pluriannuel Élaboration d'un projet éducatif de territoire (PEDT) communautaire 2021/2024, dans la continuité du PEDT 2018/2021

➤ **PARTENARIATS**

Parents, élus, acteurs institutionnels, milieu associatif, services de la Ville et de la CUA...

C-PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

➤ **MISSIONS**

Ce programme propose un accompagnement individualisé et des actions collectives (scolarité, santé, éducation, social, loisirs culturels/sportifs) aux enfants de 2 à 16 ans résidant sur les quartiers prioritaires de Courteille et Perseigne (Alençon) et présentant des signes de vulnérabilité.

➤ **RÉALISATIONS**

- 120 parcours individualisés mis en œuvre
- Prévention de l'échec scolaire "CLAS" : 33 enfants CP/CE1 année scolaire 2020/2021, 30 enfants CP/CE1 année scolaire 2021/2022
- Prévention bucco-dentaire : sensibilisation et de dépistage concernant les risques bucco-dentaires à destination des élèves de CP des écoles primaires des quartiers prioritaires (Jules Verne, La Fontaine, Molière, Point du Jour et Courteille)
- Stage de natation « J'apprends à nager » : 10 enfants (action partiellement suspendue en cours d'année en raison de la Covid-19)

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

193 enfants bénéficiaires du dispositif
518 rendez-vous avec les familles

➤ **PROJETS**

Objectif de 120 bénéficiaires en 2022

➤ **PARTENARIATS**

Éducation nationale, Conseil départemental de l'Orne, CAF de l'Orne, centres sociaux, structures médico-sociales-associations, familles, services de la collectivité

C-MEDIATION

➤ MISSIONS

Le service médiation propose diverses activités et actions éducatives sur l'ensemble de l'année. Cela permet à l'équipe de répondre aux objectifs du projet de service.

➤ RÉALISATIONS

L'année 2021 comme 2020 fut particulièrement impactée par la COVID19 et les restrictions sanitaires. Le service a dû s'adapter et faire face à la fermeture de certains lieux d'accueils du public cible (foot en salle, espaces jeunes). La période estivale, le travail partenarial avec les centres sociaux et certaines activités ont permis de proposer diverses activités de groupe. Les maraudes quotidiennes et les permanences dans les maisons France service ont été maintenues sur l'ensemble de l'année afin de maintenir le lien avec le public.

Les activités maintenues **sur l'été et le début d'année (juin à octobre)** :

Créneaux hebdomadaires

☑ Foot en salle gymnase Chabrol et Poisson JUIN/ JUILLET/AOUT

☑ Espace jeune de Perseigne et Courteille en partenariat avec les centres sociaux.

☑ Musiques actuelles salle LAMARTINE

☑ Danse hip hop

☑ Présence Maison France Service

☑ Maraudes

Activités ponctuelles :

☑ Sortie mer

☑ Tournois de foot et basket

☑ Sortie vélo

☑ Séjour Nice

☑ Block party en partenariat avec l'association zone 61

☑ Barbecues espaces jeunes Courteille et Perseigne

Lors de la mise en place du pass-sanitaire, les restrictions et la réticence de nombreux jeunes ont contraint le service à fermer certains accueils et à s'appuyer davantage sur le travail en extérieur et partenarial pour le maintien d'activités.

Les maraudes étaient organisées en binôme sur des temps définis :

Fin de matinée (sorties des établissements scolaires) après midi, soirée.

Toutes les activités mises en place sont élaborées afin de répondre aux **objectifs du projet de service**.

- Assurer une mise en relation entre les jeunes et les institutions
- Favoriser l'inscription du public cible dans la société :
- Participer par une veille sociale au diagnostic local.
- Favoriser le « bien vivre ensemble »

👉 **CHIFFRES-CLÉS en 2021**

L'évaluation des actions s'appuie sur les **fiches actions** qui comprennent une partie bilan quantitatif et qualitatif ainsi que sur les **retours directs des médiateurs et du public**.

Au regard des indicateurs inscrits sur les fiches action, les objectifs fixés pour l'année 2021 n'ont pas tous été atteints pour les raisons liées à la crise sanitaire. Les fermetures des différents lieux d'accueil n'ont pas permis de maintenir un lien avec l'ensemble du public.

Créneaux hebdomadaires : (présence moyenne par créneaux)

- 📊 Danse hip hop : 10 garçons 2 filles
- 📊 Foot en salle : 60 garçons (arrêt du créneau en septembre)
- 📊 Musique actuelles : 4 garçons – 2 filles
- 📊 Espace jeune Perseigne : 20 garçons, 8 filles (créneaux assurés par les CS dès la mise en place du pass-sanitaire)
- 📊 Espace jeune de Courteille : 12 garçons 6 filles (créneaux assurés par les CS dès la mise en place du pass-sanitaire)
- 📊 Maison France service Courteille et Perseigne : 4 demandes

Activités Ponctuelles :

- 📊 Tournois de foot 20 Aout Courteille et 16 juillet Perseigne : 25 garçon (14/20 ans).
- 📊 Barbecue 15 juin espace jeunes de Courteille : 25 garçons- 4 filles (14/25 ans)
- 📊 Barbecue 2 juillet espace jeunes de Perseigne : 35 garçons- 8 filles (14/25 ans)
- 📊 Tournois de basket 18 aout
- 📊 Block party 10 et 17 juillet Courteille/Perseigne : 90 personnes (4/60ans) public cible médiation (14/25ans) environ 15 filles, 30 garçons.
- 📊 Sortie vélo 12 juillet (en partenariat avec Paul Gauguin) 8 garçons
- 📊 Séjour Nice (partenariat avec le centre social de Courteille) 30 juillet au 5 aout : 13 filles 2 garçons.
- 📊 Sorties mer 3 mars/5juillet/23 aout : 16 garçons

Autres projets :

☑ Implication d'un groupe de jeunes sur **le terrain play ground**, Perseigne **Environ 15 jeunes** impliqués : 9 filles 6 garçons.

☑ **Projet « la culture s'anime en Normandie »** en partenariat avec la luciole et les centre sociaux : 15 garçons, 6 filles. *Continuité sur 2022.*

Les fiches bilan sont consultables sur : médiation/tous les projets/projets 2021/bilan fiches actions
Maraude :

Près de 240 maraudes ont été organisées sur l'année 2021.

Au vu du contexte sanitaire les médiateurs par binôme ont réalisé des maraudes sur les deux quartiers Courteille et Perseigne. Malgré un constat similaire à 2020 sur le trafic de stupéfiant et la présence de points d deal, nous avons constaté en fin d'année une action de la police plus engagée qui a permis de rendre le trafic plus fragile. Les jeunes déscolarisés et/ou en décrochage sur l'année 2020 sont pour certains entrés dans des démarches de réinsertion et de projet professionnel. Les rencontres avec les établissements scolaires marquent toujours une inquiétude sur certaines situations de jeunes en décrochage.

➤ **PARTENARIATS**

Les partenariats établis :

Rencontres ponctuelles/ Participation :

Collège St Exupéry / Louise Michel

AFPA

Lycée Mezen

Association zone 61

Inscription dans groupes de réflexion :

☑ Bilan hebdomadaire médication (fin de contrat en octobre)

Partenariats réguliers :

- déléguée du préfet
- Centres social de Courteille et Perseigne
- Services de la collectivité (PRE, CCAS, MIC...)
- Police Municipale
- Etablissements scolaires
- Mission Locale.
- EPIDE
- Association zone 61

Bilan Financier : détail disponible dans : MEDIATION/BUDGET MEDIA/BUDGET MEDIA 2021

Budget CUA au 22/12/2021

Total dépenses : 3165€ CUA

Budget VILLE au 15/12/2021

Total dépenses : 605€

Valorisation :

Utilisation des minibus / le paiement des parkings de stationnements et de carburant / le salaire des agents les partenariats avec les centres sociaux.

Réajustements et Perspectives futures.

Des actions ont dues être **annulées à cause de la crise sanitaire.**

La mise en place de **mini séjours** est envisagée. Il y a un souhait du service de pérenniser ce type d'actions, avec les centres sociaux ou en autonomie.

Suite au départ d'un agent un recrutement est en cours et sera effectif le 1 février 2022.

Un autre recrutement sur un contrat adulte relais n'a pas abouti.

Le bilan du projet de service va débiter en mars 2022.

Conclusion :

Bilan positif malgré les contraintes de crise sanitaire, objectifs de l'été atteints, objectifs annuels partiellement atteints, nouvelles perspectives autour de la mise en place mini séjours en partenariat avec les centres sociaux. Et réflexion sur les séjours de ruptures (attente d'amélioration sanitaire et de renforcement de l'équipe).

C-RESTAURATION SCOLAIRE

➤ **MISSIONS**

Le service assure l'exercice de la compétence "restauration scolaire".

➤ **RÉALISATIONS**

Intégration du restaurant scolaire de Condé-sur-Sarthe dans la délégation de service public de la restauration scolaire à compter de la rentrée 2020-2021 Aménagement et équipement du nouveau restaurant scolaire Renouvellement du mobilier dans les restaurants scolaires Jeanne Géraud et Jules Ferry à Alençon Aménagement de la plonge du restaurant scolaire Robert Desnos à Alençon Mise en œuvre du service de restauration scolaire sans discontinuité, dans le cadre de protocoles sanitaires régulièrement actualisés en raison de la pandémie de Covid-19

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

23,7% de composants "BIO" dans les repas servis
88,6% composants issues de "circuits courts" dont
55% selon un critère géographique et
23,6% dans le cadre de produits négociés en direct avec des producteurs
336 047 repas scolaires : 111 443 repas maternelles, 206 743 repas élémentaires et
17 861 repas adultes scolaires

➤ **PROJETS**

Poursuite de la démarche de renouvellement du mobilier dans les restaurants scolaires et d'aménagements de certains postes de plonge Lancement d'un marché public dans le cadre de la fin du contrat de délégation de service public 2016/2022

➤ **PARTENARIATS**

Société Sodexo, Éducation nationale, Programme de Réussite Éducative de la CUA

C-PORTAGE DES REPAS

➤ MISSIONS

Assurer le portage de repas à domicile pour les seniors (service confié au Centre Communal d'Action Sociale d'Alençon) sur l'ensemble des communes de la CUA avec une tarification sociale selon les ressources des personnes.

Territoires desservis : Alençon et les communes de la C.U.A.

➤ RÉALISATIONS

Mise en œuvre et fonctionnement courant du service

➤ CHIFFRES-CLÉS en 2021

- 51 786 repas régimes et normaux ont été distribués durant l'année 2021 contre 50 770 repas en 2020, soit une augmentation de 2 %.
- 291 bénéficiaires du portage de repas durant l'année 2021, dont 184 femmes et 107 hommes.

➤ PROJETS en 2022

- Mise en place d'un service efficient et informatisé de gestion et de livraison des plateaux
- Dotation aux agents de tablettes pour le suivi et la traçabilité des livraisons
- Consultation relative à la nouvelle prestation pour la restauration dans le cadre du groupement de commande (Ville, CUA, CCAS, CIAS)

➤ PARTENARIATS

Sodexo (déléguataire pour le service restauration collective)

C- CENTRE INTERCOMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES

➤ **MISSIONS**

Gérer l'EHPAD Charles Aveline d'une capacité d'accueil de 83 lits

➤ **RÉALISATIONS**

Signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) sur 5 ans, entre l'ARS Normandie, le Conseil départemental de l'Orne et la Communauté Urbaine d'Alençon. Le Gestionnaire s'engage à réaliser les objectifs présentés, conformément au calendrier de réalisation déterminé conjointement. Les objectifs du gestionnaire sont regroupés selon 4 axes : la qualité du service rendu à l'utilisateur, la maîtrise des risques, la contribution aux parcours et à la réponse aux besoins territoriaux et le renforcement de l'efficacité de gestion et de gouvernance. Restauration : mode de gestion avec passage à une DSP au lieu et place d'une régie

CHIFFRES-CLÉS

64.2 : nombre de postes en Équivalent Temps Plein (ETP)

➤ **PROJETS**

Mise en œuvre de la 3ème année du CPOM

Intégration du CIAS dans le marché de restauration scolaire fin 2022

A l'étude rachat du bâtiment à Orne habitat



ALENÇON
ARÇONNAY
CERISÉ
CHAMPFLEUR
CHENAY
CIRAL
COLOMBIERS
CONDÉ-SUR-SARTHE
CUISSAI
DAMIGNY
ÉCOUVES
LA FERRIÈRE-BOCHARD
GANDELAIN
HESLOUP
LA LACELLE
LARRÉ
LONRAI
L'ORÉE-D'ÉCOUVES
MÈNIL-ERREUX
MIEUXCÉ
PACÉ
LA ROCHE-MABILE
SAINT-CÉNERI-LE-GÉREI
SAINT-DENIS-SUR-SARTHON
SAINT-ELIER-LES-BOIS
SAINT-GERMAIN-DU-CORBÉIS
SAINT-NICOLAS-DES-BOIS
SAINT-PATERNE-LE CHEVAIN
SEMALLÉ
VALFRAMBERT
VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE

www.cu-alencon.fr



REGLEMENTATION

004 - Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2023

Affaires Juridiques, Assurances, Actes Réglementaires

TT/SA

Les Maires ont la possibilité d'accorder des dérogations au repos dominical pour les commerces de détail, dans la limites de douze dimanches par an, depuis la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances.

L'article L3132-26 du Code du Travail précise que « *dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile.*

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre ».

Le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 13 octobre 2022, a émis un avis favorable au nombre de dimanches travaillés, supérieur à cinq et a accepté les douze dérogations au repos dominical pour l'année 2023, selon la liste proposée ci-dessous.

La décision du Maire, arrêtée avant le 31 décembre 2022, doit également être précédée de l'avis simple du Conseil Municipal.

Une consultation des Maires des Communes limitrophes à Alençon, des représentants de Chambres Consulaires, des représentants du personnel ainsi que des associations intéressées et commerçants, a été réalisée par courrier du 29 août 2022.

Il a été proposé, de façon concertée d'accorder douze dérogations au repos dominical pour l'année 2023 compte tenu des enjeux d'attractivité du territoire et des retours d'expériences des années passées.

À titre indicatif, les dates retenues pour l'ensemble des commerces de détail sont :

- Le 15 janvier 2023 (1^{er} dimanche des soldes d'hiver),
- Le 2 juillet 2023 (1^{er} dimanche des soldes d'été),
- Le 26 novembre 2023 (Black Friday),
- Le 3 décembre 2023,
- Le 10 décembre 2023,
- Le 17 décembre 2023,

- Le 24 décembre 2023,
- Le 31 décembre 2023.

Les dates retenues pour les concessions automobiles sont :

- Le 15 janvier 2023,
- Le 12 mars 2023,
- Le 11 juin 2023,
- Le 17 septembre 2023,
- Le 15 octobre 2023.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- **ACCEPTER** les douze dérogations au repos dominical pour l'année 2023, selon la liste proposée ci-dessus,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa déléguée à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

STATIONNEMENT ET DROITS DE PLACE

005 - Gratuité du stationnement les samedis du mois de décembre 2022 et modification du périmètre de l'abonnement "résident du centre-ville"

Tranquillité Publique

TT/NV

Afin de faciliter l'accès aux commerces du centre-ville à l'occasion des fêtes de fin d'année, il est proposé la gratuité du stationnement les samedis 10, 17, 24 et 31 décembre 2022.

Par ailleurs, par délibération du 18 décembre 2017, modifiée par délibération du 23 avril 2018, le Conseil Municipal a validé la mise en place d'un abonnement « résident du centre-ville » permettant aux résidents des rues concernées par le stationnement payant ainsi qu'aux habitants des rues piétonnes de s'y stationner contre une redevance de 35 € par mois et par véhicule.

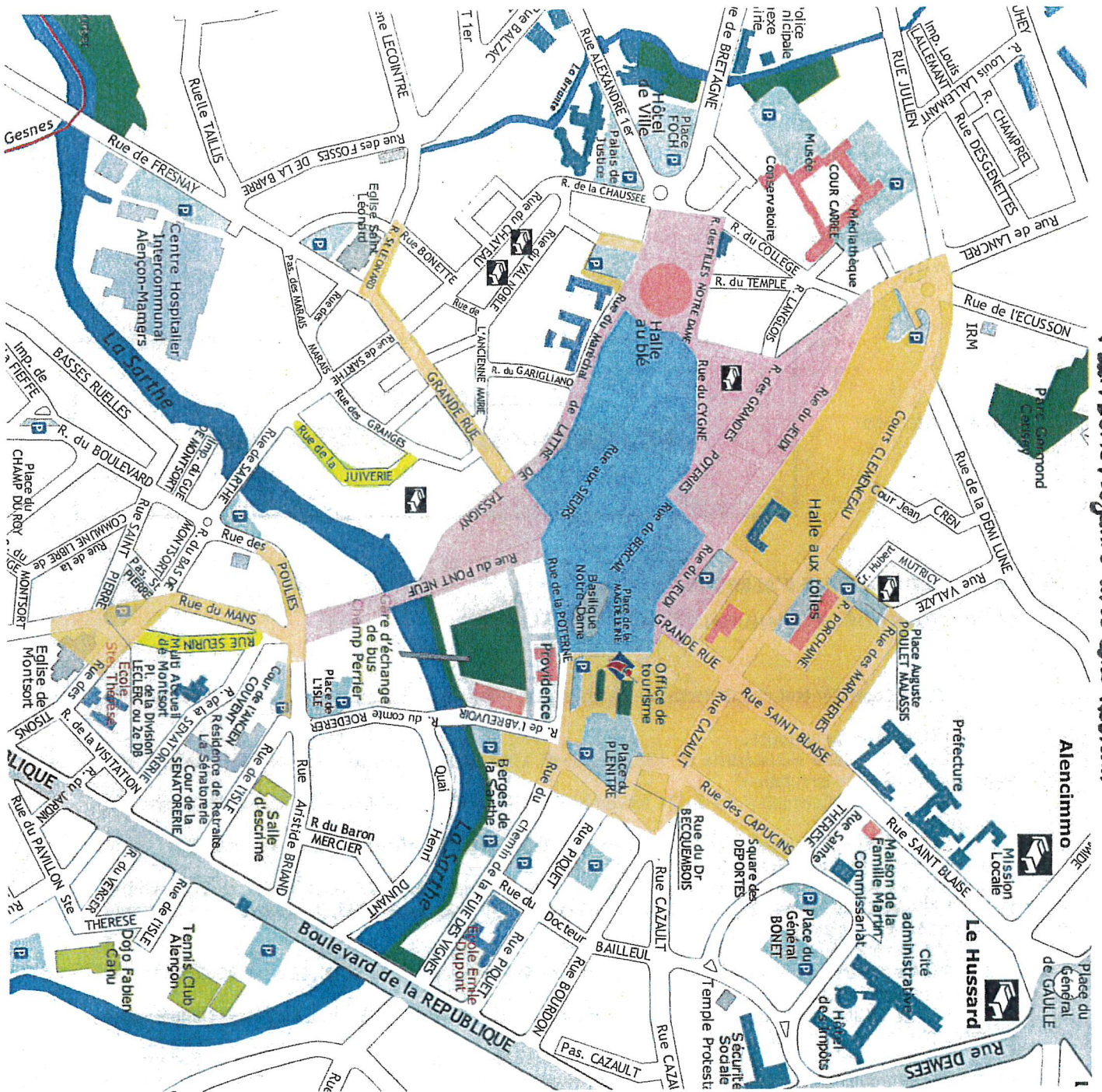
Considérant que désormais le stationnement est totalement interdit rue de la Juiverie et rue Seurin, il est proposé au conseil d'intégrer ces deux rues dans le périmètre afin de permettre à leurs habitants de bénéficier de l'abonnement « résident du centre-ville ».

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- **ACCEPTER** la gratuité du stationnement les samedis 10, 17, 24 et 31 décembre 2022,
- **INTÉGRER** les rues de la Juiverie et Seurin dans le périmètre permettant de bénéficier de l'abonnement "résident du centre-ville",
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa déléguée à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Plan Zone Payante avec son Résidan P



- Zone de courte durée : 2 h maximum par jour
 - Zone de durée normale : moins de 6 h par jour
 - Secteur piétonnier
- Réposikon à 950 € annuels**

ANIMATIONS SPORTIVES

006 - Soutien aux évènements sportifs 2022 - 4ème répartition

Sport et Campings

CC

Plusieurs associations sportives alençonnaises ont sollicité de la Ville d'Alençon une participation aux frais d'organisation de compétitions sportives. La commission des sports, après avoir examiné les projets et les budgets lors de sa réunion du 11 octobre 2022 a proposé les arbitrages suivants :

Intitulés	Dates	Porteur du projet	Subventions proposées
Tournoi International épée	4-5/11/2022	Les ducs d'Alençon	500 €
Festibloc	06/11/2022	Club Alençonnais d'Escalade	700 €
Tournoi de judo Ville Alençon	19/11/2022	Judo Club Alençon	500 €
TOTAL			1 700 €

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- **ACCORDER** dans le cadre de la quatrième répartition de la provision pour le soutien financier aux évènements sportifs 2022, l'octroi des subventions respectives aux associations sportives alençonnaises conformément au tableau présenté ci-dessus,
- **ACTER** le principe que la somme attribuée ne saurait être compensée par une subvention d'équilibre au motif d'un résultat déficitaire de l'opération pour laquelle la subvention est affectée,
- **DÉCIDER** d'imputer la dépense correspondante sur la ligne budgétaire 65 40.1 6574.1 du budget primitif 2022,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATIONS

007 - Association DESARTS - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son agenda culturel "complément d'informations culturel Alençonnais" (CICA)

Affaires Culturelles, Tourisme

MC

L'association DESARTS assure la promotion des événements culturels d'Alençon et du territoire de la Communauté urbaine d'Alençon (CUA) dans une brochure papier intitulée "Complément d'Informations Culturel Alençonnais" (CICA).

L'association édite et diffuse gratuitement 5 numéros de cet agenda culturel par an.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de fonctionnement de 3 000 € à l'association DESARTS afin de soutenir la parution des numéros d'octobre-novembre et de décembre-janvier.

L'association veillera à indiquer l'aide de la Ville dans tous les supports de communication.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- **ACCORDER** une subvention de fonctionnement de 3 000 € à l'association DESARTS,
- **DÉCIDER** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits sur la ligne budgétaire 65-33.2-6574.71 du budget 2022,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa déléguée à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATIONS

**008 - Associations "La Schola de l'Orne" et "Les Amis de la Musique d'Alençon et de sa région"
- Subventions d'aide à projet culturel 2022 pour les concerts de Noël**

Affaires Culturelles, Tourisme

SC/MC

La Ville d'Alençon organise pour la 14ème année consécutive diverses manifestations qui s'inscrivent dans la programmation des festivités de fin d'année 2022. Les associations « La Schola de l'Orne » et « Les Amis de la Musique d'Alençon et de sa région » ont souhaité participer à ces événements en offrant :

- pour l'association « La Schola de l'Orne » :

* « *Gloria* » de Rutter avec le chœur de La Schola de l'Orne et les musiciens du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Communauté urbaine d'Alençon. Deux représentations sont programmées le samedi 17 décembre à 20 h 30 et le dimanche 18 décembre à 16 h 30 à l'église Saint-Pierre de Montsort.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'association "La Schola de l'Orne" une subvention d'aide à projet d'un montant de 4 375 €.

- pour l'association « Les Amis de la Musique d'Alençon et de sa région » :

* un moment musical à 2, 4, 6 ou 8 mains, autour de 2 pianos, intitulé « *Quatre pianistes* » autour d'oeuvres de Gershwin, Mozart, Yann Tiersen, Gillock ou Schubert... Une représentation sera programmée le dimanche 4 décembre à 16 h 30 à l'église Saint-Pierre de Montsort.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'association "Les Amis de la Musique d'Alençon et de sa région" une subvention d'aide à projet d'un montant de 5 000 €.

Les associations veilleront à indiquer l'aide de la Ville d'Alençon dans tous les supports de communication relatifs à ces événements.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- **ACCORDER** une subvention d'aide à projet de :
 - 5 000 € à l'association "Les Amis de la Musique d'Alençon et de sa région",
 - 4 375 € à l'association "La Schola de l'Orne",

pour l'organisation de manifestations dans le cadre des festivités de fin d'année,

- **DECIDER** d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 65-33.2-6574.71 du budget 2022,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa déléguée à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATIONS

009 - Association "Compagnie Bleu 202" - Attribution d'une subvention exceptionnelle d'aide à projet culturel 2022

Affaires Culturelles, Tourisme

SB/MC

L'association "Compagnie Bleu 202" a pour objet la création et la formation théâtrales, ouvertes à tous les publics sans restriction, ainsi que la promotion et la diffusion de ces activités.

Afin de célébrer ses 30 ans d'activités, la compagnie Bleu 202 souhaite organiser un évènement dans un format "cabaret" qui retracera son action depuis 1992. Cette manifestation aura lieu à la halle aux toiles, le samedi 3 décembre 2022.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à la compagnie Bleu 202 une subvention exceptionnelle d'aide à projet de 5 000 €.

L'association veillera à indiquer l'aide de la ville d'Alençon dans tous les supports de communication relatifs à cet évènement.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- **ACCORDER** une subvention exceptionnelle d'aide à projet de 5 000 € à l'association "Compagnie Bleu 202", dans le cadre de l'organisation d'un évènement dans un format "cabaret" qui aura lieu le samedi 3 décembre 2022,
- **DÉCIDER** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 65-33.2-6574.71 du budget 2022,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa déléguée à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATIONS

010 - Concerts de fin d'année 2022 - Tarifs d'accès aux concerts - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer une convention de billetterie avec l'Office de Tourisme de la Communauté urbaine d'Alençon

Affaires Culturelles, Tourisme

SC/MC

Dans le cadre des manifestations de fin d'année, la Ville d'Alençon proposera pendant le mois de décembre 2022 une série de concerts publics organisés en partenariat avec des associations locales, des artistes-musiciens et le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de la Communauté urbaine d'Alençon (CUA). La programmation des concerts publics est établie comme suit :

2 pianos, 8 mains Amis de la Musique	Église de Montsort	Dimanche 4 décembre	16 h 30	Payant
Concert de la Nativité CRD	Église de Montsort	Dimanche 11 décembre	16 h 30	Payant
Nina et le jazz dans tous ses états - Jazzy Kids Service Affaires Culturelles, Tourisme	Auditorium	Vendredi 16 décembre	19 h 00	Payant
BatucaBrass CRD	Déambulation en centre-ville	Samedi 17 décembre	après-midi (horaire à préciser)	Gratuit
Gloria de Rutter La schola et le CRD	Église de Montsort	Samedi 17 décembre	20 h 30	Payant
		Dimanche 18 décembre	16 h 30	Payant

Il est proposé de mettre en place la billetterie suivante :

- pour les enfants de 0 à 3 ans : gratuit,
- au-delà de 3 ans : tarif unique à 2 €.

La vente des billets sera assurée du mercredi 16 novembre à 10 h au dimanche 18 décembre 2022 à 16 h 30 par :

- l'office de tourisme de la CUA. Une convention de billetterie sera établie pour fixer les conditions de la vente et le montant de la commission à 5 % des ventes,
- la Ville d'Alençon au moyen de sa billetterie en ligne. Le prestataire WeezEvent perçoit une commission de 0,99 € par billet soit 2,99 € pour le spectateur.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- **FIXER** les tarifs de billetterie comme suit :
 - gratuit pour les enfants de 0 à 3 ans,
 - 2 € au guichet de l'Office de Tourisme de la CUA via sa billetterie,
 - 2 € plus la commission WeezEvent de 0,99 € soit un billet à 2,99 € le billet vendu en ligne via la billetterie de la Ville d'Alençon,
- **ACCEPTER** la mise en place d'une billetterie auprès de l'Office de Tourisme de la Communauté urbaine d'Alençon, contre le versement d'une commission sur les ventes au guichet de 5 %,
- **APPROUVER** la convention de billetterie avec l'Office de Tourisme de la Communauté urbaine d'Alençon, ayant pour objet de fixer les conditions de vente des billets, telle que proposée en annexe,
- **AFFECTER** les recettes correspondantes au budget au cours duquel elles seront constatées,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa déléguée à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

CONVENTION DE BILLETTERIE

Entre

OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON - Maison d'Ozé – place de la Magdeleine - 61000 ALENÇON

Présidente : Madame MAUGER Fabienne

administration@visitalencon.com - 02 33 80 66 33

SIRET: 818 145 963 00018

Désigné au présent contrat sous la dénomination « le Revendeur »

Et

LA VILLE D'ALENÇON

Adresse : Hôtel de Ville – Place Foch

CS 50362 – 61014 ALENÇON CEDEX

Tél : 02 33 32 41 02

e-mail : ac@ville-alencon.fr

Désigné au présent contrat sous la dénomination « l'Organisateur »

Article 1 : Objet du contrat

La Ville d'Alençon confie la gestion de la vente des billets à l'unité à l'Office de Tourisme de la Communauté urbaine d'Alençon pour la manifestation suivante :

Type de la manifestation : Fêtes de fin d'année

Nom de la manifestation : Concerts de Noël

Dates : du dimanche 04 au dimanche 18 décembre 2022

Public ciblé : public familial

Affiches et programmes en dépôt pour affichage : OUI

Visuels fournis par l'organisateur : OUI

La vente des billets à l'unité, pour le compte de la Ville d'Alençon, sera assurée du mercredi 16 novembre, 10h au dimanche 18 décembre 2022 inclus au guichet de l'Office de Tourisme de la Communauté urbaine d'Alençon (commission 5%).

Article 2 : Tarifs

Réassort possible : **NON**

- Les bébés de 0 à 3 ans doivent être munis d'un billet gratuit

- Prix de vente du billet à tarif unique 2 €, pour les spectateurs au-delà de 3 ans.

Article 3 : Obligation du revendeur

Le revendeur s'engage à assurer la vente de la billetterie à l'accueil de l'Office de Tourisme. En fonction du volume des ventes réalisées, le revendeur pourra solliciter l'organisateur aux fins de réapprovisionnement de billets. Le revendeur s'engage à promouvoir le spectacle ou événement sur ses supports de communication. L'office de tourisme s'engage à fournir à l'organisateur tous documents, logos, textes et mentions nécessaires à la communication prévue dans la présente convention.

Article 4 : Obligation de l'organisateur

Le déposant s'engage à indiquer sur tous ses supports de communication une mention « en vente à l'Office de Tourisme de la Communauté urbaine d'Alençon ».

Tous les éléments de communication sont à envoyer au service communication et presse de l'office de tourisme d'Alençon à l'adresse suivante : communication@visitalencon.com.

L'organisateur s'engage à informer l'Office de Tourisme de toute modification ou annulation de la manifestation. En cas d'annulation, l'organisateur reste redevable de la commission à l'Office de Tourisme.

Article 5 : Clôture de la billetterie

- Le Revendeur tiendra une comptabilité séparée oui non

- Fonds de caisse oui non

- si oui le revendeur reversera les fonds dans un délai d'un mois.

- Le Revendeur établira dans les 15 jours suivant le dernier concert, un mémoire au nom de l'Organisateur indiquant le montant des ventes réalisées et transmettra à l'appui de ce mémoire les pièces justificatives des ventes,

- L'Organisateur établira un mémoire pour le reversement des fonds, indiquant le montant des recettes dans un délai de 15 jours. Le document sera transmis au service financier de la Ville afin d'établir le titre de recettes correspondant,

- Le Revendeur procédera au versement des recettes dans un délai d'un mois à réception du titre de recettes.

Article 6 : Annulation d'un événement

- Le Revendeur s'engage :

- à rembourser les billets vendus au guichet de l'Office de tourisme de la CUA,
- à informer, au moment de la vente, au moyen de son choix, les acheteurs de la possibilité du remboursement et de la date limite de demande de remboursement,
- à rembourser les acheteurs dans un délai de 1 mois

- L'Organisateur s'engage à assurer le remboursement des billets achetés en ligne sur sa billetterie.

Fait à Alençon en double exemplaires, le

Signature de l'Organisateur

Précédée de la mention « lu et approuvée »

Signature du Revendeur

Précédée de la mention « lu et approuvée »

AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATIONS

011 - Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) - Remboursement des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement

Affaires Culturelles, Tourisme

MC

La ville d'Alençon met en œuvre une politique culturelle qui favorise l'accès de tous aux arts et à la culture ainsi que la rencontre entre les artistes et la population. A cet effet, elle propose une programmation de qualité et diversifiée, dans tous les domaines artistiques, soit en initiant des animations/manifestations, soit en répondant aux propositions associatives.

Le conseil, par délibération en date du 25 mai 2020, a approuvé l'adhésion au dispositif GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel) afin de recruter des professionnels du spectacle vivant (artistes, musiciens, comédiens, compositeurs, écrivains, conférenciers, danseurs, costumiers, conteurs, techniciens...), par exemple lors des fêtes de fin d'année ou au cours des événements de l'été.

La mise en œuvre des manifestations culturelles organisées par la ville d'Alençon nécessite des interventions artistiques ou techniques qui peuvent être soumises à des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement.

Les crédits nécessaires au remboursement de ces frais sont prévus au budget.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- **APPROUVER** le remboursement des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement soumis aux justificatifs pour les professionnels du spectacle vivant recrutés dans le cadre des manifestations culturelles,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa déléguée à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

TRANQUILLITE PUBLIQUE

012 - Vidéoprotection - Extension du système au site de la Plaine des Sports

Tranquillité Publique

TT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le Code de la Sécurité Intérieure, notamment les articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1,

La Ville d'Alençon est dotée d'un système de vidéoprotection de 62 caméras couvrant plusieurs périmètres et relié à un Centre de Supervision Urbain (CSU) permettant le visionnage direct, l'enregistrement des images avec également un dépôt auprès de la police nationale.

La Plaine des Sports, site composé de nombreux équipements sportifs ouverts au public et propriété de la Ville d'Alençon, n'est à ce jour pas couvert par la vidéoprotection et fait régulièrement l'objet de nombreuses dégradations volontaires, dont dernièrement l'incendie volontaire du logement du gardien, des vestiaires, dégradations de la tour de chronométrie, etc.

Ce site est situé sur la commune de Saint Paterne-Le Chevain. Toutefois, après consultation du Ministère de l'Intérieur en charge de la mission vidéoprotection, l'installation d'une caméra par la Ville d'Alençon sur un site ouvert au public qui lui appartient mais sur une commune limitrophe est conforme aux dispositions du Code de la Sécurité Intérieure.

Afin de sécuriser le site, il est envisagé l'installation d'une caméra dôme sur le site, reliée au CSU. Le coût total de l'installation est estimé à 26 641,66 € TTC.

Conformément à l'article L252-1 du Code de la Sécurité Intérieure « *l'installation d'un système de vidéoprotection est subordonnée à une autorisation du représentant de l'Etat dans le département après avis de la commission départementale de vidéoprotection. Lorsque le système comporte des caméras installées sur le territoire de plusieurs départements, l'autorisation est délivrée par le représentant de l'Etat dans le département dans lequel est situé le siège social du demandeur. Les représentants de l'Etat dans les départements dans lesquels des caméras sont installées en sont informés.* »

Aussi, il est donc proposé de solliciter une autorisation préfectorale pour l'installation d'une caméra de vidéoprotection sur le site de la Plaine des Sports ayant pour but :

- de protéger les bâtiments publics et les atteintes aux biens,
- d'assurer la sécurité des personnes.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- **VALIDER** la demande d'autorisation préfectorale pour l'installation d'une caméra de vidéoprotection sur le site de la Plaine des Sports,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa déléguée à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

TRANQUILLITE PUBLIQUE

013 - Capture, identification et stérilisation des chats errants non identifiés - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer une convention de subvention avec la Société Protectrice des Animaux (SPA)

Tranquillité Publique

AB/LB

La prolifération des chats errants est liée au développement rapide de cette population, puisqu'un couple de chat peut engendrer à lui seul en 4 ans plus de 20 000 nouveaux individus. Cette prolifération n'est pas sans causer des troubles à l'ordre public et à la salubrité publique.

En vertu de l'article L211-27 du Code Rural, le Maire peut, par arrêté, faire procéder à leur capture pour stérilisation et identification puis relâchement sur site.

Il a été démontré que la stérilisation des chats dits « libres » est une alternative durable et satisfaisante, car les sites où les chats ont été éradiqués sont très souvent rapidement recolonisés.

La stérilisation présente plusieurs avantages :

- amélioration de l'hygiène et de la tranquillité publique (cessation des nuisances),
- amélioration de l'état sanitaire des chats errants (beaucoup moins de prolifération de maladies),
- amélioration de l'image de la Ville (la cause animale est une préoccupation réelle de la population),
- lutte contre la misère et la souffrance animale.

Lorsque l'animal est stérilisé, en même temps, il est procédé à son identification (« chat libre »), laquelle se fait alors au nom de la Ville.

La Ville d'Alençon fait de la capture, de l'identification et de la stérilisation des chats errants, sans propriétaire ni détenteur, un élément de sa politique en matière de protection animale.

C'est dans ces conditions qu'elle s'est rapprochée de La Société Protectrice des Animaux (La SPA), acteur majeur de la protection animale, laquelle dispose des ressources matérielles nécessaires et d'une réelle expérience en matière de campagne de stérilisation.

Prenant en considération l'intérêt public lié à l'hygiène et à la sécurité, et au regard de ses pouvoirs de police tels que prévu par le Code Rural en matière de divagation et de prolifération animale, la Ville d'Alençon décide de soutenir une action déterminée visant à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants, au sens de l'article L211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM), sur son territoire.

La Ville et La SPA se sont ainsi rapprochées afin de définir les conditions de la mise en œuvre d'une campagne de stérilisation des chats errants, via la signature d'une convention.

La Ville d'Alençon est disposée à apporter une aide en 2023 en faveur de l'association La SPA destinée à financer une action déterminée visant à la capture, la stérilisation et l'identification des chats errants sur son territoire.

Cette action est proposée, conçue et réalisée sous l'entière responsabilité de La SPA.

A cet effet, la convention entre la Ville d'Alençon et La SPA détermine les obligations respectives des parties prenantes.

En synthèse, par l'effet de cette convention, la Ville d'Alençon versera une subvention à hauteur de 550 €, correspondant à la stérilisation de 10 chats sur l'année 2023 (comprenant la prise en charge et la gestion complète de sa capture/stérilisation/relâché sur site par la SPA).

Cette convention a vocation à être conclue pour une durée de 1 an, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2023. Elle pourra être modifiée par voie d'avenant afin, le cas échéant, d'augmenter le nombre de chats visés et éventuellement reconduite en cas de succès des opérations.

Vu les articles L2123-7 à L2123-8 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- **VALIDER**, en toutes ses dispositions, la convention de subvention à passer avec la SPA et ayant pour objet de fixer les obligations respectives des parties dans le cadre de la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa déléguée à signer la convention, telle que proposée en annexe, et tous documents utiles relatifs à ce dossier.



CONVENTION DE SUBVENTION RELATIVE A LA CAPTURE, L'IDENTIFICATION, ET LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS NON IDENTIFIES tels que définis sous l'article L211-27 du CRPM

Entre :

LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX (La SPA)

Association déclarée, reconnue d'utilité publique par Décret du 22 décembre 1860, inscrite au Répertoire National des Associations (RNA) sous le numéro W751028782, dont le siège social est situé 39 boulevard Berthier 75017 PARIS

Représentée par Guillaume SANCHEZ, en sa qualité de Directeur Général de La SPA, agissant aux présentes en vertu d'une délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par Jacques-Charles FOMBONNE, Président de la SPA,

Ci-après dénommée « La SPA »

D'une part,

Et :

COMMUNE D'ALENÇON

Place Foch
61000 Alençon

Représentée par Joaquim PUEYO, en sa qualité de Maire, agissant aux présentes en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 14 novembre, dont un exemplaire est annexé aux présentes,

Ci-après dénommée « La Commune d'Alençon » ou « La Commune »

D'autre part,

Ci-après dénommées individuellement « la Partie » et collectivement « Les Parties »

PREAMBULE

L'article L211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) offre la possibilité au Maire « ... par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association.

La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde au sens de l'article L. 211-11 de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association de protection des animaux mentionnée à l'alinéa précédent.

Ces dispositions ne sont applicables que dans les départements indemnes de rage. Toutefois, sans préjudice des articles L. 223-9 à L. 223-16, dans les départements déclarés officiellement infectés de rage, des dérogations peuvent être accordées aux communes qui le demandent, par arrêté préfectoral, après avis

favorable de l'Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail selon des critères scientifiques visant à évaluer le risque rabique. »

La Commune d'Alençon faisant de la capture, de l'identification et de la stérilisation des chats errants, sans propriétaire ni détenteur, un élément de sa politique en matière de protection animale, et la SPA un élément important de son projet associatif, les parties se sont rapprochées afin de définir les conditions de la mise en œuvre d'une campagne de stérilisation des chats errants.

Cette action constitue, en effet, un des leviers les plus efficaces en vue de contribuer au bien-être animal et de limiter la prolifération féline, contrairement à l'éradication. De nombreuses études scientifiques prouvent que la capture en vue d'une stérilisation et d'un relâché sur le lieu de vie est la seule solution sur le long terme. En effet, l'éradication ne peut solutionner que temporairement ce problème et pose des questions éthiques.

De plus, la stérilisation fait cesser les nuisances sonores et olfactives ainsi que les rixes nocturnes.

Prenant en considération l'intérêt public lié à l'hygiène et à la sécurité, et au regard de ses pouvoirs de police tels que prévu par le code rural en matière de divagation et de prolifération animale, la Commune d'Alençon décide de soutenir une action déterminée visant à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants, au sens de l'article L 211-27 du CRPM, sur son territoire.

En conséquence, la Commune d'Alençon est disposée à apporter une aide en 2023 en faveur de l'association La SPA destinée à financer une action déterminée visant à la capture, la stérilisation et l'identification des chats errants sur son territoire.

Cette action est proposée, conçue et réalisée sous l'entière responsabilité de La SPA.

A cet effet, la présente convention entre la Commune d'Alençon et La SPA détermine les obligations respectives des parties prenantes.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE D'ALENÇON

La Commune d'Alençon décide d'attribuer, aux termes d'une délibération de son conseil municipal annexée aux présentes, une subvention de 550 euros à La SPA pour atteindre ses objectifs, à savoir : une action déterminée visant à la capture, à la stérilisation et à l'identification d'un maximum de 10 chats errants, au sens de l'article L 211-27 du CRPM, sur son territoire dans le cadre du projet correspondant proposé, conçu et réalisé sous l'entière responsabilité de La SPA.

Les animaux seront identifiés au nom de la Commune d'Alençon pour devenir « chat libres », après identification et stérilisation.

La Commune d'Alençon informera la population de la campagne de capture et de stérilisation des chats errants, au sens de l'article L 211-27 du CRPM, par affichage et par publication des lieux et jours prévus à minima 10 jours avant sa mise en œuvre.

En application de ses pouvoirs de police, la Commune prendra les arrêtés nécessaires.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DE LA SPA

La SPA s'engage à :

- prendre toute disposition sous sa responsabilité quant à la capture des chats errants, au sens de l'article L 211-27 du CRPM, par ses soins ou par les soins de tiers reconnus et agréés, sous son contrôle, en vue de leur identification et stérilisation.
- faire assurer les interventions médicales nécessaires à l'identification et la stérilisation des chats errants, au sens de l'article L 211-27 du CRPM, capturés sur le territoire de la Commune d'Alençon.

A cet égard, les animaux stérilisés devront obligatoirement :

- être des chats errants au sens de l'art L. 211-27 du code rural ;
- être identifiés au nom de la Commune d'Alençon, conformément à l'article L. 212-10 du code rural ;
- être relâchés sur les lieux de la capture conformément à l'article L. 211-27 du code rural.

La SPA s'engage en outre :

- à rendre compte à la Commune d'Alençon de l'emploi de la présente subvention d'un montant de 550 euros en présentant le compte rendu financier prévu à l'article 4 de la présente convention, ainsi qu'un bilan qualitatif de l'action quant au nombre de chats errants capturés, identifiés et stérilisés, aux lieux et dates de capture, de stérilisation et de relâcher ;
- à utiliser la subvention conformément aux objectifs ci-dessus énoncés ;
- à faciliter le contrôle par les services de la Commune de la réalisation des objectifs précités et l'accès aux documents administratifs et comptables ;
- à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable 1982 révisé par le règlement n° 99-01 du 16 février 1999 et à tenir l'enregistrement de ses engagements ;
- à se rendre disponible pour présenter un bilan de l'opération devant les membres du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 – COMPTE-RENDU FINANCIER

En application des dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de l'arrêté du 24 mai 2005 portant fixation des modalités de présentation du compte-rendu financier, le bénéficiaire de la subvention doit transmettre à la Commune un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de cette subvention.

Ce compte-rendu financier est transmis à la Commune dans les six mois suivant la clôture de l'exercice pour lequel la Commune a attribué sa subvention, soit au plus tard le 30 juin 2024.

ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2023. Elle prendra effet immédiatement à compter du 1er janvier 2023.

Dans les 2 mois qui précèdent sa date d'expiration, les Parties s'engagent à réexaminer la présente convention afin d'étudier les conditions du renouvellement de l'opération visant à la capture, la stérilisation et l'identification de chats errants sur le territoire de la commune d'Alençon.

ARTICLE 5 – VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention sera versée en deux fois par virement sur le compte mentionné ci-dessous :

- 50% dès signature de la présente convention par les deux parties ;
- le solde dès transmission du compte rendu financier et du bilan qualitatif de l'action.

Références bancaires – SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA) Domiciliation : SG Paris Rive Droite - 29 Boulevard Haussmann - 75428 Paris Cedex 09		
Banque : 30003	Guichet : 03010	
Compte : 00037261647	Clé : 91	Code BIC SOGEFRPP
N° IBAN FR76 3000 3030 1000 0372 6164 791		

ARTICLE 6 — RESILIATION ANTICIPEE DE LA CONVENTION

Article 6-1- Modification

La présente convention peut être modifiée d'un commun accord par les parties. Cette modification sera constatée aux termes d'un avenant signé par les deux parties.

Article 6-2 - Résiliation pour convenance

La présente convention pourra être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée AR, sous réserve du respect d'un délai de préavis d'un (1) mois.

Article 6-3 - Résiliation pour manquement

En cas de manquement par l'une des Parties à l'une quelconque des obligations de la présente convention, l'autre Partie aura la faculté, 30 (trente) jours après une mise en demeure restée infructueuse, de résilier la convention, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Cette résiliation prendra alors effet de plein droit dans les 10 jours qui suivent la réception de la lettre actant de la résiliation par la Partie défaillante.

ARTICLE 7 – LITIGES

Tout différend qui pourrait naître de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention pourra faire l'objet d'une concertation et d'un arbitrage amiable entre les parties.

Dans le cas où le litige ne serait pas résolu, constatant l'existence d'un différend, il sera porté devant le Tribunal compétent.

Fait à Paris, le __/__/202__

En deux exemplaires

Pour La SPA
Guillaume SANCHEZ
Directeur Général

Pour la commune d'Alençon
Joaquim PUEYO
Le Maire

SANTÉ

014 - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens au titre du fonds d'intervention régional - Exercice 2022-2024

Département des Solidarités

VN

Dans le cadre de la mise en place des Ateliers Santé Ville (ASV) sur la Ville d'Alençon, il est proposé de renouveler la convention triennale conclue en 2019 pour l'exercice 2022-2024 avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Chargés de développer et mettre en œuvre une politique de prévention et de promotion de la santé, les ASV ont pour objectif d'animer, coordonner et développer des actions visant à lutter contre des inégalités sociales de santé sur le territoire de la Ville d'Alençon. En analysant les avis exprimés, les besoins et ressources du territoire, les ASV s'avèrent une réponse pertinente aux différents besoins locaux : coordination des acteurs, lisibilité des actions, développement du champ de la prévention et promotion de la santé et implication de la population dans la démarche.

Aussi, il est proposé de signer avec l'Agence Régionale de Santé une convention ayant pour objet d'arrêter sa participation au poste de coordinateur santé (0,50 Équivalent Temps Plein), conformément au budget prévisionnel, comme suit :

* année 2022 : 10 000 €,

* année 2023 : 10 000 €,

* année 2024 : 10 000 €,

- les objectifs et les actions du programme local de santé à mettre en œuvre pour les ASV selon les orientations arrêtées dans le cadre du Plan Local de Santé Publique (2021-2024).

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention pluriannuelle d'objectifs au titre du fonds d'intervention régional pour l'exercice 2022-2024 à passer avec l'Agence Régionale de Santé,
- **S'ENGAGER** à affecter la recette correspondante au budget de l'exercice au cours duquel elle sera constatée,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa déléguée à signer :
 - la convention, telle que proposée en annexe,

- tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Direction de la Santé Publique
Pôle Prévention et Promotion de la Santé

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION REGIONAL**

2022-2024

VILLE D'ALENÇON

ENTRE

L'établissement public à caractère administratif dénommé « Agence Régionale de Santé de Normandie » (ARS) dont le siège social est situé à : Espace Claude Monet, 2 Place Jean Nouzille, CS 55035, 14050 CAEN cedex 4, représenté par son Directeur Général, Monsieur Thomas DEROCHE, d'une part,
N° SIRET : 130 007 909 00018

ET

La Ville d'Alençon dont le siège social est situé Place Foch – 61 000 Alençon, représentée par son Maire, Monsieur Joaquin PUEYO, d'autre part,
N° SIRET : 216 100 016 00015

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Considérant le projet initié et conçu par le bénéficiaire de la subvention conforme à son projet statutaire ;

Considérant les priorités de santé de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

Considérant la politique de prévention et de promotion de la santé afin de lutter contre la progression des maladies chroniques et les inégalités sociales de santé.

Article 1- Objet de la convention

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à assurer la coordination des actions et des acteurs de santé d'Alençon, dans le cadre de l'atelier santé-ville.

Les éléments détaillés du programme d'actions font l'objet de l'annexe 1 à la présente convention.

L'ARS contribue financièrement à ce programme d'actions d'intérêt économique et général, conformément à la Décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission Européenne. Elle n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

Article 2- Contribution financière de l'ARS

Pour l'année 2022, le montant total de la contribution financière de l'agence régionale de santé est fixé à 10 000 € (dix mille euros) conformément au budget prévisionnel en annexe 2 de la présente convention.

La dépense correspondante est imputée sur les crédits inscrits à l'exercice 2022 du budget FIR de l'ARS Normandie :

Mission 1

Destination : M1-1-2

Ligne « Actions de soutien et de partenariat ».

Pour la deuxième et troisième année d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des contributions financières de l'ARS s'élèvent respectivement à :

- Pour l'année 2023 : 10 000 € (dix mille euros)
- Pour l'année 2024 : 10 000 € (dix mille euros)

Les contributions financières de l'ARS pour ces deux années ne pourront intervenir que sous réserve des conditions suivantes :

- La disponibilité budgétaire de l'ARS pour les années correspondantes ;
- L'inscription, chaque année, des crédits correspondants et nécessaires en Loi de financement de la sécurité sociale et en conséquence de manière suffisante, à l'exercice annuel de l'ARS ;
- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées dans la présente convention ;
- La vérification par l'ARS que le montant de la contribution annuelle n'excède pas le coût total des actions programmées.

Article 3- Modalités de versement

L'Agence versera la contribution financière en une fois à la notification de la convention, selon les procédures comptables en vigueur.

Le versement sera effectué au promoteur sur le compte suivant :

Etablissement : Banque de France

IBAN : FR54 3000 1001 18C6 1200 0000 097

BIC : BDFEFRPPCCT

Le bénéficiaire s'engage à transmettre un RIB lors de toute modification bancaire.

L'agent comptable de l'ARS est désigné assignataire du paiement.

Article 4- Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature pour une durée de 3 ans.

Article 5- Justificatifs

Le bénéficiaire s'engage à fournir au plus tard dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Un rapport d'activité portant notamment sur la conformité des résultats aux objectifs et sur le déroulement du programme d'actions (indicateurs qualitatifs et quantitatifs) ;
- Le compte de résultat du programme d'actions au 31 décembre de l'année qui retrace l'emploi des fonds alloués pour la réalisation du programme d'actions et l'exécution des obligations prévues dans la présente convention ;
- Le budget prévisionnel annuel du programme d'actions adapté et actualisé, si nécessaire, et les budgets annuels prévisionnels ;
- Le bilan certifié le cas échéant.

Si, au cours de l'année, le bénéficiaire de la subvention recevait au total plus de 153 000€ de subventions publiques, il devra s'assurer de l'intervention d'un commissaire aux comptes et tiendra à disposition de l'ARS, son budget, ses comptes, les conventions et les arrêtés attributifs des subventions concernées, ainsi que les comptes rendus correspondants.

Tous ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée.

Article 6- Evaluation et contrôle

6-1 Evaluation

A la fin de l'année civile, le bénéficiaire s'engage à fournir a minima un bilan intermédiaire qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du programme d'actions dans les conditions prévues à l'article 1.

L'ARS peut procéder conjointement avec le bénéficiaire à l'évaluation du programme d'actions et à l'appréciation des résultats obtenus.

L'évaluation décrit les conditions de réalisation, sur un plan quantitatif comme qualitatif, du programme d'actions auquel l'ARS a apporté son concours financier. Elle porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1, à la mesure de l'atteinte des objectifs énoncés ainsi que sur l'impact des interventions et de la déclinaison du programme d'actions, notamment au regard de l'intérêt général.

A l'issue de l'exécution de la convention, le bénéficiaire s'engage à fournir un bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre du programme d'actions sur la période de 3 ans, faisant la synthèse des comptes rendus annuels.

6-2 Contrôle

L'ARS contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la réalisation du programme d'actions. Elle peut exiger le remboursement de la quote-part de la subvention non utilisée ou utilisée de manière non-conforme. De manière exceptionnelle, si la subvention n'a pas été dépensée dans son intégralité, le bénéficiaire peut demander à l'ARS par écrit l'autorisation de reporter la part non utilisée sur l'année suivante. Cette demande devra être justifiée.

Pendant et au terme de l'exécution de la convention, l'emploi de la subvention est soumis au contrôle de l'ARS, dans les conditions du droit commun applicable en matière de contrôle financier et d'évaluation des organismes bénéficiaires de financements publics.

Le bénéficiaire de la subvention doit répondre à toute demande d'information qui lui sera exprimée à cette fin dans le cadre de l'évaluation finale et du contrôle financier annuel.

Il s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle de la réalité et de la validité des dépenses ou de cette évaluation sur place (ou sur pièces).

Article 7- Autres obligations du contractant

Le bénéficiaire s'engage à :

- Prévenir l'Agence régionale de santé de tout changement dans ses statuts ou son règlement intérieur, dans la composition de son conseil d'administration ou de son bureau ;
- Faire figurer de manière lisible l'identité de l'ARS dans tous les documents produits et se rapportant au programme d'actions financé dans la présente convention ;
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention, pour une raison quelconque, informer l'ARS sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception ;
- Ne pas reverser tout ou partie de la subvention à toute autre personne, sauf accord formel de l'ARS.

Article 8- Reversement, sanction

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par le bénéficiaire de la subvention sans l'accord écrit de l'ARS, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire et avoir préalablement entendu ses représentants.

L'ARS en informe le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-exécution du programme d'actions décrit à l'article 1 ou de manquement aux dispositions des articles 5 et 6, le bénéficiaire sera tenu de reverser la totalité de la subvention. En cas d'utilisation partielle ou non conforme des crédits constatés, lors de l'examen du compte rendu financier, le reversement à l'ARS Normandie des sommes indument versées ou utilisées sera effectué.

Article 9- Renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés à l'article 5 et à la réalisation de l'évaluation et des contrôles prévus respectivement aux articles 6-1 et 6-2.

Article 10- Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles restées infructueuses.

Les sommes versées par l'ARS et non utilisées à cette date devraient être intégralement remboursées, sur la base de documents comptables et financiers faisant foi.

Article 11- Recours

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 12- Modification de la convention

Toute modification apportée à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé de l'ARS et du bénéficiaire.

Fait à Caen, le 28 septembre 2022

En deux exemplaires originaux.

Pour le bénéficiaire, Le président ou son représentant par délégation	Pour l'Agence régionale de santé de Normandie
---	---

Annexe 1 : Description du programme d'actions

1- Intitulé du programme d'actions

Coordination des actions et acteurs de santé d'Alençon, dans le cadre de l'atelier santé-ville

2- Moyens mis en œuvre

Un poste de coordonnateur ASV (0.5 ETP)

3- Objectifs de l'action

- Objectif général :

L'atelier santé ville a pour objectif d'animer, coordonner et développer des actions visant à la réduction des inégalités sociales de santé sur le territoire de la ville d'Alençon. L'objectif de l'action est la mise en place d'une coordination, démarche collective, pour développer des actions de promotion pour la santé et de prévention pour et avec les Alençonnais et avec une attention particulière pour les habitants des quartiers politique de la ville.

- Objectifs spécifiques :

- Institutionnaliser la démarche ASV,
- Développer la coordination,
- A terme, développement d'actions

4- Public bénéficiaire

26 000 personnes concernées :

- Professionnels de santé ;
- Professionnels du social ;
- Professionnels de l'éducation ;
- Habitants d'Alençon dont près de 6 000 en QPV
- Et 2 600 étudiants.

- Lors des Assises de la Santé, il a clairement pu être identifié un besoin d'interconnaissances des acteurs et d'une coordination pour permettre le développement d'un plan d'action sur le territoire Alençonnais.

- Des priorités ont été identifiées par les données statistiques et confirmées lors des échanges. Elles devront donner lieu à un travail spécifique des parties prenantes. Ces thèmes sont : les maladies chroniques, les fragilités liées à la parentalité, la santé mentale et les addictions. De manière transversale, il s'agit bien d'agir sur les inégalités sociales (gradient) qui impactent chacun de ces thèmes prenant en compte les spécificités des habitants des deux quartiers politique de la ville.

5- Territoire de réalisation du programme d'actions

Le territoire d'Alençon avec une attention toute particulière dans les deux quartiers politique de la ville : Perseigne et Courteilles

6- Programme d'actions (objectifs opérationnels)

PRIORITES	Objectifs stratégiques	Structure pilote
Axe 1 : Favoriser l'accès aux droits/soins de santé	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les conduites à risques et promouvoir l'éducation pour la santé et l'accès aux soins à destination des jeunes alençonnais - Développer des systèmes d'information, d'interconnaissance auprès des professionnels - Améliorer l'accès aux droits sociaux, aux soins et à la prévention 	ASV CPAM CAF
Axe 2 : Prendre en compte le vieillissement de la population et l'augmentation des maladies chroniques dans l'organisation des soins	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les comportements non sédentaires et l'accès à la pratique d'activités physiques pour les habitants vieillissants des QPV - Améliorer les connaissances des institutions et des structures, pour faciliter l'orientation - Soutien aux proches aidants - Proposer une offre de mobilité répondant aux besoins des personnes dépendantes 	ASV CLIC
Axe 3 : Prévenir les fragilités liées à la parentalité	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et accompagner les familles - Développer des systèmes d'information, d'interconnaissance 	ASV Centres Sociaux CAF
Axe 4 : Lutter contre les addictions et le lien avec la santé mentale	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les environnements favorables à la santé - Prévention des addictions et des comportements à risque - Développer des systèmes d'information, d'interconnaissance auprès des professionnels 	ASV AAF
Axe 5 : Actions transversales	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les partenariats et les outils d'aide au projet de santé publique - Mettre en place une veille territoriale - Coordonner, animer et évaluer le dispositif d'ASV - Développer la participation citoyenne - Participer aux rencontres régionales des coordonnateurs de territoire santé organisées par PSN et l'ARS - Accompagner méthodologiquement les acteurs du territoire dans leur projet de prévention-promotion de la santé dont l'accueil des étudiants du SSES chaque année 	ASV

7- Composition du Comité de Pilotage

Ville d'Alençon / Conseil départemental de l'Orne / CPAM / Inspection Académique de l'Orne / CHICAM / Préfecture / ARS / DDETSPP / CAF / CPO.

Annexe 2 : Budgets prévisionnels du programme d'actions

Budget prévisionnel 2022 de l'opération intitulé de l'opération

(double-cliquer pour remplir le tableau excel)

CHARGES	Montant ¹⁰	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60. Achat	0	70. Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services		74. Subventions d'exploitation ¹¹	24000
Achat matières et fournitures		Etat: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Autres fournitures		CGET	8000
61. Services extérieurs	0	ARS	10000
Locations			
Entretien et réparations		Région(s)	
Assurances			
Documentation		Département(s)	
Divers			
62. Autres services extérieurs	0	Intercommunalité(s): EPCI ¹²	
Rémunérations intermédiaires honoraires			
Publicité, publication		Commune(s)	
Déplacements, missions		ville d'alençon	6000
Frais postaux et téléphone		Organismes sociaux (détailler)	
63. Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur les rémunérations		Fonds européens	
Autres impôts et taxes			
64. Charges de personnel	24000	L'agence de services et de paiement(ex- CNASEA - emplois aidés)	
Rémunérations des personnels			
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65. Autres charges de gestion courante		75. Autres produits de gestion courante	
66. Charges financières		76. Produits financiers	
67. Charges exceptionnelles		78. Reprises sur amortissements et provisions	
68. Dotation aux amortissements			
CHARGES INDIRECTES			
	0		
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	24000	TOTAL DES PRODUITS	24000
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ¹³			
86. Emplois des contributions volontaires en nature	0	87. Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	24000	TOTAL	24000
La subvention de € représente % du total des produits:			

Budget prévisionnel 2023 de l'opération

intitulé de l'opération

(double-cliquer pour remplir le tableau excel)

CHARGES	Montant ¹⁰	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60. Achat	0	70. Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services		74. Subventions d'exploitation ¹¹	24000
Achat matières et fournitures		Etat: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Autres fournitures		cget	8000
61. Services extérieurs	0	ARS	10000
Locations			
Entretien et réparations		Région(s)	
Assurances			
Documentation		Département(s)	
Divers			
62. Autres services extérieurs	0	Intercommunalité(s): EPCI ¹²	
Rémunérations intermédiaires honoraires			
Publicité, publication		Commune(s)	
Déplacements, missions		Ville Alençon	6000
Frais postaux et téléphone		Organismes sociaux (détailler)	
63. Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur les rémunérations		Fonds européens	
Autres impôts et taxes			
64. Charges de personnel	24000	L'agence de services et de paiement(ex- CNASEA - emplois aidés)	
Rémunérations des personnels	24000		
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65. Autres charges de gestion courante		75. Autres produits de gestion courante	
66. Charges financières		76. Produits financiers	
67. Charges exceptionnelles		78. Reprises sur amortissements et provisions	
68. Dotation aux amortissements			
CHARGES INDIRECTES			
	0		
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	24000	TOTAL DES PRODUITS	24000
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ¹³			
86. Emplois des contributions volontaires en nature	0	87. Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	24000	TOTAL	24000
La subvention de € représente % du total des produits:			

Ne pas indiquer les autres dépenses

Budget prévisionnel 2024 de l'opération
intitulé de l'opération
(double-cliquer pour remplir le tableau excel)

CHARGES	Montant ¹⁰	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60. Achat	0	70. Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services		74. Subventions d'exploitation ¹¹	24000
Achat matières et fournitures		Etat: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Autres fournitures		CGET	8000
61. Services extérieurs	0	ARS	10000
Locations			
Entretien et réparations		Région(s)	
Assurances			
Documentation		Département(s)	
Divers			
62. Autres services extérieurs	0	Intercommunalité(s): EPCI ¹²	
Rémunérations intermédiaires honoraires			
Publicité, publication		Commune(s)	
Déplacements, missions		Ville d'Alençon	6000
Frais postaux et téléphone		Organismes sociaux (détailler)	
63. Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur les rémunérations		Fonds européens	
Autres impôts et taxes			
64. Charges de personnel	24000	L'agence de services et de paiement(ex-CNASEA - emplois aidés)	
Rémunérations des personnels	24000		
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65. Autres charges de gestion courante		75. Autres produits de gestion courante	
66. Charges financières		76. Produits financiers	
67. Charges exceptionnelles		78. Reprises sur amortissements et provisions	
68. Dotation aux amortissements			
CHARGES INDIRECTES		0	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	24000	TOTAL DES PRODUITS	24000
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ¹³			
86. Emplois des contributions volontaires en nature	0	87. Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	24000	TOTAL	24000
La subvention de € représente % du total des produits:			

Ne pas indiquer les centimes d'euro

EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

015 - Financement de l'enseignement privé communal - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant-type n° 1 à la convention-type 2021-2024

Budget Ville et CUA

NT

Par délibération du 8 février 2021, le Conseil Municipal a approuvé la convention-type de financement de l'enseignement privé communal à passer avec les établissements privés pour une durée de 4 ans (2021-2024).

Cette convention prévoit à l'article 4 les modalités de versement suivantes :

- un acompte courant janvier correspondant au tiers de la participation de N-1,
- un acompte courant avril correspondant au tiers de la participation de N-1,
- le solde courant juillet.

Afin de faire face aux difficultés de trésorerie rencontrées par les écoles privées, il est proposé un avenant à cette convention. Cet avenant modifie les modalités de versement comme suit :

- un acompte courant janvier correspondant à 80 % de la participation de N-1,
- le solde courant juillet.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant-type n° 1 à la convention-type 2021-2024, passée avec les établissements privés dans le cadre du financement de l'enseignement privé communal, ayant pour objet d'adopter les nouvelles modalités financières définies ci-dessus,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa déléguée à signer l'avenant-type n° 1, tel que proposé en annexe, et tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Avenant n°1 TYPE

Convention relative au financement de l'école privée

par la Ville d'Alençon

Entre

Monsieur Joaquim PUEYO Maire de la Ville d'Alençon en exercice, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022,

d'une part, et

M..... président de l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC), agissant en qualité de personne morale civilement responsable de la gestion de l'établissement, ayant la jouissance des biens immeubles et des biens meubles,

M.....chef d'établissement de l'école,

d'autre part ;

Vu la convention quadriennale 2021-2024 établi entre la Ville d'Alençon, M..... Président de l'Organisme de l'Enseignement Catholique (OGEC) et M..... chef d'établissement de l'école, signée le,

Il a été convenu ce qui suit :

L'article ci-dessous est modifié, les autres articles restent inchangés :

Article 4 – Modalités de versement

La participation de la Ville d'Alençon aux dépenses de fonctionnement des classes faisant l'objet de la présente convention s'effectuera comme suit :

- Un acompte courant **janvier** correspondant à 80 % de la participation de N-1,
- Le solde courant **juillet**. Si le montant des acomptes s'avère trop élevé, la Ville émettra à l'encontre de l'école un titre de recette.

Fait à Alençon, le

Pour la Ville d'Alençon

Le président d'OGEC

Le chef d'établissement

Le Maire

M. Joaquim PUEYO

VOIRIE

016 - Adhésion à l'établissement public administratif "Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne"

Voirie-Eclairage Public-Accessibilité

CL/ML

L'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne est un établissement public d'appui aux communes et Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérents. L'Agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du département une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Elle peut aider ses adhérents à trouver une solution pour réaliser ou faire réaliser leurs études ou leurs travaux en rapport avec la gestion et les compétences des collectivités.

La Communauté urbaine d'Alençon (CUA) est adhérente mais cela n'entraîne pas juridiquement l'adhésion des communes de son territoire. En revanche, l'adhésion de la CUA permet à la Ville d'Alençon de bénéficier d'une adhésion gratuite.

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Département, les Communes et les établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

Vu la délibération du Conseil Général de l'Orne en date du 4 avril 2014 proposant la création d'une Agence Technique Départementale sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu la délibération de l'assemblée générale constitutive de l'Agence départementale en date du 23 juin 2014 approuvant les statuts de l'Agence, modifiés par l'assemblée générale du 1er décembre 2015,

Vu la délibération de l'assemblée générale du 22 janvier 2018 apportant modifications aux statuts,

Vu la délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2021 modifiant la dénomination de l'Établissement public administratif en « Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne »,

Vu l'article 6 des statuts de l'Agence précisant que "Toute commune, tout établissement public de coopération intercommunale ainsi que tout organisme public de coopération locale du Département de l'Orne ou ayant son siège dans le département peut demander son adhésion à l'Agence après sa création", l'adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne peut intervenir à tout moment en cours d'année,

Pour le nouvel adhérent, la qualité de membre s'acquiert au 1er du mois qui suit la réception par l'Agence de la délibération d'adhésion.

Vu l'article 10 des statuts de l'Agence précisant que « Chaque commune, établissement public de coopération intercommunale ou organisme public de coopération locale adhérent est représenté par son Maire ou son Président en exercice ou leur représentant »,

Vu les délibérations du Conseil d'administration du 23 juin 2014 fixant le coût d'adhésion et les tarifs des missions de l'Agence, modifiées par les délibérations du 1er décembre 2014 et du 13 juin 2016,

Vu l'adhésion de la CUA à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne (anciennement dénommée Orne Métropole) par délibération du 14 décembre 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à :
 - adhérer à l'établissement public administratif "Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne",
 - signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

STATUTS DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE DE L'ORNE

9 novembre 2021

CHAPITRE I - CREATION ET DISSOLUTION DE L'AGENCE - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1. CREATION DE L'AGENCE

En application de l'article L. 5511-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est créé entre le Département, les communes et les établissements publics intercommunaux du Département qui adhèrent ou adhéreront aux présents statuts, un établissement public administratif dénommé :

"Agence départementale d'Ingénierie de l'Orne "

ARTICLE 2. OBJET DE L'AGENCE

L'Agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale du Département adhérents, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Notamment, l'Agence s'impliquera pour trouver une solution aux adhérents à cette agence, pour réaliser ou faire réaliser leurs études et leurs travaux dans les domaines de l'assainissement, de la voirie et réseaux divers, de l'urbanisme, de l'énergie, du numérique, des archives, de la communication, du tourisme et des diagnostics territoriaux et toute autre matière ayant rapport avec la gestion et les compétences des collectivités territoriales.

Les interventions de l'Agence sont regroupées en trois catégories :

- Les interventions classiques, en application de l'article L.5511-1 du CGCT,
- Les interventions relatives à l'assistance technique des Départements au sens de l'article L.3232-1-1 du CGCT. A ce titre, le Département peut confier à l'Agence la réalisation de ses missions d'assistance technique. Les modalités de réalisation desdites missions devront être précisées par convention,
- D'autres interventions pour le compte de structures non membres, dans la limite de 20 % de son chiffre d'affaires et sous réserve d'une validation préalable par le conseil d'administration.

L'Agence, pour réaliser ces missions, pourra recourir à la maîtrise d'ouvrage déléguée, à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage ou à la maîtrise d'œuvre.

Il est constitué au sein de l'Agence deux divisions :

- La « division Ingénierie » proprement dite, en charge de la réalisation de l'objet pour toutes les fonctions de réalisation des missions confiées par les communes et EPCI.
- La « division recherche et développement », (par contraction R&D), en charge de l'accès aux connaissances nouvelles pour toujours proposer de nouvelles applications dans tous les do-

maines de l'Ingénierie (économique, technique, comptable, financier, organisationnelle, statistique et autres, etc.).

ARTICLE 3. SIEGE

Son siège est fixé à Alençon, 27 boulevard de Strasbourg.

Il ne peut être transféré que par décision du Conseil d'administration.

ARTICLE 4. DUREE

L'Agence est créée pour une durée illimitée.

ARTICLE 5. MEMBRES

Sont membres de l'Agence, le Département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale du département qui ont adhéré dès sa création ainsi que les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les organismes publics de coopération locale prévus par les lois et règlements en vigueur, du département, ayant adhéré à l'Agence après sa création, dans les conditions définies ci-après.

Au sens du présent article :

- les établissements publics intercommunaux sont notamment les syndicats de communes, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI), les syndicats mixtes ouverts ou fermés ;
- les organismes publics de coopération locale sont notamment les ententes communales, intercommunales et départementales, les institutions interdépartementales, les groupements d'intérêt public (GIP) exclusivement composés de collectivités locales (communes, groupements de communes, établissements publics locaux).

Siègent seuls avec voix délibérative au sein des organes délibérants de l'Agence, les conseillers départementaux pour le Département, les maires ou leurs représentants pour les communes, les Présidents ou leurs représentants pour les établissements publics de coopération intercommunale et les organismes publics de coopération locale.

Un élu exerçant plusieurs fonctions ci-avant ne peut siéger qu'à un seul titre.

ARTICLE 6. ADHESION

Toute commune, tout établissement public de coopération intercommunale ainsi que tout organisme public de coopération locale du Département de l'Orne ou ayant son siège dans le département peut demander son adhésion à l'Agence après sa création.

L'adhésion à l'Agence peut intervenir à tout moment en cours d'année. Pour le nouvel adhérent, la qualité de membre s'acquiert au 1er du mois qui suit la réception par l'Agence départementale de la délibération d'adhésion.

ARTICLE 7. RETRAIT

La qualité de membre de l'Agence se perd par le retrait volontaire.

Toute collectivité territoriale, tout établissement public de coopération intercommunale ainsi que tout organisme public de coopération locale du département peut effectuer son retrait de l'Agence à tout moment en cours d'année par simple délibération.

Le retrait prend effet le premier jour du mois suivant la réception de la délibération de retrait. Les obligations de toute nature nées avant cette date à l'égard de l'Agence restent à la charge du membre.

ARTICLE 8. DISSOLUTION

La dissolution de l'Agence ne pourra être décidée que par une assemblée générale extraordinaire, convoquée et délibérant dans les conditions prévues par les présents statuts.

L'assemblée désignera plusieurs commissaires chargés de la liquidation du patrimoine de l'Agence, après en avoir déterminé les conditions dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 9. ROLE DE CENTRALE D'ACHAT

L'Établissement public administratif se constitue en centrale d'achat.

À ce titre, il peut remplir deux rôles principaux :

- l'acquisition de fourniture et bien dans le but de les céder aux acheteurs
- la passation de marchés publics répondant aux besoins d'autres acheteurs pour le compte de ces derniers

CHAPITRE II - FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE

ARTICLE 10. COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale comprend tous les membres de l'Agence départementale.

Le Département est représenté par un collège de 11 conseillers départementaux disposant chacun d'une voix. Chaque commune, établissement public de coopération intercommunale ou organismes publics de coopération locale adhérent est représenté par son Maire ou son Président en exercice ou leur représentant. Ces derniers forment le collège des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des organismes publics de coopération locale.

L'ordre du jour des assemblées générales est fixé par le Conseil d'administration. Celui-ci est tenu d'y faire figurer toutes les questions, dont l'inscription lui est demandée par un tiers au moins des membres de l'assemblée générale, dès lors qu'elles lui auront été présentées au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion de l'assemblée générale.

Sauf dans les cas où l'urgence commanderait un délai plus court, la convocation doit être adressée au moins 10 jours francs avant la réunion de l'assemblée générale. Elle doit être accompagnée de l'ordre du jour de la réunion.

Les membres peuvent se faire représenter en donnant pouvoir par écrit à un autre membre. Chaque membre ne peut détenir que deux pouvoirs au plus.

Les délibérations des assemblées générales sont consignées dans un procès-verbal signé par le Président.

Les assemblées générales peuvent être ordinaires ou extraordinaires.

Pour la désignation des membres du Conseil d'administration, les membres de l'Agence départementale sont répartis en deux collèges disposant de pouvoirs égaux :

- **1^{er} collège** : collège des Conseillers départementaux du Département, 11 membres
- **2^{eme} collège** : collège des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des organismes publics de coopération locale, 11 membres.

ARTICLE 11. ROLE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale ordinaire des membres de l'Agence départementale se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président du Conseil d'administration.

Elle entend lecture du rapport du Conseil d'administration sur les activités de l'Agence et des comptes de l'année passée, ainsi que la présentation du budget prévisionnel pour les trois années à venir. L'Assemblée se prononce sur ce rapport.

L'assemblée détermine la politique générale de l'Agence départementale.

L'assemblée générale ordinaire ne peut délibérer que si la moitié des membres de chacun des collèges définis à l'article 10 y sont présents ou représentés. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée à nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle et cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Ses décisions sont prises à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés.

Elle délibère sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour.

ARTICLE 12. L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'assemblée générale extraordinaire est convoquée par le Président du Conseil d'administration, ou sur proposition du tiers des membres de l'Agence départementale soumise au Président un mois au moins avant la séance.

Elle peut statuer sur toutes les questions urgentes qui lui sont soumises par le Conseil d'administration. Seule, l'assemblée générale extraordinaire peut décider des modifications de statuts, de la dissolution de l'Agence départementale.

Elle ne peut délibérer que si la moitié des membres de chacun des collèges définis à l'article 10 y sont présents ou représentés. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée à nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle et cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Les décisions de l'assemblée générale extraordinaire doivent être prises à la majorité qualifiée des deux tiers des membres présents ou représentés.

ARTICLE 13. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, outre son Président, comprend vingt-deux membres.

Le Président du Conseil départemental ou son représentant est de droit le Président du Conseil d'administration.

Les autres membres du Conseil d'administration sont désignés par leur collège respectif selon des modalités qu'il leur appartient de définir :

- pour le premier collège, les Conseillers départementaux désignent onze représentants par délibération du Conseil départemental,
- pour le second collège, le groupe des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des organismes publics de coopération locale désigne en son sein onze représentants.

Les membres du premier collège sont élus pour la durée de leur mandat après renouvellement du Conseil départemental.

Les membres du deuxième collège sont élus lors de l'assemblée générale par les représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des organismes publics de coopération locale adhérents à l'Agence et sont élus pour la durée de leur mandat.

Les membres sortant sont indéfiniment rééligibles.

Les membres du Conseil d'administration, qui perdent la qualité, en vertu de laquelle ils ont été désignés, cessent immédiatement d'en faire partie. Dans ce cas, ainsi que par suite de décès, démission, le Conseil départemental ou le groupe constitué par les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les organismes publics de coopération locale pourvoient au remplacement de ces membres.

Les pouvoirs des membres ainsi désignés prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le Président du Conseil d'administration est assisté de quatre Vice-présidents et de deux secrétaires.

Le Conseil d'administration procède lors de sa première séance qui suit l'assemblée générale à la nomination des quatre Vice-présidents et de deux secrétaires.

Le choix de ces Vice-présidents et secrétaires doit respecter le principe de parité du Conseil d'administration. À cette fin, chacune des deux catégories de membres du Conseil d'administration, désignées par leur collège respectif, procède séparément au choix de deux Vice-présidents et d'un secrétaire.

Les Vice-présidents et secrétaires sont rééligibles.

ARTICLE 14. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se réunit au moins 2 fois par an sur l'initiative de son Président qui fixe l'ordre du jour, ou à défaut, des deux tiers de ses membres sur un ordre du jour déterminé.

Sauf dans les cas où l'urgence commanderait un délai plus court, la convocation doit être adressée au moins 10 jours francs avant la réunion du conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration peuvent se faire représenter en donnant pouvoir par écrit à un autre membre du Conseil d'administration. Chaque membre ne peut détenir qu'un seul pouvoir.

Le Directeur de l'agence, le directeur adjoint, l'agent comptable ainsi que les représentants du personnel de l'Agence, assistent aux séances à titre consultatif. Le Conseil d'administration et le Président peuvent convoquer toute personne dont ils estiment la présence utile aux débats du Conseil.

La majorité de ses membres doit être présente ou représentée pour la validité des délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, le Conseil est à nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai maximum de quinze jours ; il délibère alors sans condition de quorum.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Les délibérations font l'objet de procès-verbaux signés par le Président. Elles sont notifiées aux intéressés et communiquées aux membres du Conseil d'administration dans le mois qui suit la séance.

ARTICLE 15. COMPETENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, organe délibérant, règle par ses délibérations les affaires de l'Agence, notamment sur :

- le rapport d'activité de l'Agence, présenté par le Président,
- le budget, les crédits supplémentaires et les comptes, les emprunts,
- les participations financières des membres,
- les tarifs des prestations,
- le règlement intérieur,
- les règles concernant l'emploi des diverses catégories de personnels, les créations / suppressions de postes
- les actions judiciaires et les transactions,
- la fixation de l'ordre du jour des Assemblées Générales (article 10),
- l'approbation des contrats et conventions
- les modalités d'intervention et de fonctionnement de la centrale d'achat.

ARTICLE 16. TELECONFERENCE (VISIOCONFERENCE OU AUDIOCONFERENCE)

Le Président du Conseil d'administration peut décider que la réunion de l'assemblée générale ou du conseil d'administration se tient par visioconférence ou, à défaut, par audioconférence.

Dans ce cas, la convocation doit mentionner que la réunion se tiendra par téléconférence.

Une délibération préalable de l'assemblée générale détermine les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités de scrutin.

Une délibération du conseil d'administration détermine, pour ce qui le concerne, ces modalités.

En cas de réunion par téléconférence, les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public.

En cas d'adoption d'une demande de vote secret le Président reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure. Cette séance ne peut se tenir par téléconférence.

Le quorum s'apprécie en fonction de la présence des membres dans le lieu de réunion mais également de ceux présents à distance.

ARTICLE 17. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil d'administration est chargé de la préparation et de l'exécution des délibérations des assemblées générales et du Conseil d'administration et doit tenir le Conseil d'administration régulièrement informé de la marche générale des services et de la gestion de l'établissement.

Il est compétent pour régler les affaires de l'Agence autres que celles qui sont énumérées à l'article 15.

Le Président représente l'Agence dans tous les actes de la vie civile. Il est l'ordonnateur des dépenses et recettes de l'agence.

Il peut, sous le contrôle du Conseil d'administration, ester en justice au nom de l'Agence, tant en demande qu'en défense, former tous appels ou pourvois.

Le Président nomme le personnel aux emplois créés par le Conseil d'administration.

Par délégation du Conseil d'administration, et dans les limites définies par ce dernier, il peut prendre toute décision, pour la durée de son mandat, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords – cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il convoque les assemblées générales et les réunions du Conseil d'administration et préside toutes les assemblées. En cas d'absence, il désigne un membre du Conseil d'administration pour présider la séance en son lieu et place.

Il peut déléguer une partie de ses pouvoirs aux Vice-présidents.

Le président étant le chef des services de l'Agence, il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de signature en toute matière aux responsables desdits services.

Cette délégation doit être expresse, écrite et énumérer les compétences déléguées.

ARTICLE 18. PRÉSIDENCE DÉLÉGUÉE

Le Président peut déléguer une partie de ses fonctions au premier Vice-Président.

Le premier Vice-Président agira au nom et pour le compte du Président dans les matières pour lesquelles il a reçu délégation.

ARTICLE 19. LA DIRECTION DE L'AGENCE

Le Directeur de l'Agence et le Directeur adjoint sont nommés par le Président.

Ils assistent le Président du Conseil d'administration dans ses fonctions. Ils assurent la direction du personnel sur lequel ils ont autorité ainsi que l'organisation, l'animation et l'exécution des missions confiées à l'Agence.

Ils assistent aux réunions du Conseil d'administration et aux assemblées générales avec voix consultative.

CHAPITRE III - LES RESSOURCES DE L'AGENCE

ARTICLE 20. RESSOURCES

La gestion comptable de l'Agence est assurée par un comptable du trésor désigné par arrêté préfectoral.

Les ressources de l'Agence sont constituées par :

- les participations financières des membres,
- les subventions et dotations diverses,
- le produit des emprunts contractés,
- les recettes tirées de son activité,
- toutes autres ressources qui ne sont pas interdites par la législation en vigueur.

Le Département et les membres de l'Agence s'engagent à en assurer l'équilibre financier dans des conditions déterminées par les deux collègues.

ARTICLE 21. LES MOYENS

Du personnel, des matériels ainsi que des locaux du Département de l'Orne pourront être mis à disposition de l'agence technique départementale de l'Orne. Ces mises à disposition se traduiront par la passation de conventions entre l'agence et le Département.

CHAPITRE IV - DIVERS

ARTICLE 22. REGIME JURIDIQUE

Les actes pris par l'agence prennent un caractère exécutoire après accomplissement des formalités d'entrée en vigueur prévues pour les actes du Département, en application des dispositions du titre III du livre premier de la troisième partie du CGCT (publicité et contrôle de légalité).

* * *

PATRIMOINE

017 - Ex cinéma - Convention d'intervention avec l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) dans le cadre du Fonds Friche - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n° 2

Gestion Immobilière et Foncière

ML/EC

Il est rappelé au conseil que :

* par délibération du 12 juillet 2021, il a été décidé de signer avec l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) une convention "Fonds Friche" relative à l'ancien cinéma de centre-ville,
* par délibération du 16 mai 2022, il a été décidé de signer avec l'EPFN un avenant n° 1 à cette convention, concernant les études et la démolition de ce bâtiment, pour augmenter l'enveloppe à 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC, avec les participations suivantes:

- 40 % du montant HT à la charge de la Région Normandie,
- 35 % du montant HT à la charge de l'EPFN,
- 25 % du montant HT à la charge de la collectivité (augmenté de la totalité de la TVA qui n'est pas prise en charge par les co-financeurs).

Après retrait de différents éléments de décor et de structures, les diagnostics ont révélé la présence d'amiante complémentaire, dont l'identification et le diagnostic n'étaient pas possibles sur les plafonds de deux salles. Leur retrait et évacuation dans le respect des normes applicables représentent un surcoût de 280 000 € HT.

Il y a donc lieu de prévoir la signature d'un avenant n° 2 pour intégrer ce montant de 280 000 € HT, ce qui porte l'enveloppe à un total de 1 080 000 € HT, soit 1 296 000 € TTC, avec un taux de participation de la Région et de l'EPFN demeurant inchangé.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- **VALIDER** la conclusion d'un avenant n° 2 pour la somme de 280 000 € HT, ce qui porte l'enveloppe financière à un total de 1 080 000 € HT, soit 1 296 000 € TTC, selon les taux de participation sus énoncés, dédiés aux travaux de démolition de l'ancien cinéma,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer l'avenant n° 2 à la convention d'intervention avec l'EPFN, dans le cadre du Fonds Friche et tous documents utiles relatifs à ce dossier.

PATRIMOINE

**018 - Église St Roch à Courteille - Restauration partielle du retable en bois de la nef -
Modification du plan de financement**

Bureau Architecture

MPP/CD

Par délibération en date du 10 octobre 2022 le Conseil Municipal a approuvé le programme de restauration partielle du retable de l'église St Roch afin de pouvoir bénéficier de fonds disponibles à la Fondation du Patrimoine que constitue un reliquat d'une précédente opération de mécénat sur cet édifice.

Pour rappel, le montant des travaux après consultation de restaurateurs en mobilier était de 8 700 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté le 10 octobre 2022 était arrêté comme suit :

Mécénat	7 134 €
Conseil Départemental (15 % du montant HT des travaux)	1 305 €
Auto financement de la Ville	261 €
Total HT	8 700 €
TVA 20 %	1 740 €
Total TTC	10 440 €

Or, depuis un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Départemental qui a fait savoir qu'il était d'usage pour validation d'un tel dossier, que la Collectivité ait à sa charge un minimum de 10 % du montant HT des travaux.

Il est donc proposé de modifier le plan de financement de la manière suivante :

Mécénat	6 525 €
Conseil Départemental (15 % du montant HT des travaux)	1 305 €
Auto financement de la Ville	870 €
Total HT	8 700 €

TVA 20 %	1 740 €
Total TTC	10 440 €

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- **APPROUVER** le nouveau plan de financement de la restauration partielle du retable en bois de l'église St Roch, tel que proposé ci-dessus,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à :
 - solliciter à nouveau auprès du Conseil Départemental une subvention au meilleur taux possible pour la réalisation de ces travaux,
 - solliciter de la part de la Fondation du Patrimoine la mise à disposition des fonds mécénat disponibles,
 - signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

HABITAT

019 - Versement des subventions d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour la réhabilitation de trois opérations représentant 10 logements

Action Cœur de Ville

AM/MC

Vu la délibération du 6 février 2017 autorisant la signature des conventions d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU),

Vu les conventions d'OPAH et OPAH-RU signées le 17 mars 2017 par la Ville d'Alençon, l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat et le Conseil Départemental de l'Orne,

Considérant qu'au titre des dites conventions, la Commune a été saisie de demandes de subventions concernant trois opérations représentant 10 logements (dont la création dans une maison d'habitation de 8 logements locatifs), il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les attributions détaillées dans le tableau joint en annexe. Le montant total des subventions sollicitées s'élève à 136 413,20 € pour trois propriétaires, un propriétaire occupant et deux propriétaires bailleurs, accompagnés concernant des travaux d'économie d'énergie, de lutte contre la vacance, de lutte contre l'habitat indigne et d'amélioration du patrimoine.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- **ACCEPTER** d'attribuer les subventions, telles que proposées dans le tableau joint en annexe, à l'issue de la délivrance du certificat de conformité,
- **DÉCIDER** d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 204-72.1-20422.31 du Budget 2022,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ces dossiers.

Demandes de subventions OPAH et OPAH-RU : attributions proposées

Adresse du logement	Type d'aide	Propriétaires occupants =PO Propriétaires bailleurs =PB	Nombre de logements	Nombre de logements vacants	Montant des travaux HT	Montant de la subvention sollicitée
19 rue Anne-Marie Javouhey	Logements très dégradés (lutte contre la vacance)	PB	1	1	32 933,35 €	4 940,00 €
3-5 rue de Bretagne	Logements très dégradés (lutte contre la vacance)	PB	8	1	869 795,40 €	115 691,00 €
	Patrimoine					14 782,20 €
116 rue de Cerisé	Economie d'énergie	PO	1	0	34 785,25 €	1 000,00 €
		TOTAL	10	2	937 514,00 €	136 413,20 €

TRANSITION ECOLOGIQUE

020 - Fourniture de gaz comprimé (GNC) pour véhicules - Convention de mise à disposition de la station de GNC du TE61 pour l'avitaillement en gaz naturel de véhicules - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n° 4

Logistique

XT/CS

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21, la Ville d'Alençon a signé le 3 février 2020 une convention avec le Territoire d'Énergie Orne (TE61) autorisant l'avitaillement de ses véhicules en Gaz Naturel Comprimé (GNC).

Pour rappel, cette convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de sa signature par les deux parties.

Le présent avenant a pour but d'actualiser le coût unitaire du gaz naturel pour les avitaillements, passant de 1,35€HTVA/kg à 1,48€HTVA/kg pour la période du 1er octobre 2022 au 31 décembre 2022.

Les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer :
 - l'avenant n° 4 à la convention, conclue avec le TE61 actant une augmentation du prix unitaire du gaz naturel, passant de 1,35€_{HTVA}/kg à 1,48€_{HTVA}/kg pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022, tel que proposé en annexe,
 - tous documents utiles relatifs à ce dossier,

- **S'ENGAGER** à inscrire les crédits nécessaires au budget des exercices concernés par l'exécution de cette convention.

AVENANT N° 4
A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA STATION GNC
DU Te61 POUR L'AVITAILLEMENT EN GAZ NATUREL DE VEHICULES

Entre les soussignés :

D'une part :

Le Territoire d'énergie Orne (Te61),

Dûment représenté par son Président en exercice, habilité par une délibération en date du 03 août 2020 ;

Et,

D'autre part :

La Commune d'Alençon,

Dûment représenté par son Maire en exercice, habilité par une délibération en date du 14 novembre 2022.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet d'actualiser les termes de la convention signée entre les parties le 4 février 2020 notamment

- L'article 5 : coût unitaire du gaz naturel pour les avitaillements à la station GNC du Te61
- L'article 3.2 : engagement de la ville d'Alençon

Article 2 : Prix unitaire du gaz naturel comprimé

Conformément à la délibération du Bureau du Te61 en date du 22 avril 2022, l'article 5 de la convention, est complété pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022.

Sur cette période, et en application de la formule de révision du prix du GNV, le prix unitaire, hors TVA, est fixé à :

1.48€_{HTVA}/kg

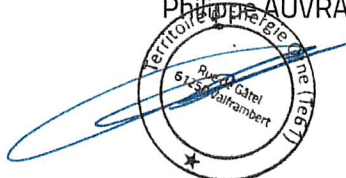
Article 3 : Engagement de la Ville d'Alençon

Le présent avenant concerne les véhicules GNC, propriétés de la commune d'Alençon. En cas de nouvelles acquisitions, la commune d'Alençon en informera, par écrit, le Te61 afin de modifier le nombre de véhicules pouvant s'avitailler sur le site.

Fait à Valframbert, le 22 septembre 2022

Le Maire d'Alençon
Joaquim PUEYO

Le Président du Territoire d'énergie Orne
Philippe AUVRAY



TRANSITION ECOLOGIQUE

021 - Fête du vélo - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer un avenant à la convention de partenariat avec l'association "Les Courts-circuits"

Développement Durable

AH/EM/SD

Par délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2022, la Ville d'Alençon a signé une convention de partenariat avec l'association « Les Courts Circuits » afin de leur confier l'organisation de la Fête du Vélo dans le cadre du programme national « Mai à vélo ».

Une erreur matérielle sur le montant de la subvention de la Ville apparaît dans la convention passée entre la Ville d'Alençon et l'association. La délibération actait une subvention de 5 000 € alors que la convention mentionnait 7 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de rectifier, dans le cadre d'un avenant, le montant indiqué dans la convention, soit une subvention d'un montant prévisionnel de 5 000 €.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer :
 - l'avenant à la convention avec l'association "Les Courts-Circuits", tel que proposé en annexe,
 - tous documents utiles relatifs à ce dossier,

- **S'ENGAGER** à imputer la dépense sur les crédits prévus au budget.

**AVENANT CONVENTION PARTENARIALE POUR L'ORGANISATION
DE LA FETE DU VELO**

Entre :

La Ville d'Alençon, représentée par son Maire, Monsieur Joaquim Pueyo, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022,

Et

L'association « Les Courts-Circuits », représentée par son président Florent Catteau,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

EN PREAMBULE

Du fait d'une erreur matérielle, la convention initiale mentionne une subvention de 7 000 euros alors que la délibération prévoyait un montant de 5 000 euros.

Article 1er – Objet :

L'avenant a pour objet de modifier le montant de la subvention allouée à l'association en s'alignant sur la délibération du 28 mars 2022.

Article 2 – Montant de la subvention :

L'article 4 « la participation financière de la Ville d'Alençon » de la convention suivant :

Afin de soutenir les actions mentionnées à l'article 2 ci-dessus, et à condition qu'elle respecte les clauses de la présente convention, une subvention d'un montant prévisionnel de 7 000€ est attribuée à l'association « Les Courts-Circuits ». Le versement sera effectué avec les modalités de paiement suivantes : 30 % à la signature de la présente convention, 50 % au 15 juillet et le solde sur présentation du bilan définitif de l'opération pour permettre de justifier le solde sans dépasser

est annulé et remplacé par

Afin de soutenir les actions mentionnées à l'article 2 ci-dessus, et à condition qu'elle respecte les clauses de la présente convention, une subvention d'un montant prévisionnel de 5 000 € est attribuée à l'association « Les Courts-Circuits ». Le versement sera effectué sur présentation du bilan définitif de l'opération pour permettre de justifier le solde sans possibilité de dépasser les 5 000 €. Ces versements se feront par virements administratifs.

Article 3 – Autres dispositions :

Toutes les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Alençon, le

Le Maire d'Alençon,

Le Président de l'association
Les Courts-Circuits,

Joaquim PUEYO

Florent CATTEAU

COMMERCE

022 - Sollicitation du Pays d'Alençon pour la mobilisation de l'aide OCM au titre du FISAC dans le cadre des animations "Mes commerçants écoresponsables" et des festivités de Noël

Action Cœur de Ville

CT/MC

La Ville d'Alençon sollicite le Pays d'Alençon afin de mobiliser l'aide OCM (Opération Collective de Modernisation) au titre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) dans le cadre de l'animation "Mes commerçants écoresponsables" et du programme des festivités de Noël, selon le tableau de financement joint en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- **VALIDER** le plan de financement pour les animations "Mes commerçants écoresponsables" et des festivités de Noël, tel que proposé en annexe,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué :
 - à solliciter l'aide OCM au titre du FISAC auprès du Pays d'Alençon pour un montant de 6 810 € ,
 - à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

ANNEXE DELIBERATION AIDE FISAC - ANIMATIONS MES COMMERCANTS ECORESPONSABLES ET NOËL

DEPENSES

Mes Commerçants Ecoresponsables

Fournisseur	Montant HT
Point Pub	38,00 €
Dupligraphic	658,89 €
Orne Hebdo	1 190,00 €
Les Jardins de l'Enfance	150,00 €
Rékupertou	2 768,50 €
Remue-Ménage	4 450,60 €
<i>Total</i>	9 255,99 €

Festivités de Noël

Fournisseur	Montant HT
Manège	30 000,00 €
Corlet Imprimeur	3 365,66 €
JCDecaux	114,96 €
Loire Vision - Aencrage	1 308,00 €
ECP	1 015,00 €
La Poste	5 306,76 €
Media Transports	102,67 €
<i>Total</i>	41 213,05 €
TOTAL GLOBAL	50 469,04 €

RECETTES

Ville	43 659,04 €
Pays d'Alençon	6 810,00 €
TOTAL	50 469,04 €



CONSEIL MUNICIPAL

14 NOVEMBRE 2022

Salle du Conseil - Hôtel de Ville d'Alençon

18 H 30

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

<u>N°</u>	<u>Objet</u>	<u>Décision</u>	<u>Observations</u>
20221114-001	FINANCES Ville d'Alençon - Créances éteintes n° 1 - Année 2022	à l'unanimité	
20221114-002	PERSONNEL Création d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité	à l'unanimité	
20221114-003	PERSONNEL Présentation du bilan d'activité des services de la Communauté urbaine d'Alençon pour l'année 2021	Prend acte	
20221114-004	REGLEMENTATION Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2023	à la majorité	2 contre : Mme Vonthron et M. Mesnil
20221114-005	STATIONNEMENT ET DROITS DE PLACE Gratuité du stationnement les samedis du mois de décembre 2022 et modification du périmètre de l'abonnement "résident du centre-ville"	à l'unanimité	
20221114-006	ANIMATIONS SPORTIVES Soutien aux évènements sportifs 2022 - 4ème répartition	à l'unanimité	
20221114-007	AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATIONS Association DESARTS - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son agenda culturel "complément d'informations culturel Alençonnais" (CICA)	à l'unanimité	
20221114-008	AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATIONS Associations "La Schola de l'Orne" et "Les Amis de la Musique d'Alençon et de sa région" - Subventions d'aide à projet culturel 2022 pour les concerts de Noël	à l'unanimité	

20221114-009	<u>AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATIONS</u> Association "Compagnie Bleu 202" - Attribution d'une subvention exceptionnelle d'aide à projet culturel 2022	à l'unanimité	
20221114-010	<u>AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATIONS</u> Concerts de fin d'année 2022 - Tarifs d'accès aux concerts - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer une convention de billetterie avec l'Office de Tourisme de la Communauté urbaine d'Alençon	à l'unanimité	
20221114-011	<u>AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATIONS</u> Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) - Remboursement des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement	à l'unanimité	
20221114-012	<u>TRANQUILLITE PUBLIQUE</u> Vidéoprotection - Extension du système au site de la Plaine des Sports	à la majorité	2 contre : Mme Vonthron et M. Mesnil
20221114-013	<u>TRANQUILLITE PUBLIQUE</u> Capture, identification et stérilisation des chats errants non identifiés - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer une convention de subvention avec la Société Protectrice des Animaux (SPA)	à l'unanimité	
20221114-014	<u>SANTÉ</u> Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens au titre du fonds d'intervention régional - Exercice 2022-2024	à l'unanimité	
20221114-015	<u>EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE</u> Financement de l'enseignement privé communal - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant-type n° 1 à la convention-type 2021-2024	à la majorité	2 contre : Mme Vonthron et M. Mesnil
20221114-016	<u>VOIRIE</u> Adhésion à l'établissement public administratif "Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne"	à l'unanimité	
20221114-017	<u>PATRIMOINE</u> Ex cinéma - Convention d'intervention avec l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) dans le cadre du Fonds Friche - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n° 2	à l'unanimité	
20221114-018	<u>PATRIMOINE</u> Église St Roch à Courteille - Restauration partielle du retable en bois de la nef - Modification du plan de financement	à l'unanimité	
20221114-019	<u>HABITAT</u> Versement des subventions d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour la réhabilitation de trois opérations représentant 10 logements	à l'unanimité	
20221114-020	<u>TRANSITION ECOLOGIQUE</u> Fourniture de gaz comprimé (GNC) pour véhicules - Convention de mise à disposition de la station de GNC du TE61 pour	à l'unanimité	

	l'avitaillement en gaz naturel de véhicules - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n° 4		
20221114-021	<u>TRANSITION ECOLOGIQUE</u> Fête du vélo - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer un avenant à la convention de partenariat avec l'association "Les Courts-circuits"	à l'unanimité	
20221114-022	<u>COMMERCE</u> Sollicitation du Pays d'Alençon pour la mobilisation de l'aide OCM au titre du FISAC dans le cadre des animations "Mes commerçants écoresponsables" et des festivités de Noël	à l'unanimité	



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ORNE



VILLE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Alençon, sur convocation adressée le 8 novembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Guillaume HOFMANSKI qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. René MÉRIAUX qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, Mme Patricia ROUSSÉ qui a donné pouvoir à Mme Nasira ARCHEN.

M. Johny PELLUET, Mme Sandrine POTIER, excusés.

Secrétaire de séance : HUYNH Thi Mai Trang

Les procès-verbaux des dernières réunions du **11 juillet et du 10 octobre 2022** sont adoptés à l'unanimité.

N° 20221114-001

FINANCES

Ville d'Alençon - Créances éteintes n° 1 - Année 2022

Budget Ville et CUA

NT/GC/MG/AB

Il est demandé au Conseil Municipal de constater l'effacement :

- d'une créance validée par la Commission de Surendettement, en date du 18 novembre 2021 suite à une procédure de rétablissement personnel sans liquidation. La créance concerne les titres :

* n° 2020-919 d'un montant de 50 €,

* n° 2021-412 d'un montant de 22 €,

* n° 2021-1301 d'un montant de 24 €,
* n° 2021-2898 d'un montant de 20 €
qui portent sur l'accueil périscolaire,

- d'une créance validée par la Commission de Surendettement, en date du 18 octobre 2021, suite à une procédure de rétablissement personnel sans liquidation. La créance concerne les titres :

* n° 2021-426 d'un montant de 27 €,
* n° 2021-1317 d'un montant de 44 €,
* n° 2021-2801 d'un montant de 43 €,
qui portent sur l'accueil périscolaire.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** l'effacement de dettes, telles que présentées ci-dessus, pour un montant total de 230 €,
- **DÉCIDE** d'imputer la dépense sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 65-01.1-6542 du budget concerné,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.



**Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,**

Ahamada DIBO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ORNE



VILLE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Alençon, sur convocation adressée le 8 novembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Guillaume HOFMANSKI qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. René MÉRIAUX qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, Mme Patricia ROUSSÉ qui a donné pouvoir à Mme Nasira ARCHEN.

M. Johny PELLUET, Mme Sandrine POTIER, excusés.

Secrétaire de séance : HUYNH Thi Mai Trang

Les procès-verbaux des dernières réunions du **11 juillet et du 10 octobre 2022** sont adoptés à l'unanimité.

N° 20221114-002

PERSONNEL

Création d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité

Service Paie et Gestion des Carrières

EBM/NC/GC/MG/AB

Considérant le surcroît d'activité lié à l'ouverture de la patinoire à la Halle au Blé du 17 décembre 2022 au 2 janvier 2023, il apparaît nécessaire de renforcer les équipes afin d'assurer cet évènement.

Il est donc proposé le recrutement de quatre personnes à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation. Ces personnes seront chargées de l'accueil, de la mise en place et du rangement des patins. Un des agents sera chargé de l'encadrement et de la proposition des animations.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à ces besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le recrutement de ce personnel,
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense correspondante au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa déléguée à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.



**Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,**



Stéphanie KOUKOUNON



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ORNE



VILLE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Alençon, sur convocation adressée le 8 novembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Guillaume HOFMANSKI qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. René MÉRIAUX qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, Mme Patricia ROUSSÉ qui a donné pouvoir à Mme Nasira ARCHEN.

M. Johny PELLUET, Mme Sandrine POTIER, excusés.

Secrétaire de séance : HUYNH Thi Mai Trang

Les procès-verbaux des dernières réunions du **11 juillet et du 10 octobre 2022** sont adoptés à l'unanimité.

N° 20221114-003

PERSONNEL

Présentation du bilan d'activité des services de la Communauté urbaine d'Alençon pour l'année 2021

Service des Assemblées

GC/MG/GC/MG/AB

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté urbaine d'Alençon adresse chaque année un rapport retraçant l'activité de l'établissement aux maires de chaque commune.

Ce rapport fait l'objet d'une communication aux membres du Conseil Municipal en séance publique.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du bilan d'activité des services pour l'année 2021, tel que proposé en annexe.



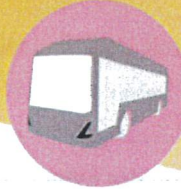
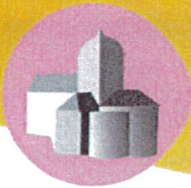
**Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

Stéphanie KOUKOUNON

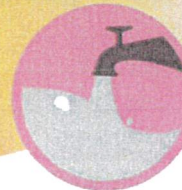
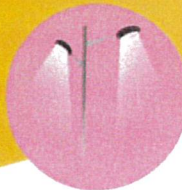


Stéphanie KOUKOUGNON



Rapport d'activité 2021

Synthèse des missions et réalisations



REPÈRES

Budget	4
Ressources Humaines	5
Commande publique	6
Affaires juridiques, assurances, actes réglementaires	9
Communication	10

DÉVELOPPEMENT, AMÉNAGEMENT & CADRE DE VIE

Mission Développement Économique	12
Programmation et conduite opérationnelle	13
Développement Durable	14
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	15
Planification /Prospectives	16
Autorisation d'urbanisme	17
Gestion immobilière et foncière	18
Accessibilité des bâtiments	19
Innovations Numériques et Systèmes d'Information	20
Réseaux de chaleur	22
Mobilité	23
Déchets Ménagers	24
Centre horticole - Espaces verts et espaces urbains	25
Eau et assainissement	26
Éclairage public	27
Bureau Architecture	28

LOISIRS & CULTURE

Sport	30
Camping	32
Tourisme et Patrimoine	33
Affaires culturelles	34
Archives et Documentations	35
Musée des Beaux-arts et de la Dentelle	36
Conservatoire à Rayonnement Départemental	37
Réseau des médiathèques	38
Parc des expositions Anova	39

PROXIMITÉS

Tranquillité publique	41
Aires d'accueil des gens du voyage	42
Contrat de Ville	43
Logement	44
Centres sociaux	45
Maisons des Initiatives Citoyennes	46
Petite Enfance	47
Programme Éducatif Global	48
Programme de Réussite Éducative	49
Médiation	50
Restauration scolaire	54
Portage de repas	55
Centre Intercommunal d'Action Sociale	56



REPÈRES



C Budget

➤ **Mission**

Le budget global de fonctionnement s'est élevé à **64 059 549 €** en dépenses réelles pour **73 945 983€** de recettes. Les ressources provenaient à **47%** des impôts et taxes, **17 %** de dotations et participations, **36%** de produits de gestion courante et recettes exceptionnelles. L'épargne brute de la CUA s'est élevée à 9 886 434 € dont 4 258 664€ au budget principal. Une partie des investissements a été réalisé en ayant recours à l'emprunt. Les dépenses d'équipement ont été financées à **40 %** par autofinancement. Les budgets d'équipement agrégés d'un montant de **18,91M€** se sont décomposés comme suit (avec mention des dépenses d'équipement) :

➤ **BUDGET PRINCIPAL**

11,40M€, dont l'éclairage public **0,66M€**,

Déchets **2,05M€**, Avances et honoraires à la Société Publique Locale et équipements pour le centre aquatique Alençea **4,25M€**, Pour les Pôles de Santé Libérale Ambulatoire (PSLA) **1,91M€**

Et pour le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s **0,35M€**

➤ **BUDGET ANNEXE DE L'EAU 5,89M€**, dont construction de l'usine des eaux **3,6M€**, dotation pour gros entretien et renouvellement de réseaux **2,05M€**

➤ **BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS 0,47M€**, dont aménagement du dépôt de bus **0,32M€**, renouvellement flotte de bus **0,76 M€**

➤ **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 1,15M€** (diagnostics et réhabilitation réseaux **0,77M€**, gros entretien et renouvellement réseaux **0,2 M€**)

C- RESSOURCES HUMAINES

➤ MISSIONS

Le service participe à l'élaboration de la politique relative aux moyens humains.

Il assure la gestion des carrières du personnel, la paie, le recrutement et la formation, l'accompagnement des agents en termes d'hygiène, de sécurité et de bien-être au travail.

➤ RÉALISATIONS

Gestion de la crise sanitaire et accompagnement des services dans cette crise (travail à distance, gestion du pass sanitaire et de l'obligation vaccinale, accompagnement spécifiques des agents, recrutement dématérialisé)

Mise en place d'un groupe de travail afin d'adopter la charte de télétravail

Élaboration du plan d'action pour l'égalité professionnelle Femmes-Hommes 2021-2023

Le suivi des agents ASA santé dans le cadre du contexte sanitaire a perduré pendant l'année 2021, certains agents n'ayant pas pu revenir en présentiel en raison de l'avis de la médecine préventive suite au changement de réglementation.

Le suivi des agents ayant pu reprendre en présentiel a également été réalisé.

Gestion des recrutements (176 actions de recrutement, 175 jurys, 620 candidats reçus en entretien, 2 230 candidatures reçues) Suivi des mobilités internes (7 agents concernés) et formations (873 jours de formation pour 430 dossiers) moins de formations compte-tenu du contexte sanitaire Organisation de 5 Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), de 3 Comités techniques

Service Prévention, Retraite et bien-être :

A noter que le référent bien-être a été remplacé durant la période d'avril à septembre 2021. Cette période n'a pas pu donc être comptabilisé dans ce bilan.

- 11 agents suivi dans le cadre du temps Partiel Thérapeutique
- 54 agents suivi dans le cadre du bien-être au travail
- 9 agents en reclassement ou en cours d'une reconnaissance médicale d'inaptitude
- 9 départs à la retraite
- 15 études de poste ont été réalisées dont 2 avec le médecin de prévention
- 30 visites de site ont été faite dans le cadre de la présentation du nouveau préventeur

Gestion des recrutements (300 actions de recrutement, 295 jurys, 1081 candidats reçus en entretien, 3 072 candidatures reçues)

Suivi des mobilités internes (21 agents concernés) et formations (1 564 jours de formation pour 840 dossiers)

➤ CHIFFRES-CLÉS

784 agents à la CUA

68 agents au CIAS

➤ PROJETS

Audit organisationnel Règlements d'application d'aménagement et d'organisation du temps de travail

Protocole syndical Organisation des élections professionnelles du 8 décembre 2022

➤ PARTENARIATS

L'action Duoday a dû être annulée en raison de la situation sanitaire

Interventions des étudiants de l'École de kiné (IFMK) auprès des agents d'entretien du service logistique en février 2021

C-COMMANDE PUBLIQUE

➤ **MISSIONS**

Le Service Commande publique (SCP) assure la mise en concurrence, depuis l'estimation du besoin jusqu'à la notification, des contrats de la commande publique : marchés publics et concessions.

Il met en place les différentes commissions et jurys.

Par ailleurs, il assure la mise en place de certains actes d'exécution tels que les avenants et les actes spéciaux. Il est garant de la traçabilité des procédures ainsi que du respect des principes de la Commande publique (égalité de traitement des candidats, liberté d'accès à la commande publique, transparence).

Il assure une veille juridique constante.

Enfin, il participe à la promotion du développement durable et de l'emploi des personnes éloignées du travail par le biais de l'exécution de la clause sociale dans les contrats de la commande publique.

➤ **RÉALISATIONS**

Le service de la Commande publique a encore progressé dans sa démarche de dématérialisation entamée en juillet 2017. En plus des notifications de marchés, essentiellement réalisées via la plateforme AWS, le service peut à présent gérer l'intégralité des contrats de sous-traitances et des avenants de manière dématérialisée. Cela permet au service de réduire à nouveau le nombre de documents imprimés ainsi que les envois par voie postale. L'application a anticipé et préparé l'entrée en vigueur des CCAG réformés en mars 2021, et du nouveau CCAG Maîtrise d'œuvre. Dans le cadre de l'application de la réglementation applicable aux marchés publics et aux concessions (Code de la commande publique), le service de la Commande publique a poursuivi : la mise en place de la clause dite « sociale » et de marchés « réservés » aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ou aux entreprises. Le service de la Commande publique continue à travailler avec le service Développement durable dans le cadre de la mise en place d'une charte achat responsable qui sera appliquée en 2022. La Délégation de service public concernant la gestion de la piscine et de la patinoire, lancée en 2020, a été conclue. En fin d'année 2021, ont été entamées les relances des Délégations de services publics pour la restauration collective et pour les transports urbains. Le service travaille également en collaboration avec le Conseil départemental pour la rédaction de clauses d'insertion destinées aux marchés de la Communauté urbaine d'Alençon.

➤ **CHIFFRES-CLÉS DE LA CUA**

44 consultations, 3 furent infructueuses / déclarées sans suite

69 marchés conclus dont : 21 marchés de travaux, 8 de fournitures, 40 de prestations intellectuelles/ services et 4 marchés de services pour le CIAS.

49 avenants conclus

26 actes spéciaux notifiés

➤ **Insertion**

L'insertion a concerné **11 marchés** au cours de l'année 2021. La démarche se décompose comme suit :

6 marchés réservés, 3 concernant la Ville et 3 la CUA ;

5 marchés attribués à des entreprises devant réaliser un nombre d'heures d'insertion contractualisé, 4 pour la Ville et 1 pour la CUA.

Marchés comprenant une clause d'insertion avec un nombre d'heures d'insertion à réaliser

Collectivité	Service	Nature des travaux	Type de marché	Attributaire	Nombre heures prévu
CUA	GEMAPI	Restauration de la ripisylve	Accord-cadre 1 an renouvelable 3 ans	Provert	150
CUA	Déchets ménagers	Construction déchetterie alençon nord lot 1	Marché ordinaire	EUROVIA	300
CUA	GEMAPI	Plantation de haies bocagères	Accord cadre à bons de commande	SCIC BOIS BOCAGE ENERGIE	35

Marchés réservés

Service	Nature des travaux	Type marché	Attributaire
Déchets ménagers	Collecte en porte à porte	Marché ordinaire	Régie des quartiers alençonnaise
Déchets ménagers	Suivi de collecte	Accord cadre à bons de commande	Régie des quartiers alençonnaise
Déchets ménagers	Prestations de sensibilisation, de formation, de suivi du compostage collectif et de vente de composteurs individuels lot 1	Accord cadre à bons de commande	Régie des quartiers alençonnaise
Déchets ménagers	Prestations de sensibilisation, de formation, de suivi du compostage collectif et de vente de composteurs individuels lot 2	Accord cadre à bons de commande	Régie des quartiers alençonnaise
Déchets ménagers	Prestations de sensibilisation, de formation, de suivi du compostage	Accord cadre à bons de commande	Régie des quartiers alençonnaise

	collectif et de vente de composteurs individuels lot 3		
Déchets ménagers	Collecte des encombrants des PMR	Accord-cadre 1 an renouvelable 3 fois 1 an	Collectif d'urgence
Déchets ménagers	Collecte et nettoyage des déchets des marchés forains	Accord-cadre 1 an renouvelable 3 fois 1 an	Régie des quartiers alençonnaise

➤ **PROJETS**

Le service souhaite continuer de promouvoir l'insertion au sein des marchés publics en continuant à travailler avec les facilitateurs du département.

Le service de la Commande publique souhaite également finaliser la rédaction, avec la participation des différents services, d'un guide interne, destiné à faciliter la compréhension des marchés publics.

Le service de la Commande aimerait dématérialiser l'ensemble de ses échanges avec les opérateurs économiques/administratifs via la mise en place de la signature électronique.

C-AFFAIRES JURIDIQUES, ASSURANCES, ACTES RÉGLEMENTAIRES

➤ **MISSIONS**

Exercer une mission d'expertise générale à disposition de l'ensemble des services ainsi qu'un suivi de l'action contentieuse.

Gérer la protection des données au sein de la collectivité.

Gérer les contrats et sinistres Assurer la gestion réglementaire du domaine public communautaire

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

111 nombre d'avis juridiques émis concernant les compétences exercées par la CUA

34 avis relatifs aux compétences partagées Ville/CUA

17 contentieux traités dont 6 en interne par le service (5 nouveaux, 8 terminés et 9 dossiers en attente de jugement)

9 dossiers de sinistres déclarés à l'assurance

6 arrêtés pris concernant l'utilisation du domaine public communautaire

C-COMMUNICATION

➤ **MISSIONS**

Le service Communication assure la définition et la mise en œuvre de la stratégie de communication.

Il informe les usagers et habitants des projets et événements organisés sur le territoire.

Il conçoit des supports qui valorisent les actualités et projets de la CUA et accompagne les associations locales dans la promotion de leurs événements.

➤ **RÉALISATIONS**

Accompagnement des services et équipements culturels communautaires dans la conception, impression et diffusion de supports de communication (Déchets Ménagers, Autorisations d'Urbanisme, Musée, Conservatoire à Rayonnement Départemental, Réseau des médiathèques, Développement Durable, Politique de la Ville, Mission Développement Économique, Mobilité, Solidarité...)

Parution des magazines communautaires "CUA le mag" comprenant des dossiers thématiques (restauration scolaire, budget, réduction des déchets, petite enfance) Tenue d'un stand institutionnel à l'occasion de salons (Foire d'Alençon-Ornexpo, Salon tous paysans, Forum des formations supérieures...)

Poursuite de l'adaptation des communications (fond et forme) à la crise sanitaire

Valorisation d'événements (Dentelle -10 ans du Label Unesco, expositions temporaires au musée, bicentenaire de la naissance de Baudelaire, portes ouvertes du conservatoire, Journées européennes du patrimoine, appel au mécénat pour les boiseries de la médiathèque Aveline...), de dispositifs déjà engagés ou émergents (TECH – Travaux Énergie Conseil Habitat, concertation pour la Trame Verte et Bleue, élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial, candidature au Projet Alimentaire Territorial, Pacte Territorial de Solidarité...) ou de chantiers en cours (usine des eaux, PSLA, réseaux eaux, centre de valorisation,

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

4 numéros de "CUA le Mag" parus

9 newsletters diffusées

600 abonnés à la page LinkedIn

➤ **PROJETS**

Réalisation de vidéos promotionnelles

Évolution de la stratégie digitale

Nouveaux outils de communication pour le parc des expositions Anova

Plan de communication dédié à la politique Déchets

Accompagnement des services dans la dématérialisation des démarches administratives (urbanisme, restauration scolaire...)

➤ **PARTENARIATS**

Conseil départemental de l'Orne, collectivités et associations locales, office de tourisme de la CUA...



**DÉVELOPPEMENT,
AMÉNAGEMENT
& CADRE DE VIE**



C-MISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

➤ MISSIONS

Être en contact permanent avec les entreprises du territoire et mettre en œuvre les moyens nécessaires afin d'assurer leur maintien et leur développement

Renforcer l'attractivité du territoire et en assurer la promotion dans le but d'accueillir de nouvelles entreprises

➤ RÉALISATIONS

- Accompagnement des entreprises et de porteurs de projet (créations/reprises d'entreprise, recherche de locaux/foncier, installation, développements et extensions...)
- Lancement d'un cycle de sensibilisation des dirigeants à la transition écologique en webinaire : 6 ateliers, 90 participants
- Poursuite de la démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale soutenue par l'ADEME et la Région
- Labellisation du Parc d'Activité de Valframbert « Site Clé en Mains »
- Accompagnement des entreprises dans leurs problématiques « Emploi, Formation » en lien avec les acteurs locaux
- Valorisation de la filière numérique locale, 1^{ère} édition du « RDV ECO Filière Numérique », 31 participants

➤ CHIFFRES-CLÉS

140 rendez-vous d'entreprises assurés

100 demandes de locaux/foncier

Aide à l'immobilier d'entreprises

4 dossiers votés

263 500€ de subventions votées par la CUA, 52 emplois créés

➤ PROJETS

Projet de création d'un "Tiers-Lieux", lieu de bouillonnement économique pour favoriser l'innovation et la création d'entreprises

➤ PARTENARIATS

Région Normandie, Région Pays de la Loire, Etat, Ademe, Pôle Emploi, Mission Locale du Pays d'Alençon, Cap Emploi, Groupements d'employeurs Progressis, les GEIQ, DDETSPP, Chambres consulaires...

C-PROGRAMMATION ET CONDUITE OPÉRATIONNELLE : PÔLE DE SANTÉ LIBÉRALE AMBULATOIRE

➤ **MISSIONS**

Afin de lutter contre la fragilisation de l'offre de soin de premier recours, un ensemble de professionnels de santé libéraux en partenariat avec l'ARS, la Région Normandie, URML et la Communauté Urbaine ont défini un projet de santé à l'échelle du territoire en 2016. En s'appuyant sur une communauté de soignants existante et dynamique, ce projet intercommunal s'est concrétisé avec l'ambition de renforcer ce dynamisme à travers un projet de Pôle de Santé Libéral Ambulatoire multi sites : Centre-ville d'Alençon, Perseigne-Alençon et Saint-Germain (extrait du projet de projet de santé).

➤ **RÉALISATIONS**

PSLA Saint Germain-du-Corbéis : l'équipement a été livré le 31 juillet 2020. Surface : 833 m² comprenant 16 cabinets Budget de l'opération : 2 151 694 € TTC cofinancé par l'État (545 932 €), l'Europe (260 000 €), la Région Normandie (250 000 €), la commune de Saint-Germain-du-Corbéis (200 000 €), le Conseil départemental de l'Orne (100 000 €) et la Communauté Urbaine d'Alençon (442 799 €)

PSLA Alençon-Perseigne : l'équipement a été réceptionné en juin 2021. Surface : 550 m² comprenant 10 cabinets Budget de l'opération : 1 710 422 € TTC cofinancé par l'État-DPV (566 000 €), l'Europe - FEADER (175 000 €), la Région Normandie (50 000 €), le Conseil départemental de l'Orne (100 000 €), la Ville d'Alençon (269 171 €) et la Communauté Urbaine d'Alençon (269 171 €)

PSLA Alençon Centre-ville : les travaux sont en cours, la livraison est attendue à l'automne 2022. Budget de l'opération : 4 259 865 € TTC cofinancé par l'État-DETR (818 088 €), l'Europe – FEADER (350 000 €), la Région Normandie (300 000 €), le Conseil départemental de l'Orne (100 000 €), la Ville d'Alençon (1 550 000 €) et la Communauté Urbaine d'Alençon (504 819 €)

C-DÉVELOPPEMENT DURABLE

➤ **MISSIONS**

Coordonner la mise en œuvre de la politique de développement durable
Mettre notamment en œuvre des actions innovantes avec les partenaires locaux

➤ **RÉALISATIONS**

Accompagnement des ménages de la CUA dans leurs travaux d'amélioration de l'habitat -
TECH Construction du programme d'actions de protection et de valorisation de la
biodiversité avec les partenaires Validation de la stratégie d'Economie Circulaire (

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

2 candidatures réussies : « Plan Paysage » DREAL/ADEME et Projet Alimentaire émergent
DRAAF

1 label renouvelé : Territoire engagée Climat Air Energie 2 étoiles (ex-Cap Cit'ergie)

➤ **PROJETS**

Finalisation du Plan Climat Énergie Air Territoire pour lutter contre le changement
climatique : concertation avec les partenaires, rédaction plan d'actions sur les thématiques
rénovation, énergie renouvelable, alimentation, agriculture...

➤ **PARTENARIATS**

ADEME, État, Régions, Chambres consulaires, représentants des professionnels de la
rénovation et de l'agriculture, associations

C-GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

➤ **MISSIONS**

Le service s'engage à mettre en place un programme d'actions pour la restauration de la Sarthe et de ses affluents (2021- 2026).

Il participe à la définition d'une stratégie d'aménagement des ouvrages hydrauliques de la Sarthe afin de rétablir la continuité écologique.

Il prépare la mise en place d'un PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) en collaboration avec le Syndicat de Bassin de la Sarthe.

➤ **RÉALISATIONS**

Finalisation de l'étude continuité écologique aux droits des ouvrages hydrauliques de la Sarthe propriétés de la CUA. Rencontre avec les riverains et les élus pour préparer les dossiers de déclarations de travaux.

Mise en place du programme d'actions et du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) auprès de l'Agence de L'Eau Loire Bretagne (AELB), du Conseil Départemental de l'Orne (CD61) et des Régions Pays de la Loire et Normandie. Le programme d'actions ayant été validé par une déclaration d'Intérêt Général avec enquête publique en octobre 2021.

Rédaction de fiches actions pour la mise en place d'un PAPI sur le territoire de la CUA.

Plantation de 14 km de haie.

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

86 136 € TTC d'étude continuité écologique

71 780 € TTC de subvention Agence de l'eau

7 ouvrages CUA

1 329 134 € TTC pour le programme d'action du CTMA dont 994 609 € TTC de subventions

➤ **PROJETS**

Travaux de restauration de la Sarthe et de ses affluents.

Suppression du barrage de Gouhier et restauration de la Sarthe.

Plantation de 14km de haies en collaboration avec le CD61 et la Chambre d'Agriculture de l'Orne.

➤ **PARTENARIATS**

Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil Départemental de l'Orne, Chambre d'Agriculture de l'Orne, Syndicat de Bassin de La Sarthe, Conseil Départemental de l'Orne, Région Normandie, Région Pays de la Loire.

C-PLANIFICATION / PROSPECTIVES

➤ **MISSIONS**

Programmer et conduire les études de planification et de programmation sur les communes de la CUA Élaborer, évaluer et faire évoluer les documents d'urbanisme

➤ **RÉALISATIONS**

Révision du PLU communautaire pour intégrer la commune de Villeneuve en Perseigne : diagnostic et ateliers de travail avec les élus de Villeneuve en Perseigne, actualisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Site Patrimonial Remarquable d'Alençon : arrêté ministériel du 21 juillet 2021 portant classement

Règlement Local de Publicité Intercommunal : Débat sur les Orientations générales, concertation du public, Arrêt du projet de règlement des dispositifs de publicité et d'enseignes par le Conseil communautaire et consultation des Personnes Publiques Associées

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

PLU communautaire :

6 réunions avec les élus (élus communautaires et élus de Villeneuve en Perseigne)

2 réunions avec les Personnes Publiques Associées 2 réunions avec les élus et/ou les institutions.

➤ **PROJETS**

Évolution du Plan Local d'Urbanisme de La Fresnaye-sur-Chédouet : arrêt du projet consultation des Personnes Publiques Associées

➤ **PARTENARIATS**

État, Régions, Départements, Communes, Chambres consulaires, Parc naturel régional Normandie- Maine

C-AUTORISATION D'URBANISME

➤ MISSIONS

Instruire et délivrer l'ensemble des autorisations d'urbanisme pour 31 communes de la CUA dotées d'un document d'urbanisme : Plan Local d'Urbanisme communautaire, Plan Local d'Urbanisme, carte communale ou application du Règlement National d'Urbanisme

Pour 30 des 31 communes, application du Plan Local d'Urbanisme communautaire adopté le 13 février 2020 à compter de son entrée en vigueur

➤ RÉALISATIONS

Accompagnement de plusieurs projets en 2021, dont :

- Projet d'une résidence de 38 logements à Alençon
- Extension et aménagement de la déchetterie à Alençon
- Extension d'une entreprise à Lonrai
- Extension d'une entreprise à Cerisé
- Permis d'Aménager à vocation d'habitat de 42 lots à Lonrai
- Aménagement d'une Maison d'Assistance Maternelle à Saint Germain du Corbéis.

➤ CHIFFRES-CLÉS

3 070 : nombre d'autorisations délivrées (augmentation de 23 % par rapport à 2020 - dont 349 permis de construire)

1 017 déclarations préalables, 60 autorisations de pose d'enseigne commerciale et 15 permis d'aménager

87 rendez-vous de conseil architectural (maintien par rapport à 2020), 27 constats d'infraction (en augmentation)

93% de délivrance d'avis favorable pour les autorisations d'urbanisme.

➤ PARTENARIATS

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe (CAUE 72)

C-GESTION IMMOBILIÈRE ET FONCIÈRE

➤ **MISSIONS**

Gérer le patrimoine de la collectivité, les transactions immobilières et leur sécurisation juridique
Rechercher des espaces fonciers pour permettre le développement des projets
Mettre en œuvre des moyens d'action (négociation et acquisition amiable, par voie de Déclaration d'utilité publique ou préemption)
Rédiger divers baux et actes
Assurer le suivi locatif

➤ **RÉALISATIONS**

Acquisitions foncières d'un montant total de 67 330 € pour l'implantation de containers pour les déchets ménagers ainsi qu'une préemption pour le compte de la Ville d'Alençon sur un immobilier en centre-ville.

Cession de terrain liées à des régularisations foncières et cession de bâtiments à vocation économique pour un montant total de 123 9260 €

Gestion locative du PSLA de Saint-Germain-du-Corbéis et ouverture du PSLA de Perseigne

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

34 904 m² d'immobilier propriété de la CUA (hors équipements eaux-assainissement) – 1934 m² de moins de patrimoine par rapport à 2020 (malgré la construction des 2 PSLA, du Boulodrome et l'extension du centre aquatique) liés à la vente d'actifs immobiliers à vocation économique dans le pôle d'activités d'Ecouves ou rue de Verdun.

899 Déclarations d'Intention d'Aliéner (contre 795 en 2020 - en augmentation constante depuis 2014)

➤ **PROJETS**

Développement du Schéma Directeur Immobilier dans la poursuite de l'objectif de maîtrise durable des patrimoines de la collectivité, en lien avec la Direction des Bâtiments.

Accueil de nouveaux professionnels de santé au PSLA de Perseigne.

Ouverture du PSLA du centre-ville

➤ **PARTENARIAT**

Notaires, géomètres, cabinets de diagnostics immobiliers, Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN), Shema

C-ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS

➤ **MISSIONS**

Le service assure l'exécution de l'Agenda d'Accessibilité programmée voté en 2016 pour, initialement, un délai de 6 ans.

➤ **RÉALISATIONS ACHEVEES OU EN COURS (FINALISATION EN 2022)**

Sites ayant fait l'objet de travaux de mise en accessibilité engagées (en régie ou par des entreprises) : Théâtre, Dojo, La Luciole, Locaux Lamartine Station d'épuration de St-Paterne, MIC 2 de Courteille

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

21 000 € en budget pour les années 3 et 4 (entreprises et frais de matériaux)

➤ **PROJETS A VENIR**

Finalisation de l'accessibilité de La Luciole, des Locaux Lamartine, de la STEP

Projets à venir : Mini- crèche de Villeneuve, Les petits bouts de St Germain, le camping de Guéramé

Autres sites à gérer tributaires de décisions dans le cadre du SDI

Demande de prolongation du délai de l'Ada'P

C-INNOVATIONS NUMÉRIQUES ET SYSTÈMES D'INFORMATION

➤ **MISSIONS**

Piloter la stratégie numérique 2022-2026 de la CUA selon 4 axes majeures :

- **La sécurité des systèmes d'informations**
- **La relation aux usagers/ Citoyens**
- **Accompagnement aux nouveaux usages numériques en interne**
- **Développement numérique du territoire:**

Piloter l'ensemble des systèmes d'informations (SI) selon un Schéma Directeur Informatique (plan de planification de projets sur 3 ans)

Assurer la sécurité (physique et logique) des SI et mettre à la disposition des agents, des outils fiables et fonctionnels

Assurer le suivi, la maintenance et le support technique auprès des utilisateurs

Mettre en œuvre tous les projets nécessaires à l'évolution et au maintien des SI de la collectivité.

➤ **RÉALISATIONS 2021**

Poursuite des déploiements des nouvelles modalités nécessaires au télétravail, aux réunions à distance (Web et audio conférence) et à la formation à distance (équipement de micro casque et WebCam).

Valider la candidature au parcours de Cybersécurité de France Relance avec financements
Installation des moyens informatiques nécessaires au fonctionnement du centre de vaccination de la HAT avec de nombreuses adaptations liées à l'évolution des besoins. Idem pour le centre de vaccination temporaire de la salle de la Paix à Perseigne.

Poursuite des actions pour mettre en œuvre notre PRA (plan de reprise d'activité) en 2023

Installation des nouveaux serveurs de bases de données (en lien avec le PRA)

Installation des nouveaux équipements de sécurité des accès sur nos Systèmes d'Informations (en lien avec le PRA)

Installation d'un nouveau serveur de sauvegarde (en lien avec le PRA)

Installation du nouveau serveur de messagerie

Installation nouveau serveur Vidéo Protection Interne

Lancement du déploiement Office 2016

Finalisation du déploiement de Windows 10 : plus de 95% des 500 PC

Projet d'évolution de nos solutions de stockage

Projet d'évolution de l'infrastructure serveurs

Projet d'évolution du robot de sauvegarde

Projet de remplacement du serveur de proxy (accès depuis l'externe à notre SI)

Projet de mise en place d'un SVI (serveur vocal intégré) au niveau de l'accueil de l'HDV

Projet d'installation d'un FabLab à la Halle au blé

Poursuite du déploiement du Wifi (CRD, RAM)

Finalisation du projet de dématérialisation financière (obligation réglementaire)

Finalisation du projet de sécurisation de la paie

Portail d'inscription pour distribution des cartes d'accès aux déchetteries pour les usagers

Evolution de l'application Logico

Evolution de l'application Kdelib

Gestion informatique des élections

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

- 85 applications métiers,
- 100 serveurs virtuels
- 500 postes de travail et 200 PC portables

➤ **PROJETS 2022**

Poursuite projet GRU, phase 2 : services petite enfance, restauration scolaire

Mise en œuvre de la dématérialisation de l'urbanisme et portail GNAU

Finalisation projet Kdelib

Finalisation projet Logico

Accompagnement du service de la Paie via des prestations d'Inetum

Démarrage du projet SDI (Schéma Directeur Immobilier) via Astech

Démarrage du projet de remplacement de la solution Formasoft par 4RH formation

Démarrage du parcours initial de cyber sécurité : pack initial et pack relais

Poursuite de l'accompagnement aux nouveaux usages numériques et notamment la mobilité en lien avec le travail à distance

Poursuite du déploiement de la solution de Softfone pour les usages en Full portable

Poursuite des actions pour mettre en œuvre notre PRA (plan de reprise d'activité) en 2023

Installation d'une nouvelle baie de stockage (en lien avec le PRA)

Evolution du stockage des archives (en lien avec le PRA)

Installation du nouveau système de sauvegarde (en lien avec le PRA)

Remplacement des serveurs principaux portant les serveurs virtuel (en lien avec PRA)

Remplacement du système de sécurité des accès externe au SI de la collectivité (serveur Proxy)

Poursuite du déploiement du Wifi en lien avec la mobilité (Ronde, rue de Bretagne, rue Alexandre 1°...)

Construire les infrastructures pour les nouvelles applications

Installation du FabLab à la Halle au blé

Déploiement de la solution SVI (serveur vocal intégré) sur le standard téléphonique

Déploiement technique du service facturier

➤ **PARTENARIATS**

IUT Grand Ouest Normandie : 1 FabLab, 2 sites

C-RÉSEAUX DE CHALEUR

➤ MISSIONS

Les réseaux de chaleur produisent et distribuent la chaleur et l'eau chaude sanitaire issue du bois des forêts locales, pour des copropriétés privées et publiques, des établissements publics et privés ainsi que certains particuliers.

➤ RÉALISATIONS

Réseau de Perseigne : Fin de la modernisation et mise aux normes techniques et sanitaires de toutes les sous-stations
Réseau de la Croix-Mercier : 1ère année complète de fonctionnement du réseau, montée en puissance de la chaudière bois

➤ CHIFFRES-CLÉS

Réseau de chaleur de Perseigne :

7 km de réseau

28 ans de contrat

39 000 MWh/an d'énergie distribuée

84 % de couverture bois

Réseau de chaleur Croix Mercier :

8 km de réseau

25,5 ans de contrat

28 000 MW/an d'énergie distribuée

62 % de couverture bois

Chaudière bois comparables sur les 2 réseaux à 5 MW

➤ PARTENARIATS

État, Région Normandie, ADEME, Dalkia, IDEX, Biomasse Normandie

C-MOBILITÉ

➤ **MISSIONS**

Définir et mettre en œuvre la politique globale de mobilité
Développer de nouvelles solutions de mobilité, au service de tous
Apporter des solutions alternatives à l'usage individuel de la voiture
Réduire l'empreinte environnementale des transports
Investir dans les infrastructures douces au service des mobilités du quotidien
Gérer et suivre le contrat de Délégation de Service Public Transport Urbain, scolaire, à la Demande

➤ **RÉALISATIONS**

Inauguration nouveau dépôt de bus (mars 2021)
Achèvement passerelle modes doux Saint Germain
Achèvement d'aménagement terminaison ligne bus 1 à Arconnay Golf
Test des zones « zéro émission » en zone urbaine avec constructeur Volvo
Journées Européennes du Patrimoine au dépôt de bus avec 250 visiteurs
Organisation des Ateliers de la mobilité lors de la semaine européenne de la mobilité
Coopération chargée de la promotion vélo ville d'Alençon, contrat subventionné par l'ADEME sur 3 ans
Lancement du schéma cyclable et modes doux communautaire
Réalisation d'une étude pré-opérationnelle sur le co-voiturage (cofinancement Ademe)
Création d'un comité de pilotage "projets de la mobilité"

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

3 650 000 € en budget DSP transports public

➤ **PARTENARIATS**

Communes de la CUA, transporteur Alto, conseils régionaux et départementaux

C-DÉCHETS MÉNAGERS

➤ **MISSIONS**

Le service assure : la compétence de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés et la gestion des installations (centres de valorisation (déchetteries) et quai de transfert des déchets ménagers).

Il participe à :

Valoriser les déchets produits en mettant à la disposition de la population des outils performants et maîtriser les coûts et équilibrer un budget financier

Assurer la salubrité publique en sanctionnant les dépôts illicites sur la voie publique et être à l'écoute de l'usager

Instruire les dossiers d'appel d'offre et gérer les marchés passés

Faire des propositions innovantes aux élus et respecter la législation en vigueur

Animer le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Appliquer la mise en place de la redevance spéciale auprès des administrations

Communiquer et sensibiliser la population

Effectuer un suivi administratif et qualitatif du service rendu par les différents prestataires (respect des consignes)

➤ **RÉALISATIONS**

Passage de la collecte en porte-à-porte vers l'apport collectif pour la commune de Colombiers

Ouverture du centre de valorisation d'Arçonnay situé au 2 rue Saint Blaise à Arçonnay.

Agrandissement et mise aux normes du centre de valorisation d'Alençon situé rue Nicolas Appert à Alençon.

Arrêt temporaire des animations dans les écoles et lors des manifestations en 2021 pour cause de crise sanitaire (environ 1035 jeunes et adultes sensibilisés)

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

190.5kg/hab./an d'ordures ménagères et déchets de propreté incinérés soit une baisse de - 0,33 % par rapport à 2020

80.48 kg/hab./an de collecte sélective le chiffre reste stable par rapport à 2020, 12 888 tonnes en centre de valorisation (déchetterie) soit augmentation de 10.29 % par rapport à 2020. Cette hausse s'explique notamment par la fermeture des déchetteries en 2020 pendant la crise sanitaire.

➤ **PROJETS**

Démarrage de la 4e année du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés). Poursuite du déploiement de la collecte en apport collectif lorsque cela améliore le service de collecte et traitement des déchets des usagers. Mise en œuvre de l'extension des consignes de tri et changement du code couleur. Recherche active de solutions pour la valorisation des déchets papier/carton, encombrants et bois tout en maîtrisant les coûts. Déploiement des nouvelles filières REP dans les centres de valorisation.

➤ **PARTENARIATS**

Centres sociaux, associations locales de protection de l'environnement, ADEME, éco organismes (CITEO, ÉCO DDS, ÉCO MOBILIER, Re-fashion), bailleurs...

C- ESPACES VERTS ET ESPACES URBAINS CENTRE HORTICOLE :

➤ MISSIONS

Le service assure la production de l'ensemble des plantes à massif pour les différentes communes de la CUA. Il réalise le fleurissement lors de différentes manifestations et entretient les plantes vertes dans les locaux.

➤ CHIFFRES-CLÉS

3 agents de production

72 048 plantes annuelles

71 482 plantes bisannuelles

1 925 chrysanthèmes à petites fleurs

1 045 chrysanthèmes en colonne ou cascade

62 900 € de budget d'investissement

207 800 € de budget de fonctionnement hors personnel

➤ ESPACES URBAINS ET ESPACES VERTS :

Entretien des 55 hectares d'espaces verts et des 22 km de voirie situés sur les entrées de ville et les zones d'activités

C-EAU ET ASSAINISSEMENT

➤ **MISSIONS**

La collectivité gère le service public d'eau potable sur 18 communes et l'assainissement collectif et individuel sur l'ensemble du territoire. Elle sécurise l'alimentation en eau potable et assure le renouvellement des ouvrages (réduction des pertes en eau potable et lutte contre les eaux parasites).

➤ **RÉALISATIONS**

Renouvellement de réseaux et branchements d'eau potable et d'eaux usées Finalisation des travaux de construction de l'usine des eaux CHIFFRES-CLÉS 567 km de réseaux en eau potable, 423 km en assainissement

➤ **PROJETS**

Renouvellement de réseaux ; réhabilitation des réservoirs d'Ecouves

➤ **PARTENARIATS**

Eaux de Normandie (exploitant des installations d'eau et d'assainissement en régie intéressée)

C-ÉCLAIRAGE PUBLIC

➤ MISSIONS

Le service réalise divers travaux et maintenance sur l'éclairage public (aménagement, créations, rénovations...). Le service programme et suit la c

➤ RÉALISATIONS

Refonte de l'éclairage avec l'aménagement de la rue Winston Churchill à Alençon
Rénovation de l'éclairage de mise en valeur des terrasses du palais de justice à Alençon
Rénovation des lanternes rue des Granges, rue de la Juiverie à Alençon
Rénovation du réseau souterrain rue Schweitzer à Alençon
Création de bornes piétons rue de Villeneuve à Alençon
Enfouissement des réseaux aériens RD 01 à La Ferrière-Bochard
Enfouissement des réseaux aériens RN 12 à Saint-Denis-sur-Sarthon
Enfouissement des réseaux aériens rue de la Libération à Saint-Germain-du-Corbéis (fin de chantier en 2021)
Réparation du réseau rue du Parc Renard à Saint-Germain-du-Corbéis

•

➤ CHIFFRES-CLÉS

577 646 € de travaux dont
89 300 € liés à des aménagements
253 000 € à des enfouissements

•

➤

PROJETS

Création de l'éclairage public sur la sente du Milieu à Damigny
Enfouissement des réseaux aériens La Grande Ferrière à Écouves
Enfouissement des réseaux aériens Champ Morant à Semallé
Enfouissement des réseaux aériens rue Claude Bernard à Alençon
Rénovation encastres de sol chemin de l'église à Saint-Céneri-le-Gerei
Rénovation encastres de sol halle au blé à Alençon
Rénovation des mâts du terrain synthétique J. Fould à Alençon

➤ PARTENARIATS

Ville d'Alençon, Territoire Énergie 61, Conseil départemental de la Sarthe

C-BUREAU ARCHITECTURE

➤ MISSIONS

Assurer la maîtrise d'œuvre de projets et/ou la conduite d'opérations
Réaliser des études de faisabilité
Réaliser des programmes d'opérations
Assurer le volet architectural d'opérations gérées par la Direction Bâtiment

Suivi projets structurants autres services
Suivi Ada’P

➤ **RÉALISATIONS**

Conduite opérations :

Médiathèque rénovation des boiseries : phase DIAG
Relais Petite enfance

Maîtrise d’œuvre :

Boulodrome
Réfectoire Ciral –version provisoire
Sanitaire élémentaire J. Verne
A Petits Pas dortoir

Etudes de faisabilité :

A Petits Pas –extension et réaménagement intérieur
Théâtre – changement des fauteuils
Locaux de restauration Lonrai

Programmes :

Médiathèque rénovation des boiseries : mission phase DIAG
Médiathèque rénovation des boiseries : mission de maîtrise d’œuvre

Suivis dossiers structurants :

Médiathèque- aménagement provisoire RDC

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

100 500 € consommés

(Mission du service : beaucoup de prestations intellectuelles internes ne nécessitant pas de crédits attribués au service)

➤ **PROJETS PRINCIPAUX**

Conduite d’opérations : restauration boiseries médiathèque ; projets gérés par direction bâtiments ; suivi dossiers Ada’P ;

➤ **PARTENARIATS**

Rapport d’Activité Camping



LOISIRS & CULTURE



➤ **MISSIONS**

L'activité du service se décompose en 3 secteurs principaux. :

- Le secteur administratif intègre la gestion des dossiers de subvention, de planification scolaire et associative, le suivi des dispositifs d'animations et la mise à disposition des minibus, le suivi budgétaire du service et le contrôle de l'exécution de la délégation de service public pour la gestion des piscines et de la patinoire communautaire. Cela concerne également l'examen des dossiers de déclaration des manifestations sur la voie publique.
- Le secteur éducatif recouvre l'organisation des manifestations sportives, le pilotage des dispositifs d'animation et la programmation des intervenants extérieurs dans les écoles en lien avec les services départementaux de l'Éducation Nationale.
- Le secteur technique s'organise autour l'accueil et la surveillance du public, le nettoyage des installations, la maintenance du mobilier sportif en regard des obligations réglementaires et le suivi du personnel.

➤ **RÉALISATIONS**

En continuité de l'année 2020, l'activité du service a été largement impactée par la pandémie et les mesures sanitaires gouvernementales, conduisant notamment à l'annulation des manifestations sportives annuelles portées par la Collectivité.

Dans ce contexte, les mesures d'accompagnement du secteur associatif et scolaire ont été mises en œuvre pour assurer l'information autour de la reprise progressive de l'utilisation des équipements sportifs et des activités sportives à compter de janvier 2021.

Le service assure le pilotage du groupe de travail sur l'élaboration de critères et d'un règlement de l'attribution des subventions aux associations.

Les élus du secteur du sport, de la culture, de la politique de la ville, du domaine social et de la vie associative sont associés à cette démarche.

Les marchés d'entretien annuel des sites sportifs ont été réalisés sur les équipements suivants :

- Les structures artificielles d'escalade de la Halle des Sports et du gymnase de Montfoulon
- Les terrains synthétiques de football
- Les terrains synthétiques de tennis
- La piste d'athlétisme de la Plaine des sports
- Le terrain multisports du quartier de la Croix Mercier

Par ailleurs, le service s'est également investi aux côtés du département du Patrimoine Public pour les réalisations suivantes :

- Extension Alençéa (suivi de chantier, relations aux utilisateurs scolaires et associatifs, au gestionnaire)
- Réhabilitation du revêtement de sol du gymnase Louvrier (suivi de chantier, relations aux utilisateurs scolaires et associatifs)
- Clôture du stand de la Plaine des sports.

Enfin, au titre du suivi administratif le service s'est engagé sur les dossiers suivants :

- Élaboration du programme et consultation des entreprises pour la création de deux terrains de basket sur le quartier de Perseigne.
- Renouvellement de la délégation de service pour la gestion de la piscine et de la patinoire.
- Suivi des conventions de mise à disposition du Boulodrome

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

- Secteur administratif : La planification des installations sportives représente un volume de 17 188h30 heures réservées pour l'année scolaire 2020-2021 dont 8 578h30 pour le temps scolaire. Le décompte est identique à celui de la saison sportive et scolaire 2019-2020 car la Collectivité à fait le choix de reconduire intégralement l'ensemble des créneaux.
Le budget global des subventions 2021 est de 842 087 € dont 402 737 € dédiés aux subventions annuelles de fonctionnement aux associations sportives alençonnaises.
- Secteur éducatif : les manifestations du cercle Fabine Canu et des Foulées scolaires ainsi que la fête du sport ont été annulées.
- Secteur technique : 1.2 ETP sur la maintenance des équipements sportifs 4.8 ETP sur le nettoyage (équipes de jour et de nuit) 5 ETP sur le gardiennage.

➤ **PROJETS**

Les objectifs de l'année 2022 sont déclinés comme suit :

- Présentation au Conseil municipal d'un règlement de l'attribution des subventions au secteur associatif.
- Élaboration d'une grille d'analyse de l'analyse de l'activités des associations sportives et rédaction des dossiers de subventions intégrés au portail de la vie associative.
- La réalisation des chantiers de travaux suivants :
 - Création du skate Park
 - La réhabilitation d'un plateau EPS pour la création de terrains de basket, en lien avec le service médiation

➤ **PARTENARIATS**

Conseil Départemental de l'Orne (subvention d'investissement), Conseil régional de Normandie (subvention d'investissement), État (subvention d'investissement), fédérations sportives (accompagnement technique, homologation, cofinancement), Comité Consultatif du Sport (réflexions partagées avec le mouvement sportif alençonnais), associations sportives

C-CAMPING

➤ MISSIONS

L'activité du service se décompose en 2 secteurs principaux.

- Le secteur administratif intègre le suivi budgétaire des crédits affectés au camping de Gueramé, le recrutement du personnel saisonniers affecté à cet établissement, la relation au Trésor Public.
- Le secteur technique s'organise autour l'accueil et la surveillance de la clientèle, le nettoyage des installations, la maintenance du mobilier et le suivi du personnel.

➤ RÉALISATIONS

En continuité avec la saison précédente, l'exploitation du camping de Gueramé a été impactée par la pandémie.

En premier lieu sur le calendrier d'ouverture puisque les installations ont été ouvertes au public à compter du mois de mai soit 1 mois de décalage par rapport au calendrier habituel.

Par ailleurs plusieurs éléments relatifs à l'exploitation ont été adaptés :

- La gestion des flux avec la création d'un parcours client
- La limitation du nombre de parcelles en location (réduction de moitié du nombre de parcelles disponibles)
- L'affichage des consignes sanitaires et la sensibilisation du personnel
- L'absence de location des bungalows toilés.
- L'organisation de service a nécessité le recrutement de deux saisonniers.

Cet effectif a été complété par du personnel de service pour le nettoyage des installations sanitaires.

➤ CHIFFRES-CLÉS

3 951 nuitées et un chiffre d'affaire de 31 756 € (une hausse de 64 % par rapport à la saison 2020)

➤ PROJETS

Les objectifs de l'année 2022 sont déclinés comme suit :

Réflexion autour du mode de gestion et du portage par le service sport et médiation

Labélisation « Accueil Vélo »

Rapprochement avec l'Office de Tourisme d'Alençon

Consolidation du mode d'organisation du personnel de service et recrutement d'un nouveau régisseur

➤ PARTENARIATS

Office du tourisme, Conseil départemental de l'Orne

C-TOURISME ET PATRIMOINE

➤ **MISSIONS**

Le service gère le suivi de la convention avec l'Office de tourisme communautaire (sous statut EPIC depuis janvier 2016). Il assure le suivi du plan d'actions touristiques : poursuite de la stratégie de développement touristique de la CUA par la mise en œuvre de projets structurants. Il coordonne les Journées européennes du patrimoine.

➤ **RÉALISATIONS**

Atelier en lien avec le service Mobilités pour sensibiliser les professionnels du tourisme sur le tourisme itinérant

Programme d'animations de la station de trail (découverte culturelle, plogging...)

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

Édition 2021 des Journées européennes du patrimoine : 6735 visites (forte augmentation de la fréquentation par rapport à 2020 : 1 987 visites)

➤ **PROJETS**

En lien avec le cabinet d'études protourisme, bilan plan d'actions touristiques 2016-2021 et définition des opérations touristiques à mener de 2022 à 2026

Prise en charge du camping de Guéramé en lien avec le service sport et l'office de tourisme de la CUA

➤ **PARTENARIATS**

Office Nationale des Forêts, l'association Trail d'Écouves et FSGT (station de trail)

C- AFFAIRES CULTURELLES

➤ MISSIONS

Service mutualisé, le service affaires culturelles et tourisme poursuit, au nom de la Communauté urbaine, son soutien au tissu associatif, la coordination des équipements culturels et une politique de valorisation patrimoniale.

➤ RÉALISATIONS 2021

- Fort impact de la pandémie sur les activités du service,
- Participation financière l'édition d'un livre sur Christian Malézieux, artiste girois.

➤ CHIFFRES-CLÉS

5 associations conventionnées (Luciole, Scène Nationale 61, Bleu 202, Centre d'art, Bains-Douches) et d'autres soutenues par le fonds de soutien à la création artistique (CICA, Descouves verte). De plus, la collectivité a accompagné des appels à projets (Festival en pays de haute Sarthe « momo festival », éclats de courts)

➤ PROJETS 2022

- Réalisation d'une exposition itinérante à travers des photographies de lecteurs du territoire dans le cadre « lecture, grande cause national 2021-2022.
- Soutien à la mise en place de la phase test de la médiathèque Aveline et préparation aux travaux des boiseries

C-ARCHIVES DOCUMENTATION

➤ MISSIONS

Les missions traditionnelles d'un service d'archives sont variées et s'articulent schématiquement autour de ce qu'on appelle communément en archivistique le « 4 C » :

- collecter les sources de l'histoire de la ville et de ses habitants, auprès des services municipaux, des particuliers, des associations et des entreprises ;
- classer les documents selon leur provenance et leur période, pour les mettre à la disposition du public ;
- conserver durablement les documents en les préservant et en les restaurant ;
- communiquer les documents en salle de lecture, communiquer et valoriser aussi grâce au service éducatif aux, aux expositions et au site Internet...

➤ RÉALISATIONS 2021

Valorisation

- Numérisation et mise en ligne du fonds Moulinex, participation du service au documentaire « Moulinex, du presse-purée à la conquête du monde »
- exposition Baudelaire, acquisition d'une lettre de Baudelaire à son éditeur Poulet-Malassis
- Exposition dans le cadre des JEP « Du ballon à l'avion, on prend de l'air et de la hauteur à Alençon », collecte de documents et de témoignages en lien avec l'histoire de l'aéronautique (1947-2021)
- Alimentation de notre page Facebook (suivie par plus de 1312 abonnés) pour que le service soit présent sur les réseaux sociaux.
- Portail internet des archives

Collecte : acquisition de cartes postales anciennes concernant les communes de la CUA, de photographies du XIXe siècle, des documents d'artistes alençonnais Adolphe Laferrière, Gaston Rageot, Louise Vallory, Louis Barillet, Charles Florentin Lorient, Cecil Georges Bazil ; des photographes professionnels comme Alphonse Veillon, Lemarquand Auguste, Martin Louis Auguste, Turquant Benoît, Desforges Jean et documents complémentaires des fonds Poulet-Malassis et Louise Hervieu.

➤ CHIFFRES-CLÉS

3880 personnes ont fréquenté ou participé à une action du service des archives municipales malgré les conditions difficiles liées au COVID. 167 lecteurs ont consulté 894 documents en salle de lecture et 138 recherches ont été faites par correspondance.

Portail des archives municipales : 38280 pages vues, 11159 utilisateurs, 9100 visiteurs uniques
Pour la collecte, 93 ml de documents ont été versés, dont 5ml ont été acquis par achat ou par don, 58 Go ont intégrés le système d'Archivage électronique (SAE), 4498 instruments de recherches encodés en EAD, 47ml d'éliminations.

➤ PROJETS 2022

Poursuite de ses missions récurrentes de collecte, de classement, de conservation, de communication

C-MUSÉE DES BEAUX-ARTS ET DE LA DENTELLE

➤ MISSIONS

Assurer la conservation, la restauration, l'étude et l'enrichissement des collections

Rendre les collections accessibles au public le plus large

Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture

Contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion

➤ RÉALISATIONS

Voyage des collections dans le cadre de prêts entre institutions permettant de faire rayonner l'établissement

Report d'une partie de la programmation 2020 conçue pour l'anniversaire « Unesco » : expositions « Entre les fils » et « Le Tapis de Sigmund », lancement du musée mobile du Point d'Alençon avec le Lycée Mézen, publications

Développement d'une visite virtuelle du parcours permanent des collections avec Explor Visit

Exposition consacrée à Gaston Floquet à l'occasion des 20 ans de la donation au musée

➤ CHIFFRES-CLÉS

11 257 visiteurs accueillis en 2021

5 mois de fermeture exceptionnelle du musée en application des mesures gouvernementales prises pour lutter contre l'épidémie de Covid-19

➤ PROJETS

Rénovation des espaces permanents consacrés aux Beaux-arts (projet sur 2 ans)

Création du plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC) avec la DRAC, le GASP et le SDIS 61

Intégration d'une sélection des collections à la Micro-folie de Normandie

➤ PARTENARIATS

Association « La Dentelle au Point d'Alençon », Mobilier national, Fonds départemental d'art contemporain de l'Orne, Association « Les Amis de Gaston Floquet », Société historique et archéologique de l'Orne, Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette

C-CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

➤ **MISSIONS**

Le Conservatoire, conformément au Schéma National d'Orientation Pédagogique de 2008, est investi de 3 missions principales :

L'enseignement artistique spécialisé

L'éducation artistique et culturelle

Le soutien à la pratique en amateur.

En 2021, le Conservatoire a poursuivi au mieux ses différentes missions dans un contexte sanitaire évolutif contraignant et nécessitant une très forte adaptabilité.

➤ **RÉALISATIONS**

Des réalisations en cours, notamment la construction du nouveau Projet d'Etablissement en phase de finalisation et la redéfinition des parcours d'enseignement

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

Le maintien des effectifs en septembre 2021 malgré la crise sanitaire.

10 communes de la CUA bénéficiant d'interventions en milieu scolaire

En septembre 2021, création d'une classe de chant pop/rock/variété accueillant 13 élèves.

➤ **PROJETS**

Retour progressif des activités du Conservatoire, notamment des projets pédagogiques et de la saison professionnelle Opus 61, par exemple :

« Enivrez-vous ! » le 9 octobre 2021, spectacle musical des classes de musiques actuelles et théâtre dans le cadre du 200^{ème} anniversaire de la naissance de Beaudelaire.

« Tous Cuivrés » du 12 au 14 novembre 2021, week-end dédié aux cuivres amateurs du territoire

Participation aux journées du patrimoine, aux concerts de Noël, aux Rendez-vous au Jardin, à la fête de la Musique, ...

➤ **PARTENARIATS**

Accroissement de projets en partenariat avec l'Education Nationale : création d'un orchestre Cordes à l'école primaire de Courteille.

C-RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

➤ **MISSIONS**

Le réseau accueille le public et offre des services et animations au sein des 10 médiathèques ou hors les murs. Il propose un prêt gratuit des documents et participe ainsi à l'épanouissement, la formation et à la citoyenneté des habitants.

➤ **RÉALISATIONS**

Covid 19 : application d'une quarantaine de 3 jours pour les documents rendus jusqu'au 9 juin et du pass sanitaire à partir du 9 août

Réaménagement des bibliothèques de Valframbert, Villeneuve-en-Perseigne et Écouves

Étude pour le réaménagement du rez-de-chaussée de la médiathèque Aveline à Alençon

Exposition et animation dans le cadre du bicentenaire de la naissance de Baudelaire

Accueil du salon Poésie & davantage

Préparation des travaux de restauration des boiseries de la salle de la chapelle et lancement d'une campagne de dons et mécénat

Poursuite de l'évaluation des collections patrimoniales.

Installation des automates RFID à Aveline.

Délibération autorisant le don des documents désherbés.

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

10 732 acquisitions de livres, CD, DVD, soit 206 par semaine en moyenne

1 504 nouveaux inscrits soit 29 par semaine en moyenne

89 623 documents transportés par la navette inter-médiathèques soit 1 724 par semaine

➤ **PROJETS**

Réaménagement d'Aveline en phase de test en démarche de design de service

Restauration des boiseries de la salle de la chapelle

Installation d'une boîte de retours devant la bibliothèque de St-Germain du Corbéis

Création d'un coin presse à la médiathèque de la Vallée du Sarthon

➤ **PARTENARIATS**

Services de la collectivité, DRAC, médiathèque départementale, associations, communes

C-PARC DES EXPOSITIONS ANOVA

➤ **MISSIONS**

Anova accueille et organise des événements variés (concerts, congrès, salons, foires...) dans des configurations modulables.

➤ **RÉALISATIONS**

Spectacle : Les folklores du monde, le Wiba, le Raffal Fest...

Foires et salons : Salon tous paysans, Salon de l'habitat, Salon des boulangers...

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

En raison de la crise sanitaire de la COVID 19, l'ANOVA est resté fermer du 01 janvier au 01 juillet 2021. 16 évènements se sont produits durant les 6 derniers mois d'exploitation de l'année : 3 spectacles, 5 salons, 2 festivals, 2 galas, 4 évènements d'entreprise.



PROXIMITÉS



C-TRANQUILITÉ PUBLIQUE

➤ **MISSIONS**

Le service s'occupe des démarches d'évacuation des gens du voyage (GDV) installés illicitement sur la voie publique. Il participe au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance ou CISPD qui se compose de 3 grands axes : la tranquillité publique, la prévention de la délinquance chez les jeunes, les violences faites aux femmes - les violences intrafamiliales - l'aide aux victimes.

➤ **RÉALISATIONS**

Veille et actions en faveur de la baisse d'installations illicites des gens du voyage

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

10 demandes d'arrêté d'expulsion des gens du voyage installé illicitement sur le territoire

➤ **PROJETS**

Mise en œuvre de la stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance par le CISPD

C-AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE

➤ MISSIONS

Le pôle social met à disposition de la CUA, une coordinatrice pour :

Assurer la coordination des demandes et le suivi entre le gestionnaire, les services techniques et le service juridique de la CUA.

Veiller à l'accomplissement du travail par le prestataire en lien avec la CUA conformément au cahier des charges.

Travailler conjointement avec l' élu communautaire et la gestionnaire sur le fonctionnement des aires.

Assurer le travail administratif en lien avec le fonctionnement des aires d'accueil.

➤ RÉALISATIONS

Changement de gestionnaire et accompagnement de la nouvelle gestionnaire sur sa mission en articulation avec sa hiérarchie dans le respect du cahier des charges.

Co-construction d'une nouvelle organisation avec les services du patrimoine public sur la manière d'articuler les demandes d'intervention des différents services.

➤ CHIFFRES-CLÉS

53 familles ont séjourné sur Valframbert soit 144 personnes.

Durée moyenne de séjour : 6 mois.

32 familles ont séjourné sur l'aire d'Arconnay soit 94 personnes.

Durée moyenne de séjour : 1 à 3 mois.

PROJETS

Trouver une stabilisation et harmonisation des pratiques professionnelles entre la CUA et le prestataire de service.

Travail de co-construction entre la DGS, le département des solidarités, les services du patrimoine public et le service juridique sur une organisation à mettre en place avec un interlocuteur identifié par pôle.

La réalisation du cahier des charges en début d'année 2022

Travailler à la diversification en terme d'accès à l'habitation pour les familles quasi-sédentarisées sur le territoire.

➤ PARTENARIATS

Conseil Départemental, école de la CUA, Centre Social Edith Bonnem.

C-CONTRAT DE VILLE

➤ **MISSIONS**

Le Contrat de Ville participe à : Mettre en œuvre les orientations [2015-2022] Accompagner les porteurs de projets dans la formalisation de leurs actions Coordonner et animer le diagnostic, les instances et l'évaluation du Contrat de Ville

➤ **RÉALISATIONS**

Évolution des priorités de l'Appel à Projets en fonction des résultats de l'évaluation à mi-parcours Poursuite de l'intégration des Conseils Citoyens Quartiers Politique de la Ville (QPV) dans les instances

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

80 actions financées en 2020

31 porteurs de projets 222 000 € de crédits État dont 90 000 € dédiés au Programme de Réussite Éducative

500 000 € de crédits Ville Plan d'Actions Territorialisé

➤ **PROJETS**

Maintenir l'intégration des Conseils Citoyens QPV dans la Politique de la Ville Renforcer l'axe Égalité Femme Homme dans les actions Renforcer le recours aux conventions

➤ **PARTENARIATS**

État, Région Normandie, Conseil départemental de l'Orne, Ville d'Alençon, CAF 61, associations, habitants, bailleurs sociaux

C-LOGEMENT

➤ **MISSIONS**

Accueillir les publics Accompagner dans des démarches sur situations complexes et orienter vers des référents adaptés

Enregistrer des demandes de logement social sur le fichier partagé Représenter la collectivité aux Commissions d'Attribution Logement

➤ **RÉALISATIONS**

Mise en place d'une permanence sur Courteille Espace France Service (EFS) Guide pratique Se Loger "Spécial étudiant" 2021/2022 Mise à jour liste propriétaires de logements étudiants

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

- 146 : nombre de rendez-vous effectués
- 96 : nombre de situations où les bailleurs sont interpellés
- 64 : attributions de logement bénéficiant d'un suivi
- 76 : demandes enregistrées
- 48 : renouvellements

➤ **PROJETS**

Élaboration de la Convention Intercommunale d'Attribution dans le cadre des lois LEC et ELAN Formation des agents EFS à la saisie d'une demande de logement grand public

➤ **PARTENARIATS**

Conseil Départemental, DDETSPP, bailleurs sociaux, CCAS, Adil, POLHI, Coallia, ACJM

C-CENTRE SOCIAUX

➤ **MISSIONS**

La collectivité accompagne les centres sociaux (projets, fonctionnement, mise en cohérence des actions et services proposés aux habitants).

➤ **RÉALISATIONS**

Mise en place, en juillet, d'une mission d'évaluation confiée au Cabinet MOUVENS, dans la perspective de la formalisation des nouveaux contrats de projet : évaluation partagée et formalisation d'axes de coopération

Participation au suivi de l'évolution des organisations dans certaines structures, notamment le centre socioculturel Paul Gauguin

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

Accompagnement global financier du fonctionnement des centres sociaux par la CUA sous forme de subventions dédiées à hauteur de 526 664 euros.

➤ **PROJETS**

Suivi des préconisations liées aux conclusions de la mission d'évaluation

Evolution du cadre budgétaire

Formalisation de nouveaux conventionnements tripartites avec chaque structure et la CAF de l'Orne en lien avec les contrats de projet 2023-2026

➤ **PARTENARIATS**

Services de l'État, CAF 61, acteurs de l'accompagnement social, du secteur jeunesse, de l'insertion et de l'éducation populaire

C-MAISONS DES INITIATIVES CITOYENNES

➤ **MISSIONS**

La collectivité assure la gestion des MIC de Perseigne et Courteille (équipements à destination des habitants, associations et acteurs institutionnels).

Ces structures favorisent l'impulsion et valorisent des actions répondant aux enjeux de mixité culturelle et sociale.

Elles renforcent la cohésion sociale et la citoyenneté de proximité.

➤ **RÉALISATIONS**

Maintien dans le cadre des protocoles sanitaires des activités autorisées
Maintien de l'offre de service et développement vers l'inclusion numérique

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

40 activités diverses proposées au sein de chaque établissement
40 heures d'ouverture hebdomadaire
3 100 visites par an

➤ **PROJETS**

Intégration pleine et entière du centre social de Courteille au sein de la MIC

Structuration des accueils en lien avec les centres sociaux
Projet de réaménagement complet de l'espace accueil

➤ **PARTENARIATS**

Habitants, associations, État, Ville d'Alençon, Conseil Départemental de l'Orne, CAF
61

C-PETITE ENFANCE

➤ **MISSIONS**

Le service propose aux familles un accueil régulier ou occasionnel des enfants, De la fin du congé maternité à la veille des 4 ans, qui facilite la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Il veille au respect du rythme de chaque enfant en vue de l'accompagner dans son accession à l'autonomie et favorise son développement global. Il assume la gestion de 6 établissements d'accueil du jeune enfant et d'un relais d'assistant(e)s maternel(le)s.

➤ **RÉALISATIONS**

Fonctionnement adapté aux contraintes du contexte "Covid-19", dans le cadre de protocoles sanitaires régulièrement actualisés

Mise en place d'un service minimum d'accueil sur la période de confinement du mois d'avril.

Ouverture au public des nouveaux locaux du relais petite enfance début juin.

Travaux d'aménagement d'un dortoir et des circulations dans la section des grands, sur le multi accueil Montsort à petits pas sur la période du 12 juillet au 22 octobre.

Organisation d'un spectacle de théâtre musical "Mon rêve était bleu comme le ciel " en juin 2021 proposé par la compagnie Les têtes de piaf sur l'ensemble des structures d'accueil du jeune enfant soit 9 représentations.

Journée pédagogique portant sur l'actualisation des projets éducatifs et pédagogiques des structures d'accueil du jeune enfant et élaboration d'une charte d'accueil pour le relais petite enfance

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

157 places

80 agents

➤ **PROJETS**

Travaux d'aménagement d'une cuisine sur la crèche Graine de Malice.

Réception des travaux de sécurisation du multi accueil Le monde des couleurs sur le quartier de Perseigne.

Journée pédagogique portant sur les gestes d'urgences, animée par le SDIS61.

Lancement de la démarche d'accompagnement à la mise en œuvre de la Loi Egalim dans le champ de la restauration collective au sein des structures petites enfance.

Organisation d'un spectacle musical "*Les pieds dans l'eau, la tête au soleil*" en décembre 2022 proposé par François Lemonnier sur l'ensemble des structures d'accueil du jeune enfant soit 9 représentations.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la GRU, ouverture de nouveaux services aux familles de jeunes enfants via le portail famille.

➤ **PARTENARIATS**

CAF de l'Orne, Mutualité Sociale Agricole, Protection Maternelle Infantile, Aide Sociale à l'Enfance, centres sociaux, Mutualité Française, SDIS 61, Conservatoire à Rayonnement Départemental

C- PROGRAMME EDUCATIF GLOBAL

➤ **MISSIONS**

Ce programme mobilise l'ensemble des acteurs éducatifs au service des 0-25 ans. Il articule leurs actions pour construire une politique éducative adaptée aux besoins et spécificités du territoire.

➤ **RÉALISATIONS**

Comité de pilotage dédié au bilan du plan d'actions 2017/2019 et aux perspectives après 2020 Poursuite de la coordination du groupe de travail des accueils collectifs de mineurs

➤ **PROJETS**

En cohérence avec le Projet de territoire et en fonction des orientations politiques : finaliser l'évaluation du plan d'actions 2017/2019 et engager l'élaboration d'un nouveau plan d'actions pluriannuel Élaboration d'un projet éducatif de territoire (PEDT) communautaire 2021/2024, dans la continuité du PEDT 2018/2021

➤ **PARTENARIATS**

Parents, élus, acteurs institutionnels, milieu associatif, services de la Ville et de la CUA...

C-PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

➤ **MISSIONS**

Ce programme propose un accompagnement individualisé et des actions collectives (scolarité, santé, éducation, social, loisirs culturels/sportifs) aux enfants de 2 à 16 ans résidant sur les quartiers prioritaires de Courteille et Perseigne (Alençon) et présentant des signes de vulnérabilité.

➤ **RÉALISATIONS**

- 120 parcours individualisés mis en œuvre
- Prévention de l'échec scolaire "CLAS" : 33 enfants CP/CE1 année scolaire 2020/2021, 30 enfants CP/CE1 année scolaire 2021/2022
- Prévention bucco-dentaire : sensibilisation et de dépistage concernant les risques bucco-dentaires à destination des élèves de CP des écoles primaires des quartiers prioritaires (Jules Verne, La Fontaine, Molière, Point du Jour et Courteille)
- Stage de natation « J'apprends à nager » : 10 enfants (action partiellement suspendue en cours d'année en raison de la Covid-19)

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

193 enfants bénéficiaires du dispositif
518 rendez-vous avec les familles

➤ **PROJETS**

Objectif de 120 bénéficiaires en 2022

➤ **PARTENARIATS**

Éducation nationale, Conseil départemental de l'Orne, CAF de l'Orne, centres sociaux, structures médico-sociales-associations, familles, services de la collectivité

C-MEDIATION

➤ MISSIONS

Le service médiation propose diverses activités et actions éducatives sur l'ensemble de l'année. Cela permet à l'équipe de répondre aux objectifs du projet de service.

➤ RÉALISATIONS

L'année 2021 comme 2020 fut particulièrement impactée par la COVID19 et les restrictions sanitaires. Le service a dû s'adapter et faire face à la fermeture de certains lieux d'accueils du public cible (foot en salle, espaces jeunes). La période estivale, le travail partenarial avec les centres sociaux et certaines activités ont permis de proposer diverses activités de groupe. Les maraudes quotidiennes et les permanences dans les maisons France service ont été maintenues sur l'ensemble de l'année afin de maintenir le lien avec le public.

Les activités maintenues **sur l'été et le début d'année (juin à octobre)** :

Créneaux hebdomadaires

☑ Foot en salle gymnase Chabrol et Poisson JUIN/ JUILLET/AOUT

☑ Espace jeune de Perseigne et Courteille en partenariat avec les centres sociaux.

☑ Musiques actuelles salle LAMARTINE

☑ Danse hip hop

☑ Présence Maison France Service

☑ Maraudes

Activités ponctuelles :

☑ Sortie mer

☑ Tournois de foot et basket

☑ Sortie vélo

☑ Séjour Nice

☑ Block party en partenariat avec l'association zone 61

☑ Barbecues espaces jeunes Courteille et Perseigne

Lors de la mise en place du pass-sanitaire, les restrictions et la réticence de nombreux jeunes ont contraint le service à fermer certains accueils et à s'appuyer davantage sur le travail en extérieur et partenarial pour le maintien d'activités.

Les maraudes étaient organisées en binôme sur des temps définis :

Fin de matinée (sorties des établissements scolaires) après midi, soirée.

Toutes les activités mises en place sont élaborées afin de répondre aux **objectifs du projet de service**.

- Assurer une mise en relation entre les jeunes et les institutions
- Favoriser l'inscription du public cible dans la société :
- Participer par une veille sociale au diagnostic local.
- Favoriser le « bien vivre ensemble »

👉 **CHIFFRES-CLÉS en 2021**

L'évaluation des actions s'appuie sur les **fiches actions** qui comprennent une partie bilan quantitatif et qualitatif ainsi que sur les **retours directs des médiateurs et du public**.

Au regard des indicateurs inscrits sur les fiches action, les objectifs fixés pour l'année 2021 n'ont pas tous été atteints pour les raisons liées à la crise sanitaire. Les fermetures des différents lieux d'accueil n'ont pas permis de maintenir un lien avec l'ensemble du public.

Créneaux hebdomadaires : (présence moyenne par créneaux)

- ☑ Danse hip hop : 10 garçons 2 filles
- ☑ Foot en salle : 60 garçons (arrêt du créneau en septembre)
- ☑ Musique actuelles : 4 garçons – 2 filles
- ☑ Espace jeune Perseigne : 20 garçons, 8 filles (créneaux assurés par les CS dès la mise en place du pass-sanitaire)
- ☑ Espace jeune de Courteille : 12 garçons 6 filles (créneaux assurés par les CS dès la mise en place du pass-sanitaire)
- ☑ Maison France service Courteille et Perseigne : 4 demandes

Activités Ponctuelles :

- ☑ Tournois de foot 20 Aout Courteille et 16 juillet Perseigne : 25 garçon (14/20 ans).
- ☑ Barbecue 15 juin espace jeunes de Courteille : 25 garçons- 4 filles (14/25 ans)
- ☑ Barbecue 2 juillet espace jeunes de Perseigne : 35 garçons- 8 filles (14/25 ans)
- ☑ Tournois de basket 18 aout
- ☑ Block party 10 et 17 juillet Courteille/Perseigne : 90 personnes (4/60ans) public cible médiation (14/25ans) environ 15 filles, 30 garçons.
- ☑ Sortie vélo 12 juillet (en partenariat avec Paul Gauguin) 8 garçons
- ☑ Séjour Nice (partenariat avec le centre social de Courteille) 30 juillet au 5 aout : 13 filles 2 garçons.
- ☑ Sorties mer 3 mars/5juillet/23 aout : 16 garçons

Autres projets :

☑ Implication d'un groupe de jeunes sur **le terrain play ground**, Perseigne **Environ 15 jeunes** impliqués : 9 filles 6 garçons.

☑ **Projet « la culture s'anime en Normandie »** en partenariat avec la luciole et les centre sociaux : 15 garçons, 6 filles. *Continuité sur 2022.*

Les fiches bilan sont consultables sur : médiation/tous les projets/projets 2021/bilan fiches actions
Maraude :

Près de 240 maraudes ont été organisées sur l'année 2021.

Au vu du contexte sanitaire les médiateurs par binôme ont réalisé des maraudes sur les deux quartiers Courteille et Perseigne. Malgré un constat similaire à 2020 sur le trafic de stupéfiant et la présence de points d deal, nous avons constaté en fin d'année une action de la police plus engagée qui a permis de rendre le trafic plus fragile. Les jeunes déscolarisés et/ou en décrochage sur l'année 2020 sont pour certains entrés dans des démarches de réinsertion et de projet professionnel. Les rencontres avec les établissements scolaires marquent toujours une inquiétude sur certaines situations de jeunes en décrochage.

➤ **PARTENARIATS**

Les partenariats établis :

Rencontres ponctuelles/ Participation :

Collège St Exupéry / Louise Michel

AFPA

Lycée Mezen

Association zone 61

Inscription dans groupes de réflexion :

☑ Bilan hebdomadaire médication (fin de contrat en octobre)

Partenariats réguliers :

- déléguée du préfet
- Centres social de Courteille et Perseigne
- Services de la collectivité (PRE, CCAS, MIC...)
- Police Municipale
- Etablissements scolaires
- Mission Locale.
- EPIDE
- Association zone 61

Bilan Financier : détail disponible dans : MEDIATION/BUDGET MEDIA/BUDGET MEDIA 2021

Budget CUA au 22/12/2021

Total dépenses : 3165€ CUA

Budget VILLE au 15/12/2021

Total dépenses : 605€

Valorisation :

Utilisation des minibus / le paiement des parkings de stationnements et de carburant / le salaire des agents les partenariats avec les centres sociaux.

Réajustements et Perspectives futures.

Des actions ont dues être **annulées à cause de la crise sanitaire.**

La mise en place de **mini séjours** est envisagée. Il y a un souhait du service de pérenniser ce type d'actions, avec les centres sociaux ou en autonomie.

Suite au départ d'un agent un recrutement est en cours et sera effectif le 1 février 2022.

Un autre recrutement sur un contrat adulte relais n'a pas abouti.

Le bilan du projet de service va débiter en mars 2022.

Conclusion :

Bilan positif malgré les contraintes de crise sanitaire, objectifs de l'été atteints, objectifs annuels partiellement atteints, nouvelles perspectives autour de la mise en place mini séjours en partenariat avec les centres sociaux. Et réflexion sur les séjours de ruptures (attente d'amélioration sanitaire et de renforcement de l'équipe).

C-RESTAURATION SCOLAIRE

➤ **MISSIONS**

Le service assure l'exercice de la compétence "restauration scolaire".

➤ **RÉALISATIONS**

Intégration du restaurant scolaire de Condé-sur-Sarthe dans la délégation de service public de la restauration scolaire à compter de la rentrée 2020-2021 Aménagement et équipement du nouveau restaurant scolaire Renouvellement du mobilier dans les restaurants scolaires Jeanne Géraud et Jules Ferry à Alençon Aménagement de la plonge du restaurant scolaire Robert Desnos à Alençon Mise en œuvre du service de restauration scolaire sans discontinuité, dans le cadre de protocoles sanitaires régulièrement actualisés en raison de la pandémie de Covid-19

➤ **CHIFFRES-CLÉS**

23,7% de composants "BIO" dans les repas servis
88,6% composants issues de "circuits courts" dont
55% selon un critère géographique et
23,6% dans le cadre de produits négociés en direct avec des producteurs
336 047 repas scolaires : 111 443 repas maternelles, 206 743 repas élémentaires et
17 861 repas adultes scolaires

➤ **PROJETS**

Poursuite de la démarche de renouvellement du mobilier dans les restaurants scolaires et d'aménagements de certains postes de plonge Lancement d'un marché public dans le cadre de la fin du contrat de délégation de service public 2016/2022

➤ **PARTENARIATS**

Société Sodexo, Éducation nationale, Programme de Réussite Éducative de la CUA

C-PORTAGE DES REPAS

➤ MISSIONS

Assurer le portage de repas à domicile pour les seniors (service confié au Centre Communal d'Action Sociale d'Alençon) sur l'ensemble des communes de la CUA avec une tarification sociale selon les ressources des personnes.

Territoires desservis : Alençon et les communes de la C.U.A.

➤ RÉALISATIONS

Mise en œuvre et fonctionnement courant du service

➤ CHIFFRES-CLÉS en 2021

- 51 786 repas régimes et normaux ont été distribués durant l'année 2021 contre 50 770 repas en 2020, soit une augmentation de 2 %.
- 291 bénéficiaires du portage de repas durant l'année 2021, dont 184 femmes et 107 hommes.

➤ PROJETS en 2022

- Mise en place d'un service efficient et informatisé de gestion et de livraison des plateaux
- Dotation aux agents de tablettes pour le suivi et la traçabilité des livraisons
- Consultation relative à la nouvelle prestation pour la restauration dans le cadre du groupement de commande (Ville, CUA, CCAS, CIAS)

➤ PARTENARIATS

Sodexo (déléataire pour le service restauration collective)

C- CENTRE INTERCOMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES

➤ **MISSIONS**

Gérer l'EHPAD Charles Aveline d'une capacité d'accueil de 83 lits

➤ **RÉALISATIONS**

Signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) sur 5 ans, entre l'ARS Normandie, le Conseil départemental de l'Orne et la Communauté Urbaine d'Alençon. Le Gestionnaire s'engage à réaliser les objectifs présentés, conformément au calendrier de réalisation déterminé conjointement. Les objectifs du gestionnaire sont regroupés selon 4 axes : la qualité du service rendu à l'utilisateur, la maîtrise des risques, la contribution aux parcours et à la réponse aux besoins territoriaux et le renforcement de l'efficacité de gestion et de gouvernance. Restauration : mode de gestion avec passage à une DSP au lieu et place d'une régie

CHIFFRES-CLÉS

64.2 : nombre de postes en Équivalent Temps Plein (ETP)

➤ **PROJETS**

Mise en œuvre de la 3ème année du CPOM

Intégration du CIAS dans le marché de restauration scolaire fin 2022

A l'étude rachat du bâtiment à Orne habitat



ALENÇON
ARÇONNAY
CERISÉ
CHAMPFLEUR
CHENAY
CIRAL
COLOMBIERS
CONDÉ-SUR-SARTHE
CUISSAI
DAMIGNY
ÉCOUVES
LA FERRIÈRE-BOCHARD
GANDELAIN
HESLOUP
LA LACELLE
LARRÉ
LONRAI
L'ORÉE-D'ÉCOUVES
MÈNIL-ERREUX
MIEUXCÉ
PACÉ
LA ROCHE-MABILE
SAINT-CÉNERI-LE-GÉREI
SAINT-DENIS-SUR-SARTHON
SAINT-ELIER-LES-BOIS
SAINT-GERMAIN-DU-CORBÉIS
SAINT-NICOLAS-DES-BOIS
SAINT-PATERNE-LE-CHEVAIN
SEMALLÉ
VALFRAMBERT
VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE

www.cu-alencon.fr





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ORNE



VILLE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Alençon, sur convocation adressée le 8 novembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Guillaume HOFMANSKI qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. René MÉRIAUX qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, Mme Patricia ROUSSÉ qui a donné pouvoir à Mme Nasira ARCHEN.

M. Johny PELLUET, Mme Sandrine POTIER, excusés.

Secrétaire de séance : HUYNH Thi Mai Trang

Les procès-verbaux des dernières réunions du **11 juillet et du 10 octobre 2022** sont adoptés à l'unanimité.

N° 20221114-004

REGLEMENTATION

Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2023

Affaires Juridiques, Assurances, Actes Réglementaires

TT/SA/GC/MG/AB

Les Maires ont la possibilité d'accorder des dérogations au repos dominical pour les commerces de détail, dans la limites de douze dimanches par an, depuis la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances.

L'article L3132-26 du Code du Travail précise que « *dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile.*

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre ».

Le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 13 octobre 2022, a émis un avis favorable au nombre de dimanches travaillés, supérieur à cinq et a accepté les douze dérogations au repos dominical pour l'année 2023, selon la liste proposée ci-dessous.

La décision du Maire, arrêtée avant le 31 décembre 2022, doit également être précédée de l'avis simple du Conseil Municipal.

Une consultation des Maires des Communes limitrophes à Alençon, des représentants de Chambres Consulaires, des représentants du personnel ainsi que des associations intéressées et commerçants, a été réalisée par courrier du 29 août 2022.

Il a été proposé, de façon concertée d'accorder douze dérogations au repos dominical pour l'année 2023 compte tenu des enjeux d'attractivité du territoire et des retours d'expériences des années passées.

À titre indicatif, les dates retenues pour l'ensemble des commerces de détail sont :

- le 15 janvier 2023 (1^{er} dimanche des soldes d'hiver),
- le 2 juillet 2023 (1^{er} dimanche des soldes d'été),
- le 26 novembre 2023 (Black Friday),
- le 3 décembre 2023,
- le 10 décembre 2023,
- le 17 décembre 2023,
- le 24 décembre 2023,
- le 31 décembre 2023.

Les dates retenues pour les concessions automobiles sont :

- le 15 janvier 2023,
- le 12 mars 2023,
- le 11 juin 2023,
- le 17 septembre 2023,
- le 15 octobre 2023.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité (2 voix contre : Mme Marie-Noëlle VONTHRON et M. Pascal MESNIL) :

- **ACCEPTE** les douze dérogations au repos dominical pour l'année 2023, selon la liste proposée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa déléguée à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.



**Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,**



Stéphanie KOUKOUNON



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ORNE



VILLE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Alençon, sur convocation adressée le 8 novembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Guillaume HOFMANSKI qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, Mme Stéphanie KOUKOUNGON qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. René MÉRIAUX qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, Mme Patricia ROUSSÉ qui a donné pouvoir à Mme Nasira ARCHEN.

M. Johny PELLUET, Mme Sandrine POTIER, excusés.

Secrétaire de séance : HUYNH Thi Mai Trang

Les procès-verbaux des dernières réunions du **11 juillet et du 10 octobre 2022** sont adoptés à l'unanimité.

N° 20221114-005

STATIONNEMENT ET DROITS DE PLACE

Gratuité du stationnement les samedis du mois de décembre 2022 et modification du périmètre de l'abonnement "résident du centre-ville"

Tranquillité Publique

TT/NV/GC/MG/AB

Afin de faciliter l'accès aux commerces du centre-ville à l'occasion des fêtes de fin d'année, il est proposé la gratuité du stationnement les samedis 10, 17, 24 et 31 décembre 2022.

Par ailleurs, par délibération du 18 décembre 2017, modifiée par délibération du 23 avril 2018, le Conseil Municipal a validé la mise en place d'un abonnement « résident du centre-ville » permettant aux résidents des rues concernées par le stationnement payant ainsi qu'aux habitants des rues piétonnes de s'y stationner contre une redevance de 35 € par mois et par véhicule.

Considérant que désormais le stationnement est totalement interdit rue de la Juiverie et rue Seurin, il est proposé au conseil d'intégrer ces deux rues dans le périmètre afin de permettre à leurs habitants de bénéficier de l'abonnement « résident du centre-ville ».

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la gratuité du stationnement les samedis 10, 17, 24 et 31 décembre 2022,
- **INTÈGRE** les rues de la Juiverie et Seurin dans le périmètre permettant de bénéficier de l'abonnement "résident du centre-ville",
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa déléguée à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.



**Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Conseillère Municipale déléguée,**

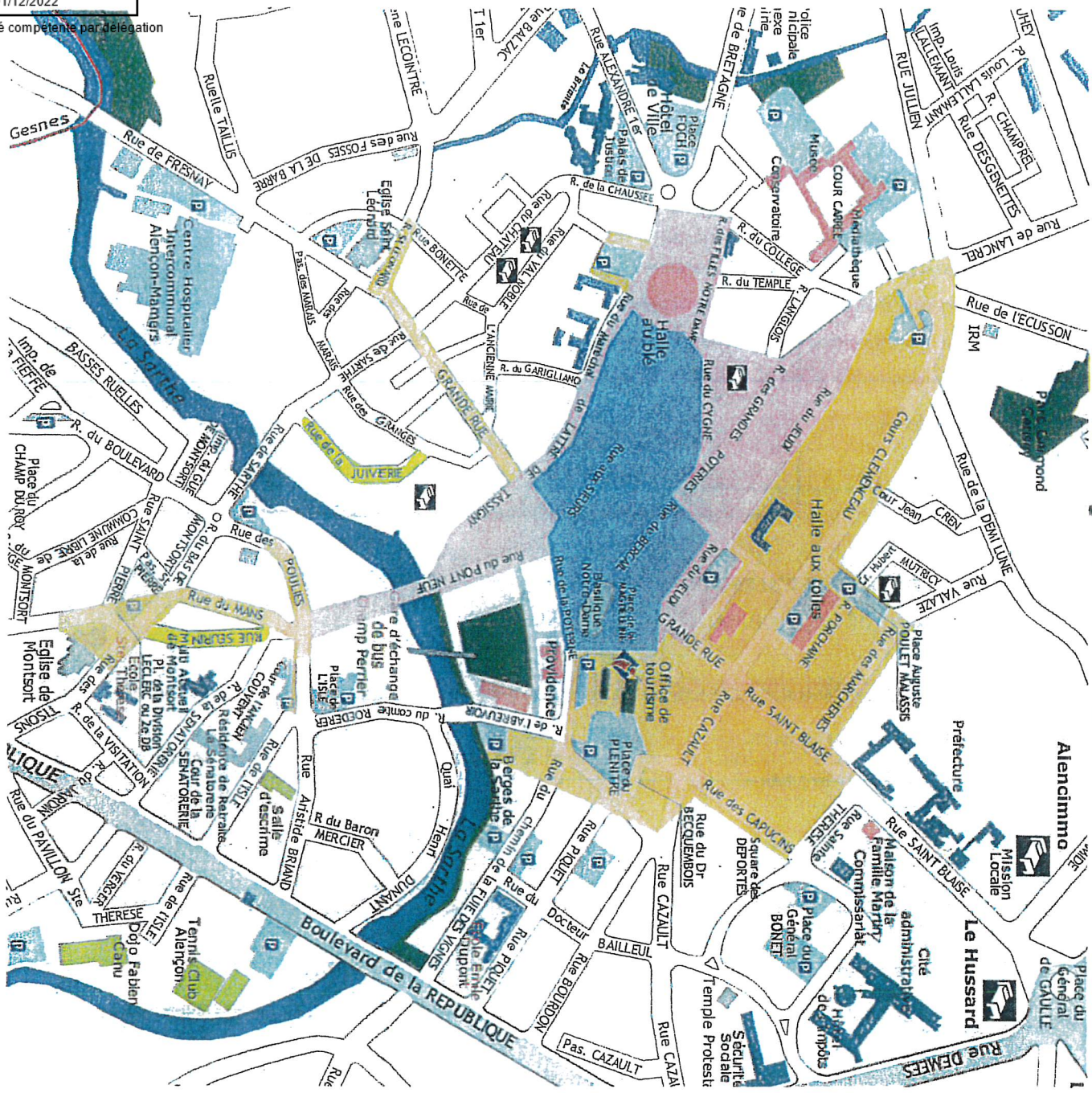


Nasira ARCHEN

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2022
Affichage : 01/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Plan Zone Payante avec zone Résidentiel

-  Zone de courte durée : 2 h maximum par jour
 -  Zone de durée normale : moins de 6 h par jour
 -  Secteur piétonnier
- Proposition d'assiette**

Vu pour être annexé à la délibération n° 20221114-005
du Conseil Municipal du 14 novembre 2022
Pour le Maire,
La Conseillère Municipale déléguée,



Nasira ARCHEN



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ORNE



VILLE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Alençon, sur convocation adressée le 8 novembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Guillaume HOFMANSKI qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, Mme Stéphanie KOUKOUNGON qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. René MÉRIAUX qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, Mme Patricia ROUSSÉ qui a donné pouvoir à Mme Nasira ARCHEN.

M. Johny PELLUET, Mme Sandrine POTIER, excusés.

Secrétaire de séance : HUYNH Thi Mai Trang

Les procès-verbaux des dernières réunions du **11 juillet et du 10 octobre 2022** sont adoptés à l'unanimité.

N° 20221114-006

ANIMATIONS SPORTIVES

Soutien aux évènements sportifs 2022 - 4ème répartition

Sport et Campings

CC/GC/MG/AB

Plusieurs associations sportives alençonnaises ont sollicité de la Ville d'Alençon une participation aux frais d'organisation de compétitions sportives. La commission des sports, après avoir examiné les projets et les budgets lors de sa réunion du 11 octobre 2022 a proposé les arbitrages suivants :

Intitulés	Dates	Porteur du projet	Subventions proposées
Tournoi International épée	4-5/11/2022	Les ducs d'Alençon	500 €
Festibloc	06/11/2022	Club Alençonnais d'Escalade	700 €
Tournoi de judo Ville Alençon	19/11/2022	Judo Club Alençon	500 €
TOTAL			1 700 €

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORDE** dans le cadre de la quatrième répartition de la provision pour le soutien financier aux évènements sportifs 2022, l'octroi des subventions respectives aux associations sportives alençonnaises conformément au tableau présenté ci-dessus,
- **ACTE** le principe que la somme attribuée ne saurait être compensée par une subvention d'équilibre au motif d'un résultat déficitaire de l'opération pour laquelle la subvention est affectée,
- **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante sur la ligne budgétaire 65 40.1 6574.1 du budget primitif 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal délégué,

David LALLEMAND



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ORNE



VILLE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Alençon, sur convocation adressée le 8 novembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Guillaume HOFMANSKI qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, Mme Stéphanie KOUKOUNGON qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. René MÉRIAUX qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, Mme Patricia ROUSSÉ qui a donné pouvoir à Mme Nasira ARCHEN.

M. Johny PELLUET, Mme Sandrine POTIER, excusés.

Secrétaire de séance : HUYNH Thi Mai Trang

Les procès-verbaux des dernières réunions du **11 juillet et du 10 octobre 2022** sont adoptés à l'unanimité.

N° 20221114-007

AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATIONS

Association DESARTS - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son agenda culturel "complément d'informations culturel Alençonnais" (CICA)

Affaires Culturelles, Tourisme

MC/GC/MG/AB

L'association DESARTS assure la promotion des événements culturels d'Alençon et du territoire de la Communauté urbaine d'Alençon (CUA) dans une brochure papier intitulée "Complément d'Informations Culturel Alençonnais" (CICA).

L'association édite et diffuse gratuitement 5 numéros de cet agenda culturel par an.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de fonctionnement de 3 000 € à l'association DESARTS afin de soutenir la parution des numéros d'octobre-novembre et de décembre-janvier.

L'association veillera à indiquer l'aide de la Ville dans tous les supports de communication.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022.

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention de fonctionnement de 3 000 € à l'association DESARTS,
- **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits sur la ligne budgétaire 65-33.2-6574.71 du budget 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa déléguée à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.



**Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,**



Fabienne MAUGER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ORNE



VILLE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Alençon, sur convocation adressée le 8 novembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Guillaume HOFMANSKI qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, Mme Stéphanie KOUKOUNGON qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. René MÉRIAUX qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, Mme Patricia ROUSSÉ qui a donné pouvoir à Mme Nasira ARCHEN.

M. Johny PELLUET, Mme Sandrine POTIER, excusés.

Secrétaire de séance : HUYNH Thi Mai Trang

Les procès-verbaux des dernières réunions du **11 juillet et du 10 octobre 2022** sont adoptés à l'unanimité.

N° 20221114-008

AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATIONS

Associations "La Schola de l'Orne" et "Les Amis de la Musique d'Alençon et de sa région" - Subventions d'aide à projet culturel 2022 pour les concerts de Noël

Affaires Culturelles, Tourisme

SC/MC/GC/MG/AB

La Ville d'Alençon organise pour la 14ème année consécutive diverses manifestations qui s'inscrivent dans la programmation des festivités de fin d'année 2022. Les associations « La Schola de l'Orne » et « Les Amis de la Musique d'Alençon et de sa région » ont souhaité participer à ces événements en offrant :

- pour l'association « La Schola de l'Orne » :

* « *Gloria* » de Rutter avec le chœur de La Schola de l'Orne et les musiciens du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Communauté urbaine d'Alençon. Deux représentations sont programmées le samedi 17 décembre à 20 h 30 et le dimanche 18 décembre à 16 h 30 à l'église Saint-Pierre de Montsort.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'association "La Schola de l'Orne" une subvention d'aide à projet d'un montant de 4 375 €.

- pour l'association « Les Amis de la Musique d'Alençon et de sa région » :

* un moment musical à 2, 4, 6 ou 8 mains, autour de 2 pianos, intitulé « *Quatre pianistes* » autour d'oeuvres de Gershwin, Mozart, Yann Tiersen, Gillock ou Schubert... Une représentation sera programmée le dimanche 4 décembre à 16 h 30 à l'église Saint-Pierre de Montsort.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'association "Les Amis de la Musique d'Alençon et de sa région" une subvention d'aide à projet d'un montant de 5 000 €.

Les associations veilleront à indiquer l'aide de la Ville d'Alençon dans tous les supports de communication relatifs à ces événements.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022.

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention d'aide à projet de :
 - 5 000 € à l'association "Les Amis de la Musique d'Alençon et de sa région",
 - 4 375 € à l'association "La Schola de l'Orne",pour l'organisation de manifestations dans le cadre des festivités de fin d'année,

- **DÉCIDE** d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 65-33.2-6574.71 du budget 2022,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa déléguée à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.



**Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,**

Fabienne MAUGER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ORNE



VILLE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Alençon, sur convocation adressée le 8 novembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Guillaume HOFMANSKI qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, Mme Stéphanie KOUKOUNGON qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. René MÉRIAUX qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, Mme Patricia ROUSSÉ qui a donné pouvoir à Mme Nasira ARCHEN.

M. Johny PELLUET, Mme Sandrine POTIER, excusés.

Secrétaire de séance : HUYNH Thi Mai Trang

Les procès-verbaux des dernières réunions du **11 juillet et du 10 octobre 2022** sont adoptés à l'unanimité.

N° 20221114-009

AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATIONS

Association "Compagnie Bleu 202" - Attribution d'une subvention exceptionnelle d'aide à projet culturel 2022

Affaires Culturelles, Tourisme

SB/MC/GC/MG/AB

L'association "Compagnie Bleu 202" a pour objet la création et la formation théâtrales, ouvertes à tous les publics sans restriction, ainsi que la promotion et la diffusion de ces activités.

Afin de célébrer ses 30 ans d'activités, la Compagnie Bleu 202 souhaite organiser un évènement dans un format "cabaret" qui retracera son action depuis 1992. Cette manifestation aura lieu à la Halle aux Toiles, le samedi 3 décembre 2022.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à la Compagnie Bleu 202 une subvention exceptionnelle d'aide à projet de 5 000 €.

L'association veillera à indiquer l'aide de la ville d'Alençon dans tous les supports de communication relatifs à cet évènement.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle d'aide à projet de 5 000 € à l'association "Compagnie Bleu 202", dans le cadre de l'organisation d'un évènement dans un format "cabaret" qui aura lieu le samedi 3 décembre 2022,
- **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 65-33.2-6574.71 du budget 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa déléguée à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,**



Fabienne MAUGER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ORNE



VILLE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Alençon, sur convocation adressée le 8 novembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Guillaume HOFMANSKI qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, Mme Stéphanie KOUKOUNON qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. René MÉRIAUX qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, Mme Patricia ROUSSÉ qui a donné pouvoir à Mme Nasira ARCHEN.

M. Johny PELLUET, Mme Sandrine POTIER, excusés.

Secrétaire de séance : HUYNH Thi Mai Trang

Les procès-verbaux des dernières réunions du **11 juillet et du 10 octobre 2022** sont adoptés à l'unanimité.

N° 20221114-010

AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATIONS

Concerts de fin d'année 2022 - Tarifs d'accès aux concerts - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer une convention de billetterie avec l'Office de Tourisme de la Communauté urbaine d'Alençon

Affaires Culturelles, Tourisme

SC/MC/GC/MG/AB

Dans le cadre des manifestations de fin d'année, la Ville d'Alençon proposera pendant le mois de décembre 2022 une série de concerts publics organisés en partenariat avec des associations locales, des artistes-musiciens et le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de la Communauté urbaine d'Alençon (CUA). La programmation des concerts publics est établie comme suit :

2 pianos, 8 mains Amis de la Musique	Église de Montsort	Dimanche 4 décembre	16 h 30	Payant
Concert de la Nativité CRD	Église de Montsort	Dimanche 11 décembre	16 h 30	Payant
Nina et le jazz dans tous ses états - Jazzy Kids Service Affaires Culturelles, Tourisme	Auditorium	Vendredi 16 décembre	19 h 00	Payant
BatucaBrass CRD	Déambulation en centre-ville	Samedi 17 décembre	après-midi (horaire à préciser)	Gratuit
Gloria de Rutter La schola et le CRD	Église de Montsort	Samedi 17 décembre	20 h 30	Payant
		Dimanche 18 décembre	16 h 30	Payant

Il est proposé de mettre en place la billetterie suivante :

- pour les enfants de 0 à 3 ans : gratuit,
- au-delà de 3 ans : tarif unique à 2 €.

La vente des billets sera assurée du mercredi 16 novembre à 10 h au dimanche 18 décembre 2022 à 16 h 30 par :

- l'office de tourisme de la CUA. Une convention de billetterie sera établie pour fixer les conditions de la vente et le montant de la commission à 5 % des ventes,
- la Ville d'Alençon au moyen de sa billetterie en ligne. Le prestataire WeezEvent perçoit une commission de 0,99 € par billet soit 2,99 € pour le spectateur.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs de billetterie comme suit :
 - gratuit pour les enfants de 0 à 3 ans,
 - 2 € au guichet de l'Office de Tourisme de la CUA via sa billetterie,
 - 2 € plus la commission WeezEvent de 0,99 € soit un billet à 2,99 € le billet vendu en ligne via la billetterie de la Ville d'Alençon,

- **ACCEPTE** la mise en place d'une billetterie auprès de l'Office de Tourisme de la Communauté urbaine d'Alençon, contre le versement d'une commission sur les ventes au guichet de 5 %,
- **APPROUVE** la convention de billetterie avec l'Office de Tourisme de la Communauté urbaine d'Alençon, ayant pour objet de fixer les conditions de vente des billets, telle que proposée,
- **AFFECTR** les recettes correspondantes au budget au cours duquel elles seront constatées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa déléguée à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,**



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Fabienne MAUGER', is written over the logo area.

Fabienne MAUGER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ORNE



VILLE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Alençon, sur convocation adressée le 8 novembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Guillaume HOFMANSKI qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, Mme Stéphanie KOUKOUNGON qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. René MÉRIAUX qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, Mme Patricia ROUSSÉ qui a donné pouvoir à Mme Nasira ARCHEN.

M. Johny PELLUET, Mme Sandrine POTIER, excusés.

Secrétaire de séance : HUYNH Thi Mai Trang

Les procès-verbaux des dernières réunions du **11 juillet et du 10 octobre 2022** sont adoptés à l'unanimité.

N° 20221114-011

AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATIONS

Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) - Remboursement des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement

Affaires Culturelles, Tourisme

MC/GC/MG/AB

La ville d'Alençon met en œuvre une politique culturelle qui favorise l'accès de tous aux arts et à la culture ainsi que la rencontre entre les artistes et la population. A cet effet, elle propose une programmation de qualité et diversifiée, dans tous les domaines artistiques, soit en initiant des animations/manifestations, soit en répondant aux propositions associatives.

Le conseil, par délibération en date du 25 mai 2020, a approuvé l'adhésion au dispositif GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel) afin de recruter des professionnels du spectacle vivant (artistes, musiciens, comédiens, compositeurs, écrivains, conférenciers, danseurs, costumiers, conteurs, techniciens...), par exemple lors des fêtes de fin d'année ou au cours des événements de l'été.

La mise en oeuvre des manifestations culturelles organisées par la ville d'Alençon nécessite des interventions artistiques ou techniques qui peuvent être soumises à des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement.

Les crédits nécessaires au remboursement de ces frais sont prévus au budget.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le remboursement des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement soumis aux justificatifs pour les professionnels du spectacle vivant recrutés dans le cadre des manifestations culturelles,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa déléguée à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.



**Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,**



Fabienne MAUGER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ORNE



VILLE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Alençon, sur convocation adressée le 8 novembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Guillaume HOFMANSKI qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, Mme Stéphanie KOUKOUNGON qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. René MÉRIAUX qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, Mme Patricia ROUSSÉ qui a donné pouvoir à Mme Nasira ARCHEN.

M. Johny PELLUET, Mme Sandrine POTIER, excusés.

Secrétaire de séance : HUYNH Thi Mai Trang

Les procès-verbaux des dernières réunions du **11 juillet et du 10 octobre 2022** sont adoptés à l'unanimité.

N° 20221114-012

TRANQUILLITE PUBLIQUE

Vidéoprotection - Extension du système au site de la Plaine des Sports

Tranquillité Publique

TT/GC/MG/AB

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le Code de la Sécurité Intérieure, notamment les articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1,

La Ville d'Alençon est dotée d'un système de vidéoprotection de 62 caméras couvrant plusieurs périmètres et relié à un Centre de Supervision Urbain (CSU) permettant le visionnage direct, l'enregistrement des images avec également un dépôt auprès de la police nationale.

La Plaine des Sports, site composé de nombreux équipements sportifs ouverts au public et propriété de la Ville d'Alençon, n'est à ce jour pas couvert par la vidéoprotection et fait régulièrement l'objet de nombreuses dégradations volontaires, dont dernièrement l'incendie volontaire du logement du gardien, des vestiaires, dégradations de la tour de chronométrie, etc.

Ce site est situé sur la commune de Saint Patern-Le Chevain. Toutefois, après consultation du Ministère de l'Intérieur en charge de la mission vidéoprotection, l'installation d'une caméra par la Ville d'Alençon sur un site ouvert au public qui lui appartient mais sur une commune limitrophe est conforme aux dispositions du Code de la Sécurité Intérieure.

Afin de sécuriser le site, il est envisagé l'installation d'une caméra dôme sur le site, reliée au CSU. Le coût total de l'installation est estimé à 26 641,66 € TTC.

Conformément à l'article L252-1 du Code de la Sécurité Intérieure « *l'installation d'un système de vidéoprotection est subordonnée à une autorisation du représentant de l'Etat dans le département après avis de la commission départementale de vidéoprotection. Lorsque le système comporte des caméras installées sur le territoire de plusieurs départements, l'autorisation est délivrée par le représentant de l'Etat dans le département dans lequel est situé le siège social du demandeur. Les représentants de l'Etat dans les départements dans lesquels des caméras sont installées en sont informés.* »

Aussi, il est donc proposé de solliciter une autorisation préfectorale pour l'installation d'une caméra de vidéoprotection sur le site de la Plaine des Sports ayant pour but :

- de protéger les bâtiments publics et les atteintes aux biens,
- d'assurer la sécurité des personnes.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité (2 voix contre : Mme Marie-Noëlle VONTHRON et M. Pascal MESNIL) :

- **VALIDE** la demande d'autorisation préfectorale pour l'installation d'une caméra de vidéoprotection sur le site de la Plaine des Sports,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa déléguée à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.



**Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Conseillère Municipale déléguée,**

Nasira ARCHEN



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ORNE



VILLE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Alençon, sur convocation adressée le 8 novembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Guillaume HOFMANSKI qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, Mme Stéphanie KOUKOUNGON qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. René MÉRIAUX qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, Mme Patricia ROUSSÉ qui a donné pouvoir à Mme Nasira ARCHEN.

M. Johny PELLUET, Mme Sandrine POTIER, excusés.

Secrétaire de séance : HUYNH Thi Mai Trang

Les procès-verbaux des dernières réunions du **11 juillet et du 10 octobre 2022** sont adoptés à l'unanimité.

N° 20221114-013

TRANQUILLITE PUBLIQUE

Capture, identification et stérilisation des chats errants non identifiés - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer une convention de subvention avec la Société Protectrice des Animaux (SPA)

Tranquillité Publique

AB/LB/GC/MG/AB

La prolifération des chats errants est liée au développement rapide de cette population, puisqu'un couple de chat peut engendrer à lui seul en 4 ans plus de 20 000 nouveaux individus. Cette prolifération n'est pas sans causer des troubles à l'ordre public et à la salubrité publique.

En vertu de l'article L211-27 du Code Rural, le Maire peut, par arrêté, faire procéder à leur capture pour stérilisation et identification puis relâchement sur site.

Il a été démontré que la stérilisation des chats dits « libres » est une alternative durable et satisfaisante, car les sites où les chats ont été éradiqués sont très souvent rapidement recolonisés.

La stérilisation présente plusieurs avantages :

- amélioration de l'hygiène et de la tranquillité publique (cessation des nuisances),
- amélioration de l'état sanitaire des chats errants (beaucoup moins de prolifération de maladies),
- amélioration de l'image de la Ville (la cause animale est une préoccupation réelle de la population),
- lutte contre la misère et la souffrance animale.

Lorsque l'animal est stérilisé, en même temps, il est procédé à son identification (« chat libre »), laquelle se fait alors au nom de la Ville.

La Ville d'Alençon fait de la capture, de l'identification et de la stérilisation des chats errants, sans propriétaire ni détenteur, un élément de sa politique en matière de protection animale.

C'est dans ces conditions qu'elle s'est rapprochée de la Société Protectrice des Animaux (la SPA), acteur majeur de la protection animale, laquelle dispose des ressources matérielles nécessaires et d'une réelle expérience en matière de campagne de stérilisation.

Prenant en considération l'intérêt public lié à l'hygiène et à la sécurité, et au regard de ses pouvoirs de police tels que prévu par le Code Rural en matière de divagation et de prolifération animale, la Ville d'Alençon décide de soutenir une action déterminée visant à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants, au sens de l'article L211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM), sur son territoire.

La Ville et la SPA se sont ainsi rapprochées afin de définir les conditions de la mise en œuvre d'une campagne de stérilisation des chats errants, via la signature d'une convention.

La Ville d'Alençon est disposée à apporter une aide en 2023 en faveur de l'association la SPA destinée à financer une action déterminée visant à la capture, la stérilisation et l'identification des chats errants sur son territoire.

Cette action est proposée, conçue et réalisée sous l'entière responsabilité de la SPA.

A cet effet, la convention entre la Ville d'Alençon et la SPA détermine les obligations respectives des parties prenantes.

En synthèse, par l'effet de cette convention, la Ville d'Alençon versera une subvention à hauteur de 550 €, correspondant à la stérilisation de 10 chats sur l'année 2023 (comprenant la prise en charge et la gestion complète de sa capture/stérilisation/relâché sur site par la SPA).

Cette convention a vocation à être conclue pour une durée de 1 an, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2023. Elle pourra être modifiée par voie d'avenant afin, le cas échéant, d'augmenter le nombre de chats visés et éventuellement reconduite en cas de succès des opérations.

Vu les articles L2123-7 à L2123-8 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE**, en toutes ses dispositions, la convention de subvention à passer avec la SPA et ayant pour objet de fixer les obligations respectives des parties dans le cadre de la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa déléguée à signer la convention, telle que proposée, et tous documents utiles relatifs à ce dossier.



**Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Conseillère Municipale déléguée,**



Nasira ARCHEN



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ORNE



VILLE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Alençon, sur convocation adressée le 8 novembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Guillaume HOFMANSKI qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, Mme Stéphanie KOUKOUNON qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. René MÉRIAUX qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, Mme Patricia ROUSSÉ qui a donné pouvoir à Mme Nasira ARCHEN.

M. Johny PELLUET, Mme Sandrine POTIER, excusés.

Secrétaire de séance : HUYNH Thi Mai Trang

Les procès-verbaux des dernières réunions du 11 juillet et du 10 octobre 2022 sont adoptés à l'unanimité.

N° 20221114-014

SANTÉ

Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens au titre du fonds d'intervention régional - Exercice 2022-2024

Département des Solidarités

VN/GC/MG/AB

Dans le cadre de la mise en place des Ateliers Santé Ville (ASV) sur la Ville d'Alençon, il est proposé de renouveler la convention triennale conclue en 2019 pour l'exercice 2022-2024 avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Chargés de développer et mettre en œuvre une politique de prévention et de promotion de la santé, les ASV ont pour objectif d'animer, coordonner et développer des actions visant à lutter contre des inégalités sociales de santé sur le territoire de la Ville d'Alençon. En analysant les avis exprimés, les besoins et ressources du territoire, les ASV s'avèrent une réponse pertinente aux différents besoins locaux : coordination des acteurs, lisibilité des actions, développement du champ de la prévention et promotion de la santé et implication de la population dans la démarche.

Aussi, il est proposé de signer avec l'Agence Régionale de Santé une convention ayant pour objet d'arrêter sa participation au poste de coordinateur santé (0,50 Équivalent Temps Plein), conformément au budget prévisionnel, comme suit :

* année 2022 : 10 000 €,

* année 2023 : 10 000 €,

* année 2024 : 10 000 €,

- les objectifs et les actions du programme local de santé à mettre en œuvre pour les ASV selon les orientations arrêtées dans le cadre du Plan Local de Santé Publique (2021-2024).

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs au titre du fonds d'intervention régional pour l'exercice 2022-2024 à passer avec l'Agence Régionale de Santé,
- **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget de l'exercice au cours duquel elle sera constatée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa déléguée à signer :
 - la convention, telle que proposée,
 - tous documents utiles relatifs à ce dossier.



**Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Conseillère Municipale déléguée,**

Fabienne CARELLE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ORNE



VILLE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Alençon, sur convocation adressée le 8 novembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Guillaume HOFMANSKI qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, Mme Stéphanie KOUKOUNGON qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. René MÉRIAUX qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, Mme Patricia ROUSSÉ qui a donné pouvoir à Mme Nasira ARCHEN.

M. Johnny PELLUET, Mme Sandrine POTIER, excusés.

Secrétaire de séance : HUYNH Thi Mai Trang

Les procès-verbaux des dernières réunions du **11 juillet et du 10 octobre 2022** sont adoptés à l'unanimité.

N° 20221114-015

EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

Financement de l'enseignement privé communal - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant-type n° 1 à la convention-type 2021-2024

Budget Ville et CUA

NT/GC/MG/AB

Par délibération du 8 février 2021, le Conseil Municipal a approuvé la convention-type de financement de l'enseignement privé communal à passer avec les établissements privés pour une durée de 4 ans (2021-2024).

Cette convention prévoit à l'article 4 les modalités de versement suivantes :

- un acompte courant janvier correspondant au tiers de la participation de N-1,
- un acompte courant avril correspondant au tiers de la participation de N-1,
- le solde courant juillet.

Afin de faire face aux difficultés de trésorerie rencontrées par les écoles privées, il est proposé un avenant à cette convention. Cet avenant modifie les modalités de versement comme suit :

- un acompte courant janvier correspondant à 80 % de la participation de N-1,
- le solde courant juillet.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité (2 voix contre : Mme Marie-Noëlle VONTHRON et M. Pascal MESNIL) :

- **APPROUVE** l'avenant-type n° 1 à la convention-type 2021-2024, passée avec les établissements privés dans le cadre du financement de l'enseignement privé communal, ayant pour objet d'adopter les nouvelles modalités financières définies ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou sa déléguée à signer l'avenant-type n° 1, tel que proposé en annexe, et tous documents utiles relatifs à ce dossier.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,**



Nathalie-Pascale ASSIER



Nathalie-Pascale ASSIER

Avenant n°1 TYPE
Convention relative au financement de l'école privée
par la Ville d'Alençon

Entre

Monsieur Joaquim PUEYO Maire de la Ville d'Alençon en exercice, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022,
d'une part, et

M..... président de l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC), agissant en qualité de personne morale civilement responsable de la gestion de l'établissement, ayant la jouissance des biens immeubles et des biens meubles,

M.....chef d'établissement de l'école,
d'autre part ;

Vu la convention quadriennale 2021-2024 établi entre la Ville d'Alençon, M..... Président de l'Organisme de l'Enseignement Catholique (OGEC) et M..... chef d'établissement de l'école, signée le,

Il a été convenu ce qui suit :

L'article ci-dessous est modifié, les autres articles restent inchangés :

Article 4 – Modalités de versement

La participation de la Ville d'Alençon aux dépenses de fonctionnement des classes faisant l'objet de la présente convention s'effectuera comme suit :

- Un acompte courant **janvier** correspondant à 80 % de la participation de N-1,
- Le solde courant **juillet**. Si le montant des acomptes s'avère trop élevé, la Ville émettra à l'encontre de l'école un titre de recette.

Fait à Alençon, le

Pour la Ville d'Alençon

Le président d'OGEC

Le chef d'établissement

Le Maire

M. Joaquim PUEYO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ORNE



VILLE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Alençon, sur convocation adressée le 8 novembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Guillaume HOFMANSKI qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, Mme Stéphanie KOUKOUNGON qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. René MÉRIAUX qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, Mme Patricia ROUSSÉ qui a donné pouvoir à Mme Nasira ARCHEN.

M. Johny PELLUET, Mme Sandrine POTIER, excusés.

Secrétaire de séance : HUYNH Thi Mai Trang

Les procès-verbaux des dernières réunions du **11 juillet et du 10 octobre 2022** sont adoptés à l'unanimité.

N° 20221114-016

VOIRIE

Adhésion à l'établissement public administratif "Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne"

Voirie-Eclairage Public-Accessibilité

CL/ML/GC/MG/AB

L'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne est un établissement public d'appui aux communes et Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérents. L'Agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du département une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Elle peut aider ses adhérents à trouver une solution pour réaliser ou faire réaliser leurs études ou leurs travaux en rapport avec la gestion et les compétences des collectivités.

La Communauté urbaine d'Alençon (CUA) est adhérente mais cela n'entraîne pas juridiquement l'adhésion des communes de son territoire. En revanche, l'adhésion de la CUA permet à la Ville d'Alençon de bénéficier d'une adhésion gratuite.

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Département, les Communes et les établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

Vu la délibération du Conseil Général de l'Orne en date du 4 avril 2014 proposant la création d'une Agence Technique Départementale sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu la délibération de l'assemblée générale constitutive de l'Agence départementale en date du 23 juin 2014 approuvant les statuts de l'Agence, modifiés par l'assemblée générale du 1er décembre 2015,

Vu la délibération de l'assemblée générale du 22 janvier 2018 apportant modifications aux statuts,

Vu la délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2021 modifiant la dénomination de l'Etablissement public administratif en « Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne »,

Vu l'article 6 des statuts de l'Agence précisant que "Toute commune, tout établissement public de coopération intercommunale ainsi que tout organisme public de coopération locale du Département de l'Orne ou ayant son siège dans le département peut demander son adhésion à l'Agence après sa création", l'adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne peut intervenir à tout moment en cours d'année,

Pour le nouvel adhérent, la qualité de membre s'acquiert au 1er du mois qui suit la réception par l'Agence de la délibération d'adhésion.

Vu l'article 10 des statuts de l'Agence précisant que « Chaque commune, établissement public de coopération intercommunale ou organisme public de coopération locale adhérent est représenté par son Maire ou son Président en exercice ou leur représentant »,

Vu les délibérations du Conseil d'administration du 23 juin 2014 fixant le coût d'adhésion et les tarifs des missions de l'Agence, modifiées par les délibérations du 1er décembre 2014 et du 13 juin 2016,

Vu l'adhésion de la CUA à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne (anciennement dénommée Orne Métropole) par délibération du 14 décembre 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à :
 - adhérer à l'établissement public administratif "Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne",
 - signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.



**Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal délégué,**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alain Limanton', is written over a horizontal line that slopes upwards from left to right.

Alain LIMANTON



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ORNE



VILLE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Alençon, sur convocation adressée le 8 novembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Guillaume HOFMANSKI qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, Mme Stéphanie KOUKOUNGON qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. René MÉRIAUX qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, Mme Patricia ROUSSÉ qui a donné pouvoir à Mme Nasira ARCHEN.

M. Johny PELLUET, Mme Sandrine POTIER, excusés.

Secrétaire de séance : HUYNH Thi Mai Trang

Les procès-verbaux des dernières réunions du **11 juillet et du 10 octobre 2022** sont adoptés à l'unanimité.

N° 20221114-017

PATRIMOINE

Ex cinéma - Convention d'intervention avec l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) dans le cadre du Fonds Friche - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n° 2

Gestion Immobilière et Foncière

ML/EC/GC/MG/AB

Il est rappelé au conseil que :

* par délibération du 12 juillet 2021, il a été décidé de signer avec l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) une convention "Fonds Friche" relative à l'ancien cinéma de centre-ville,

* par délibération du 16 mai 2022, il a été décidé de signer avec l'EPFN un avenant n° 1 à cette convention, concernant les études et la démolition de ce bâtiment, pour augmenter l'enveloppe à 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC, avec les participations suivantes :

- 40 % du montant HT à la charge de la Région Normandie,
- 35 % du montant HT à la charge de l'EPFN,
- 25 % du montant HT à la charge de la collectivité (augmenté de la totalité de la TVA qui n'est pas prise en charge par les co-financeurs).

Après retrait de différents éléments de décor et de structures, les diagnostics ont révélé la présence d'amiante complémentaire, dont l'identification et le diagnostic n'étaient pas possibles sur les plafonds de deux salles. Leur retrait et évacuation dans le respect des normes applicables représentent un surcoût de 280 000 € HT.

Il y a donc lieu de prévoir la signature d'un avenant n° 2 pour intégrer ce montant de 280 000 € HT, ce qui porte l'enveloppe à un total de 1 080 000 € HT, soit 1 296 000 € TTC, avec un taux de participation de la Région et de l'EPFN demeurant inchangé.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la conclusion d'un avenant n° 2 pour la somme de 280 000 € HT, ce qui porte l'enveloppe financière à un total de 1 080 000 € HT, soit 1 296 000 € TTC, selon les taux de participation sus énoncés, dédiés aux travaux de démolition de l'ancien cinéma,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer l'avenant n° 2 à la convention d'intervention avec l'EPFN, dans le cadre du Fonds Friche et tous documents utiles relatifs à ce dossier.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,**



Armand KAYA



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ORNE



VILLE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Alençon, sur convocation adressée le 8 novembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Guillaume HOFMANSKI qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, Mme Stéphanie KOUKOUNGON qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. René MÉRIAUX qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, Mme Patricia ROUSSÉ qui a donné pouvoir à Mme Nasira ARCHEN.

M. Johny PELLUET, Mme Sandrine POTIER, excusés.

Secrétaire de séance : HUYNH Thi Mai Trang

Les procès-verbaux des dernières réunions du **11 juillet et du 10 octobre 2022** sont adoptés à l'unanimité.

N° 20221114-018

PATRIMOINE

Église St Roch à Courteille - Restauration partielle du retable en bois de la nef - Modification du plan de financement

Bureau Architecture

MPP/CD/GC/MG/AB

Par délibération en date du 10 octobre 2022 le Conseil Municipal a approuvé le programme de restauration partielle du retable de l'église St Roch afin de pouvoir bénéficier de fonds disponibles à la Fondation du Patrimoine que constitue un reliquat d'une précédente opération de mécénat sur cet édifice.

Pour rappel, le montant des travaux après consultation de restaurateurs en mobilier était de 8 700 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté le 10 octobre 2022 était arrêté comme suit :

Mécénat	7 134 €
Conseil Départemental (15 % du montant HT des travaux)	1 305 €
Auto financement de la Ville	261 €
Total HT	8 700 €
TVA 20 %	1 740 €
Total TTC	10 440 €

Or, depuis un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Départemental qui a fait savoir qu'il était d'usage pour validation d'un tel dossier, que la Collectivité ait à sa charge un minimum de 10 % du montant HT des travaux.

Il est donc proposé de modifier le plan de financement de la manière suivante :

Mécénat	6 525 €
Conseil Départemental (15 % du montant HT des travaux)	1 305 €
Auto financement de la Ville	870 €
Total HT	8 700 €
TVA 20 %	1 740 €
Total TTC	10 440 €

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement de la restauration partielle du retable en bois de l'église St Roch, tel que proposé ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à :
 - solliciter à nouveau auprès du Conseil Départemental une subvention au meilleur taux possible pour la réalisation de ces travaux,
 - solliciter de la part de la Fondation du Patrimoine la mise à disposition des fonds mécénat disponibles,
 - signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,**



Armand KAYA



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ORNE



VILLE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Alençon, sur convocation adressée le 8 novembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquin PUEYO, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Guillaume HOFMANSKI qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, Mme Stéphanie KOUKOUNGON qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. René MÉRIAUX qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, Mme Patricia ROUSSÉ qui a donné pouvoir à Mme Nasira ARCHEN.

M. Johny PELLUET, Mme Sandrine POTIER, excusés.

Secrétaire de séance : HUYNH Thi Mai Trang

Les procès-verbaux des dernières réunions du **11 juillet et du 10 octobre 2022** sont adoptés à l'unanimité.

N° 20221114-019

HABITAT

Versement des subventions d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour la réhabilitation de trois opérations représentant 10 logements

Action Cœur de Ville

AM/MC/GC/MG/AB

Vu la délibération du 6 février 2017 autorisant la signature des conventions d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU),

Vu les conventions d'OPAH et OPAH-RU signées le 17 mars 2017 par la Ville d'Alençon, l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat et le Conseil Départemental de l'Orne,

Considérant qu'au titre des dites conventions, la Commune a été saisie de demandes de subventions concernant trois opérations représentant 10 logements (dont la création dans une maison d'habitation de 8 logements locatifs), il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les attributions détaillées dans le tableau joint en annexe. Le montant total des subventions sollicitées s'élève à 136 413,20 € pour trois propriétaires, un propriétaire occupant et deux propriétaires bailleurs, accompagnés concernant des travaux d'économie d'énergie, de lutte contre la vacance, de lutte contre l'habitat indigne et d'amélioration du patrimoine.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'attribuer les subventions, telles que proposées dans le tableau joint en annexe, à l'issue de la délivrance du certificat de conformité,
- **DÉCIDE** d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 204-72.1-20422.31 du Budget 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ces dossiers.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,**



Romain BOTHET



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ORNE



VILLE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Alençon, sur convocation adressée le 8 novembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Guillaume HOFMANSKI qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, Mme Stéphanie KOUKOUNGON qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. René MÉRIAUX qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, Mme Patricia ROUSSÉ qui a donné pouvoir à Mme Nasira ARCHEN.

M. Johny PELLUET, Mme Sandrine POTIER, excusés.

Secrétaire de séance : HUYNH Thi Mai Trang

Les procès-verbaux des dernières réunions du **11 juillet et du 10 octobre 2022** sont adoptés à l'unanimité.

N° 20221114-020

TRANSITION ECOLOGIQUE

Fourniture de gaz comprimé (GNC) pour véhicules - Convention de mise à disposition de la station de GNC du TE61 pour l'avitaillement en gaz naturel de véhicules - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n° 4

Logistique

XT/CS/GC/MG/AB

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21, la Ville d'Alençon a signé le 3 février 2020 une convention avec le Territoire d'Énergie Orne (TE61) autorisant l'avitaillement de ses véhicules en Gaz Naturel Comprimé (GNC).

Pour rappel, cette convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de sa signature par les deux parties.

Le présent avenant a pour but d'actualiser le coût unitaire du gaz naturel pour les avitaillements, passant de 1,35€HTVA/kg à 1,48€HTVA/kg pour la période du 1er octobre 2022 au 31 décembre 2022.

Les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer :
 - l'avenant n° 4 à la convention, conclue avec le TE61 actant une augmentation du prix unitaire du gaz naturel, passant de 1,35€_{HTVA}/kg à 1,48€_{HTVA}/kg pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022, tel que proposé,
 - tous documents utiles relatifs à ce dossier,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget des exercices concernés par l'exécution de cette convention.



**Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,**



Romain BOTHET



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ORNE



VILLE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Alençon, sur convocation adressée le 8 novembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Guillaume HOFMANSKI qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, Mme Stéphanie KOUKOUNGON qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. René MÉRIAUX qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, Mme Patricia ROUSSÉ qui a donné pouvoir à Mme Nasira ARCHEN.

M. Johny PELLUET, Mme Sandrine POTIER, excusés.

Secrétaire de séance : HUYNH Thi Mai Trang

Les procès-verbaux des dernières réunions du **11 juillet et du 10 octobre 2022** sont adoptés à l'unanimité.

N° 20221114-021

TRANSITION ECOLOGIQUE

Fête du vélo - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer un avenant à la convention de partenariat avec l'association "Les Courts-circuits"

Développement Durable

AH/EM/SD/GC/MG/AB

Par délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2022, la Ville d'Alençon a signé une convention de partenariat avec l'association « Les Courts Circuits » afin de leur confier l'organisation de la Fête du Vélo dans le cadre du programme national « Mai à vélo ».

Une erreur matérielle sur le montant de la subvention de la Ville apparaît dans la convention passée entre la Ville d'Alençon et l'association. La délibération actait une subvention de 5 000 € alors que la convention mentionnait 7 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de rectifier, dans le cadre d'un avenant, le montant indiqué dans la convention, soit une subvention d'un montant prévisionnel de 5 000 €.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

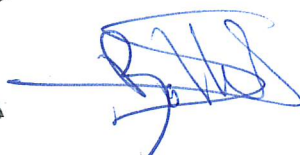
le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer :
 - l'avenant à la convention avec l'association "Les Courts-Circuits", tel que proposé,
 - tous documents utiles relatifs à ce dossier,

- **S'ENGAGE** à imputer la dépense sur les crédits prévus au budget.



**Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,**



Romain BOTHET



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ORNE



VILLE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Alençon, sur convocation adressée le 8 novembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Guillaume HOFMANSKI qui a donné pouvoir à Mme Sophie DOUVRY, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, Mme Stéphanie KOUKOUNGON qui a donné pouvoir à Mme Vanessa BOURNEL, M. René MÉRIAUX qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, Mme Patricia ROUSSÉ qui a donné pouvoir à Mme Nasira ARCHEN.

M. Johny PELLUET, Mme Sandrine POTIER, excusés.

Secrétaire de séance : HUYNH Thi Mai Trang

Les procès-verbaux des dernières réunions du **11 juillet et du 10 octobre 2022** sont adoptés à l'unanimité.

N° 20221114-022

COMMERCE

Sollicitation du Pays d'Alençon pour la mobilisation de l'aide OCM au titre du FISAC dans le cadre des animations "Mes commerçants écoresponsables" et des festivités de Noël

Action Cœur de Ville

CT/MC/GC/MG/AB

La Ville d'Alençon sollicite le Pays d'Alençon afin de mobiliser l'aide OCM (Opération Collective de Modernisation) au titre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) dans le cadre de l'animation "Mes commerçants écoresponsables" et du programme des festivités de Noël, selon le tableau de financement joint en annexe.


Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 "Finances", réunie le 7 novembre 2022,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement pour les animations "Mes commerçants écoresponsables" et des festivités de Noël, tel que proposé en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué :
 - à solliciter l'aide OCM au titre du FISAC auprès du Pays d'Alençon pour un montant de 6 810 €,
 - à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.



**Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,**



Romain BOTHET



Romain BOTHET

ANNEXE DELIBERATION AIDE FISAC - ANIMATIONS MES COMMERCANTS ECORESPONSABLES ET NOËL	
DEPENSES	
<u>Mes Commerçants Ecoreposables</u>	
Fournisseur	Montant HT
Point Pub	38,00 €
Dupligraphic	658,89 €
Orne Hebdo	1 190,00 €
Les Jardins de l'Enfance	150,00 €
Rékupertou	2 768,50 €
Remue-Ménage	4 450,60 €
<i>Total</i>	<i>9 255,99 €</i>
<u>Festivités de Noël</u>	
Fournisseur	Montant HT
Manège	30 000,00 €
Corlet Imprimeur	3 365,66 €
JCDecaux	114,96 €
Loire Vision - Aencrage	1 308,00 €
ECP	1 015,00 €
La Poste	5 306,76 €
Media Transports	102,67 €
<i>Total</i>	<i>41 213,05 €</i>
TOTAL GLOBAL	50 469,04 €
<u>RECETTES</u>	
Ville	43 659,04 €
Pays d'Alençon	6 810,00 €
TOTAL	50 469,04 €

PERSONNEL Présentation du bilan d'activité des services de la Communauté urbaine d'Alençon pour l'année 2021

M. le Maire :

Madame le Maire-Adjoint, concernant le rapport n° 3 c'est la présentation du bilan d'activité des services de la Communauté urbaine d'Alençon pour l'année 2021.

Mme Stéphanie KOUKOUNON :

Oui, merci Monsieur le Maire. C'est un rapport qui a déjà été présenté au Conseil Communautaire donc je n'en fais pas lecture dans la totalité mais qui est quand même très complet sur l'activité de nos services et qui doit être présenté et adopté au sein de ce Conseil Municipal.

M. le Maire :

Merci. Y-a-t-il des observations ? Donc on prend acte du rapport d'activité. Oui, Monsieur Pascal Mesnil.

M. Pascal MESNIL :

Oui, juste une observation sur les réseaux de chaleur page 22. Ma surprise, ma remarque porte sur la couverture bois du réseau de la Croix-Mercier de 62 %, ce qui semble assez faible notamment au regard de celle de Perseigne. On pensait aussi qu'il serait intéressant de connaître le coût, dans le contexte actuel du coût de l'énergie, du coût de l'évolution de l'énergie bois. Est-ce que cela reste toujours intéressant ou pertinent ? Je n'attends pas de réponse mais c'est juste une remarque en parcourant le rapport.

M. le Maire :

Très bien, merci. C'est une question que je me suis posé aussi. Peut-être que Romain Dubois, lors d'une prochaine réunion, pourra nous répondre sur cette question-là parce que c'est vrai que l'énergie augmente. Alors je sais qu'il y a le bois qui augmente aussi donc j'espère que cela ne va pas aggraver la situation. Merci.

REGLEMENTATION Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2023

M. le Maire :

Le rapport n° 4. Il s'agit de l'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2023. Je donne toujours la parole à notre Maire-Adjointe qui est en charge de la réglementation.

Mme Stéphanie KOUKOUNON :

Il s'agit comme chaque année de pouvoir délibérer pour adopter les dates proposées sur les ouvertures dominicales pour l'année 2023. Après concertation des commerces et des mairies concernées, il a été proposé de retenir ces dates que vous avez dans la délibération pour l'année 2023. Cette délibération doit être arrêtée avant le 31 décembre 2022.

M. le Maire :

Y-a-t-il des observations, des oppositions, des abstentions ? Deux votes contre. Mais c'est un vote qui est régulier. Merci. Donc le rapport est adopté.

STATIONNEMENT ET DROITS DE PLACE Gratuité du stationnement les samedis du mois de décembre 2022 et modification du périmètre de l'abonnement "résident du centre-ville"

M. le Maire :

Concernant le rapport n° 5, je donne la parole à Madame Nasira ARCHEN au sujet de la gratuité du stationnement en rapport avec les festivités de fin d'année. Vous avez la parole.

Mme Nasira ARCHEN :

Merci Monsieur le Maire. Donc il s'agit effectivement, dans le cadre des fêtes de fin d'année, de demander à l'ensemble du Conseil Municipal d'accepter cette gratuité du stationnement les samedis 10, 17, 24 et 31 décembre 2022. Par délibération du 18 décembre 2017, modifiée par la délibération du 23 avril 2018, le Conseil Municipal a validé la mise en place d'un abonnement « résidents centre-ville » permettant aux résidents des rues concernées par le stationnement payant ainsi qu'aux habitants des rues piétonnes d'y stationner contre une redevance de 35 € par mois et par véhicule. Considérant que désormais le stationnement est totalement interdit rue de la Juiverie et rue Seurin, il est proposé au Conseil d'intégrer ces deux rues dans le périmètre afin de permettre à leurs habitants de bénéficier de l'abonnement « résidents centre-ville ». Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir accepter la gratuité du stationnement et ainsi d'intégrer les rues de la Juiverie et Seurin dans le périmètre.

M. le Maire :

Merci. Y-a-t-il des observations, des abstentions, des oppositions ? Je vous remercie. Le rapport est adopté. Madame KOUKOUNON a dû partir après ces rapports, elle m'en avait informé, donc elle donne son pouvoir à Madame BOURNEL.

AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATIONS Association "Compagnie Bleu 202" - Attribution d'une subvention exceptionnelle d'aide à projet culturel 2022

M. le Maire :

Concernant le rapport n° 9, l'association « Compagnie Bleu 202 ». Madame MAUGER vous avez toujours la parole.

Mme Fabienne MAUGER :

Alors, la Compagnie Bleu 202 fête ses 30 ans d'activité cette année et souhaite organiser un événement dans un format cabaret qui retracera son action depuis 1992. Cette manifestation aura lieu à la Halle aux Toiles le samedi 3 décembre et dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle d'aide à projet de 5 000 €.

M. le Maire :

Merci. Pas d'observations ? Monsieur DRILLON.

M. Philippe DRILLON :

Je vais refaire la même observation que j'avais faite au Conseil dernier sur deux rapports concernant deux subventions. Il y a des dossiers pour lesquels on a des budgets et d'autres pour lesquels on n'a pas de budget. Vous m'aviez promis de me les envoyer pour les deux précédents dossiers. Il me semble que c'est une subvention à « Zone 61 » puis une autre pour la radio « Alençon FM ». Je n'ai rien eu. Je ne m'inquiète pas. C'est juste une remarque. Il y a des dossiers sur lesquels on n'a des budgets et d'autres sur lesquels on n'a pas de budget. Cela veut dire qu'on ne sait jamais à quel montant correspond notre participation, si c'est 20, 30, 50 %. Peut-être qu'à la Commission Culture vous le voyez.

M. le Maire :

Très bien. La Commission Culture verra cela. En dehors de cela, tout le monde vote le rapport je suppose. Les rapports sont adoptés.

TRANQUILLITE PUBLIQUE Vidéoprotection - Extension du système au site de la Plaine des Sports

M. le Maire :

Je vais donner la parole maintenant à Madame Nasira ARCHEN, Conseillère Municipale Déléguée à la tranquillité, concernant le rapport n° 12.

Mme Nasira ARCHEN :

Merci Monsieur le Maire. Il est proposé à l'ensemble du Conseil Municipal de valider la demande d'autorisation préfectorale pour l'installation d'une caméra de vidéoprotection sur le site de la Plaine des sports. La Plaine des sports, site composé de nombreux équipements sportifs ouverts au public et propriété de la Ville d'Alençon, n'est, à ce jour, pas couverte par la vidéoprotection et fait régulièrement l'objet de nombreuses dégradations volontaires dont, dernièrement, l'incendie volontaire du logement du gardien, des vestiaires et des dégradations de la tour chronométrique. Afin de sécuriser le site, il est envisagé l'installation d'une caméra-dôme reliée au CSU, permettant le visionnage direct, l'enregistrement des images avec également un déport auprès de la Police nationale. Le coût total de cette installation est estimé à 26 641 € TTC. Il est donc proposé de solliciter une autorisation préfectorale pour l'installation d'une caméra de vidéoprotection sur le site de la Plaine des sports ayant pour but de protéger les bâtiments publics, les atteintes aux biens et d'assurer la sécurité des personnes. Il est demandé au Conseil de bien vouloir valider la demande d'autorisation préfectorale et d'autoriser Monsieur le Maire ou sa déléguée à signer tous documents relatifs à celle-ci.

M. le Maire :

Merci. Y-a-t-il des observations ? Des oppositions ? Deux oppositions. Donc le rapport est adopté. Je vous remercie.

TRANQUILLITE PUBLIQUE Capture, identification et stérilisation des chats errants non identifiés - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer une convention de subvention avec la Société Protectrice des Animaux (SPA)

M. le Maire :

Pour le rapport n° 13, je donne la parole à Madame Nasira ARCHEN pour une question de chats errants non-identifiés. C'est une subvention qu'on donne à la Société Protectrice des Animaux (SPA). Vous avez la parole.

Mme Nasira ARCHEN :

Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de proposer à l'ensemble du Conseil Municipal la validation d'une convention de subvention, passée entre la Ville et la SPA, ayant pour objectif de fixer les obligations respectives des parties dans le cadre de la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non-identifiés. Un bref rappel sur le cadre légal : les animaux en divagation, dont les chats, sont de la responsabilité du Maire qui est dans l'obligation légale d'organiser leur gestion. Il convient donc de noter, à titre indicatif, qu'un couple de chats engendre en 4 années 20 000 nouveaux individus créant une prolifération de ces animaux alors même que leurs ressources pour leur survie restent stables, provoquant des conditions de vie difficiles pour les chats mais aussi pour les habitants qui doivent supporter de nombreuses nuisances. Il convient de noter que la Ville reçoit déjà de nombreuses sollicitations. Ainsi, c'est un sujet de tranquillité, de salubrité publique mais aussi de protection animale. La solution plébiscitée est l'organisation d'une campagne de stérilisation pour les chats errants. La Ville s'est rapprochée de la SPA afin de l'autoriser à organiser une telle campagne sur son territoire en lien avec les habitants volontaires qui agissent depuis plusieurs années sur cette question. Grâce à l'expérience de terrain de ces habitants et l'expertise de la SPA des lieux d'intervention seront sélectionnés afin de permettre une intervention au plus près des besoins des animaux. Il a été démontré que la stérilisation des chats dits « libres » est une alternative durable et satisfaisante car les sites où les chats ont été éradiqués sont très souvent et rapidement recolonisés. La SPA est un acteur majeur de la protection animale. Elle dispose des ressources matérielles nécessaires et d'une réelle expérience en matière de campagne de stérilisation prenant en compte l'intérêt public, l'hygiène et la sécurité. La Ville est donc disposée à apporter une aide, en 2023, en faveur de l'association la SPA destinée à financer une action déterminée. Cette action est proposée, conçue et réalisée sous l'entière responsabilité de la SPA. La Ville d'Alençon versera une subvention à hauteur de 550 € correspondant à la stérilisation de 10 chats sur l'année 2023, comprenant la prise en charge et la gestion complète de la capture, la stérilisation de l'animal relâché sur site par la SPA. Cette convention a vocation à être conclue pour une durée d'un an avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2023. Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir valider toutes les dispositions de cette convention de subvention avec la SPA et d'autoriser Monsieur le Maire ou ses délégués à signer cette convention.

M. le Maire :

Alors c'est la SPA qui propose cette action. Si cela fonctionne bien il y aura des avenants pour aller beaucoup plus loin dans le nombre de chats. Une question ?

Intervention hors micro

M. le Maire :

C'est à hauteur de 550 €.

Mme Sophie DOUVRY

En commission des finances j'avais demandé s'il était possible de regarder la commune, par exemple, voisine de Damigny qui avait fait l'expérimentation. J'avais donc posé la question pour avoir un retour. Je ne sais pas si vous l'avez eu ? Parce que c'est vrai que 10 chats cela fait peu. Est-ce qu'il y a un réel impact par rapport au nombre, donc je ne sais pas si vous avez demandé justement ? Merci.

Madame Nasira ARCHEN :

Oui tout à fait. On est sur une autre configuration sur la commune de Damigny. Nous travaillerons avec la SPA alors que la Ville de Damigny a travaillé avec un autre acteur local. Les dispositions sont totalement différentes. Sur Damigny, on était sur une vingtaine de chats alors qu'aujourd'hui on est peut-être sur une trentaine, voire un peu plus. L'expérimentation avec la SPA va porter ses fruits puisqu'elle est actrice sur le terrain. Elle apportera très certainement des réponses un peu plus accrues. C'est une expérimentation. On va découvrir.

M. le Maire :

A suivre. On vote tous la subvention, je suppose. Je vous remercie, le rapport est adopté.

SANTÉ Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens au titre du fonds d'intervention régional - Exercice 2022-2024

M. le Maire :

Concernant le rapport n° 14, il s'agit de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens au titre du fonds d'intervention régional. C'est un sujet qui concerne la santé donc ce sont les Ateliers Santé Ville. Je donne la parole à Madame Fabienne CARELLE, Conseillère Municipale Déléguée sur cette question.

Mme Fabienne CARELLE :

Merci Monsieur le Maire. Il s'agit effectivement de renouveler cette convention pour les années 2022, 2023, et 2024. C'est une convention entre la Ville, qui concerne les Ateliers Santé Ville et l'ARS (Agence Régionale de Santé). Pour développer et mettre en œuvre une politique de prévention et de promotion de santé, les Ateliers Santé Ville ont pour objectif d'animer, coordonner et développer des actions visant à lutter contre les inégalités sociales de santé sur le territoire de la Ville d'Alençon. Pour cela, il y a besoin d'acteurs qui vont coordonner les actions. Il est proposé de signer avec l'ARS une convention ayant pour objet d'arrêter :

- sa participation au poste de coordinateur santé, donc un demi-poste, conformément au budget prévisionnel comme suit : 10 000 € pour l'année 2022, 10 000 € pour 2023 et 10 000 € pour 2024,
- les objectifs et les actions de programme local de santé à mettre en œuvre pour les Ateliers Santé Ville selon les orientations arrêtées dans le plan local de santé public.

La commission des finances a émis un avis favorable. Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- approuver la convention pluriannuelle d'objectifs au titre du fonds d'intervention régional pour l'exercice 2022-2024 à passer avec l'ARS,
- s'engager à affecter la recette correspondante au budget de l'exercice au cours duquel elle sera constatée,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa déléguée à signer la convention, telle que proposée en annexe, et tous documents utiles relatifs à ce dossier.

M. le Maire :

Merci. Y-a-t-il des observations ? Oui, Madame DOUVRY.

Mme Sophie DOUVRY :

Juste une question sur les ASV. Ce sont des gens de l'ARS ? Ils sont basés où ? C'est Alençon ou c'est ARS ? Ils sont de l'ARS ou de la Ville ?

M. le Maire :

Monsieur DIBO va répondre.

M. Ahamada DIBO :

Il s'agit tout simplement de bénéficiaire, dans le cadre d'une convention avec l'ARS, de financements à hauteur de 50 % des frais qu'on engage pour les agents qu'on recrute à ces missions-là. Ce sont des agents travaillant pour la collectivité et dont les rémunérations sont prises en charge à 50 %, disons à hauteur des sommes indiquées dans la convention.

M. le Maire :

Bien, c'est clair. Donc tout le monde vote ce rapport. Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ? Je vous remercie.

EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE Financement de l'enseignement privé communal - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant-type n° 1 à la convention-type 2021-2024

M. le Maire :

Je vais donner la parole, maintenant, à Madame Nathalie-Pascale ASSIER, Maire-Adjointe chargée de l'Éducation et de l'Enfance, en particulier, pour le rapport n° 15.

Mme Nathalie-Pascale ASSIER :

Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'un avenant à la convention, votée en date du 08 février 2021, modifiant les modalités de versement aux écoles dites « privées communales », avec un acompte courant janvier correspondant à 80 % de la somme et le solde courant juillet. Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, il vous est demandé d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

M. le Maire :

Merci. Y-a-t-il des observations ? Oui Madame VONTHRON.

Mme Marie-Noëlle VONTHRON :

Vous ne serez pas étonnés de notre intervention sur ce sujet à l'heure où l'Éducation Nationale manque de personnel, où dans certains territoires les conditions d'enseignement des élèves sont pour le moins insuffisantes. Lors de l'étude par des parlementaires du projet de loi des finances présenté par le gouvernement, on ne peut que constater que le budget de l'enseignement privé augmente davantage que le budget de l'enseignement public, 6,42 % pour l'enseignement privé et 5,82 % pour l'enseignement public. Le Ministère va également engager 29 millions d'argent public en subventions aux maires pour rembourser leurs dépenses pour les écoles maternelles et privées. Ce transfert d'argent public au privé est une conséquence de la Loi BLANQUER, Ministre de l'Éducation Nationale sous le précédent gouvernement. Mi-octobre, le ministère de l'Éducation Nationale a été contraint de rendre public les indices de position sociale des collèges et des écoles élémentaires. A la suite d'un recours déposé devant le Tribunal administratif de Paris par le journaliste Alexandre LÉCHENET, journaliste à la *Gazette des communes*, la modélisation de ces données révèle de fortes disparités entre les collèges publics et les collèges privés, ces derniers concentrant les enfants les plus favorisés, en particulier dans les grandes agglomérations. De plus, l'enseignement privé n'est pas tenu de respecter la carte scolaire, contrairement à l'enseignement public, ni de trouver un établissement d'accueil quand il souhaite se séparer d'un élève. Pour nous, l'argent public doit aller à l'enseignement public et la carte scolaire devrait concerner l'ensemble des établissements, qu'ils soient privés ou publics. Nous ne pouvons que voter contre ce rapport.

M. le Maire :

Bien. Y-a-t-il d'autres observations par rapport à ce rapport ? Je vais passer au vote. Il y a donc deux votes contre, c'est cela. Donc le rapport est adopté, je vous remercie.

PATRIMOINE Ex cinéma - Convention d'intervention avec l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) dans le cadre du Fonds Friche - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n° 2

M. le Maire :

Je vais donner la parole maintenant à Monsieur DIBO qui rapporte le dossier n° 17 en l'absence de Monsieur Kaya qui n'a pas pu être présent aujourd'hui.

M. Ahamada DIBO :

Il s'agit du deuxième avenant de la convention qu'on a passé avec l'Établissement Public Foncier de Normandie pour la reconstruction interne de l'ancien cinéma. Il se trouve que quand on avait passé la convention le marché avait été estimé à 700 000 €. Un premier avenant a été nécessaire car à l'ouverture des plis, le moins disant, auquel la mission a été confiée, avait un surcoût de 100 000 € par rapport au marché initial. Un deuxième avenant est proposé parce qu'au cours des travaux, sont apparus, une fois qu'on a enlevé les décorations et autres, des éléments qui n'étaient pas perceptibles lors du diagnostic d'amiante (tout le monde sait ce que cela coûte quand on traite l'amiante) entraînant un surcoût pour 2 des salles, évalué aujourd'hui à 280 000 €. Le budget global de la restructuration de cet espace va monter à 1 080 000 €. Nous vous demandons de bien vouloir accepter la signature de cet avenant n° 2.

M. le Maire :

Pas d'observations ? Oui, Monsieur Pascal MESNIL.

M. Pascal MESNIL :

Oui, juste une remarque. L'estimation actuelle est plus conséquente que l'estimation initiale. Cela représente un peu plus de 40 % par rapport à l'estimation initiale, c'est conséquent.

M. Ahamada DIBO :

On va être plus précis. J'aime bien les chiffres. On est à 54 %. Il faut dire les choses telles qu'elles sont, sauf que cela fait partie des choix que nous avons fait : la sauvegarde du patrimoine. Quand on tient à respecter un minimum de choses et qu'on veut réhabiliter des bâtiments, plutôt que de les déconstruire et reconstruire, on tombe sur ce type d'aléas. Il s'agit d'amiante et tout le monde sait qu'on a eu un certain nombre de projets où dès qu'on a à faire à de l'amiante ... on sait très bien ce que cela veut dire et ce que cela entraîne comme surcoût. On sait toujours où on commence. On ne sait pas comment cela va se terminer. Alors, l'augmentation par cet avenant-là du marché ... les partenaires restent quand même autour de table avec les mêmes pourcentages de participation. C'est-à-dire que, quel que soit le montant du marché, la Région participe à hauteur de 40 %, l'EPFN à hauteur de 35 % et la Ville d'Alençon à hauteur de 25 %. Le taux de participation reste le même.

M. le Maire :

Très bien. Mais effectivement il faut relativiser parce qu'on paye que la partie de 25 %. D'accord. Merci. Y-a-t-il des observations ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Le rapport est adopté.

HABITAT Versement des subventions d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour la réhabilitation de trois opérations représentant 10 logements

M. le Maire :

Nous allons passer maintenant au domaine de l'habitat. Je donne la parole à Monsieur Romain BOTHET, Maire-Adjoint chargé de cette question, pour le rapport n° 19.

M. Romain BOTHET :

Merci Monsieur le Maire. Juste avant de présenter la délibération je vais faire un petit point d'étape sur les OPAH. Je vous enverrai les chiffres par mail. Au 31 octobre 2022, nous sommes à 350 logements rénovés dont 79 vacants qui ont fait l'objet d'un accompagnement et qui ont été remis sur le marché. Le montant engagé des travaux, depuis le début des deux OPAH, est de 11 000 680 €. Le total des subventions sollicitées est de 6 000 220 €. Dans le détail :

- l'Agence Nationale de l'Habitat a versé 2,7 M d'euros,
- la Ville d'Alençon a versé 1,3 M d'euros,
- Action Logement 1,2 M d'euros,
- la Région Normandie 768 000 €,
- les Caisses de retraite 111 000 €,
- et le Département de l'Orne 11 000 €.

Par rapport à la délibération d'aujourd'hui, la Ville a été saisie de demandes de subventions concernant trois opérations représentant 10 logements. Le montant total des subventions sollicitées s'élève à 136 413 € pour accompagner trois propriétaires, soit 1 occupant et 2 propriétaires bailleurs, dans le cadre de travaux d'économie d'énergie, de lutte contre la vacance et l'habitat indigne. Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir accepter d'attribuer les subventions.

M. le Maire :

Merci. Oui Monsieur DRILLON, vous avez la parole.

M. Philippe DRILLON :

Dans la communication que vous allez nous faire (c'est dommage qu'on n'ait pas eu les chiffres devant les yeux, parce que moi je n'ai pas retenu ce que vous nous avez dit très rapidement) pourriez-vous nous dire aussi quelle est la composition des logements qui ont bénéficié de ces subventions ? Parce que c'est intéressant aussi de savoir quel est le type de logement.

M. le Maire :

C'est une question qu'on s'est posée à plusieurs reprises. Je constate quand même qu'en terme de logement et d'habitat, on a mené une bonne politique. Il faut le reconnaître. 11 millions d'investissements par le privé. Ce n'est pas négligeable compte tenu du nombre de logements qu'on vient de vous indiquer. Souvent on nous a dit : « mais vous n'avez pas de politique pour l'habitat ». Mais si on en a une, sans compter les bailleurs sociaux qui, eux-mêmes, vont construire, font de la rénovation, aussi bien LOGISSIA que Orne Habitat. Ils nous ont présenté leur programme qui est très intéressant. Ils nous disent qu'il y a beaucoup de demandes sur Alençon, qu'il n'y a quasiment plus de logements vacants, quelques-uns mais très peu par rapport à la demande. Je crois que c'est plutôt bon signe pour la ville. C'est une bonne santé également pour la ville. Ce qui veut dire qu'on augmente, on l'a vu avec la démographie, le nombre d'habitants se stabilise, voire a tendance à augmenter. Le fait de rénover des logements anciens, avec les normes pour l'économie d'énergie, avec l'accessibilité, c'est fondamental au moment où la loi qui a été votée, il y a quelques années, va stabiliser les terrains dans quelques années. Donc effectivement, la rénovation des logements est fondamentale. Il y a encore beaucoup de besoins. Quand vous allez dans certains secteurs de la Ville d'Alençon, vous avez des pavillons, qui ont été construits dans les années 1960 ou 1965 / 1970, qui ne sont plus adaptés par rapport à la population actuelle. On a bien fait de prolonger l'OPAH d'un an, avec les incitations financières apportées par l'État, la Région, les caisses de retraite et la Ville d'Alençon. Je pense que c'est une bonne politique. Quand l'OPAH va s'arrêter, il faut qu'on réfléchisse si on ne peut pas mettre en place un autre dispositif pour continuer cet élan qui est très important. Cela fait travailler nos artisans également, bien évidemment. Beaucoup d'artisans sur la ville d'Alençon sont satisfaits. D'ailleurs quelquefois ils ont des commandes tellement fortes qu'ils n'arrivent pas à honorer immédiatement les demandes. C'est bien de rappeler : 11 millions d'investissements dans le privé. C'est un chiffre qui n'est pas négligeable, sans compter les bailleurs sociaux (je n'ai pas le chiffre exact) qui investissent beaucoup. J'ai bien compris la question de Monsieur DRILLON, c'est par rapport à la découpe. Vous avez, par exemple, des grands appartements ou des maisons dites « de ville » avec deux ou trois étages et vous avez des promoteurs qui les achètent pour faire plusieurs appartements. Alors faisons attention. Je souhaite que ce soient des appartements pour permettre à des habitants d'y vivre. Évitions également les appartements pour... c'est bien le tourisme, mais c'est bien d'accueillir un habitant de manière stable.

C'est une question. Je ne sais pas si on aura toutes les réponses mais on pourra avoir quelques éléments de réponse par rapport à cela. C'est une question que je me suis posée également par rapport à certains immeubles. Merci. Je pense que tout le monde va voter ce rapport. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté.

TRANSITION ECOLOGIQUE Fête du vélo - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer un avenant à la convention de partenariat avec l'association "Les Courts-circuits"

M. le Maire :

Le rapport n° 21 « Transition écologique et Fête du vélo », je donne toujours la parole à Romain BOTHER, Maire-Adjoint.

M. Romain BOTHER :

On avait voté une délibération qui actait une subvention de 5 000 €, il y a quelques mois, alors que la convention mentionnait 7 000 €. Il est proposé au Conseil Municipal de rectifier, dans le cadre d'un avenant, le montant indiqué dans la convention soit une subvention d'un montant provisionnel de 5 000 €.

M. le Maire :

Merci. Pas de soucis, tout le monde vote cette délibération, je pense. Pas d'abstentions ?. Il y a Monsieur Pascal MESNIL.

M. Pascal MESNIL :

C'est juste une observation suite à un article paru dans la presse locale sur une éventuelle interdiction, restriction du déplacement des trottinettes et vélos dans les rues piétonnes autorisées à cette circulation. Nous aimerions bien connaître votre décision ou l'évolution de votre décision par rapport à cela. Il nous paraît dommageable de les interdire. Il suffit de se rendre compte, au printemps, des vélos avec les sacoches qui participent à mon avis au dynamisme commercial de la ville. Au moment aussi où on déploie une station de vélo en libre-service de Montfoulon au centre-ville. Alors qu'il se met en place plein de choses autour du vélo et des déplacements doux, il serait dommage de les restreindre voire de les interdire dans certains lieux, même si je comprends bien que dans certains lieux comme le centre-ville, c'est la loi, ils doivent se déplacer tranquillement. S'ils enfrennent ils doivent être pénalisés par la Police.

M. le Maire :

Sophie DOUVRY va poser une question également.

Mme Sophie DOUVRY :

Non c'est plutôt complémentaire. Je rejoins complètement les propos qui ont été dits, d'autant plus qu'on a même la « Vélo buissonnière » qui démarre du centre-ville, donc ça paraît compliqué...

M. le Maire :

Je vais donner la parole à Alain LIMANTON. En municipalité, on a discuté de ce point et on prend une mesure expérimentale mais qui est conforme à ce que vous dites également. On a quand même beaucoup de plaintes de piétons, dans les rues piétonnes, qui ne se sentent plus en sécurité. Il y a des vélos et des trottinettes qui passent. Il y a un souci par rapport à cela. Normalement la réglementation c'est 6 km/heure, on va insister sur ce point-là. Je donne la parole à Monsieur LIMANTON qui va vous donner des éléments de réponse.

M. Alain LIMANTON :

Effectivement c'est un sujet sur lequel on est très partagé ... en laissant la liberté complète aux cyclistes de circuler, ce qu'on leur a octroyé en passant Alençon en Zone 30, ce qui permet de se promener en vélo un peu partout. Dans les zones piétonnes, on constate des excès de vitesse. Alors c'est principalement les « trottinettistes » mais pas que, il y a aussi des cyclistes. Il faut le reconnaître. On est partagé parce que ce qui nous importe aussi c'est la sécurité des piétons. En effet, il y a beaucoup d'habitants qui se plaignent d'avoir eu très peur d'avoir des accidents. Parfois cela peut être violent : quand une trottinette descend à 30 km/heure, les conséquences peuvent être lourdes. On a donc décidé de mettre en place une expérimentation pour une période de six mois, les six premiers mois de 2023, en renforçant la signalétique pour rappeler que les cyclistes peuvent circuler en zone piétonne mais à condition de rouler au pas et de ne pas dépasser les 6 km/heure. On va donc mettre une signalétique renforcée pour six mois. Au bout de six mois, on fera un bilan pour voir si l'expérience est satisfaisante. Il faut reconnaître qu'aujourd'hui la signalisation est difficile, il n'y a peut-être pas suffisamment. Au bout de six mois, on fera un bilan et si on ne constate pas d'amélioration on ira vers d'autres mesures.

M. le Maire :

Il y aura peut-être deux samedis pour le marché de Noël sur la rue aux Sieurs, où il y aura beaucoup de monde, les vélos et les trottinettes seront peut-être interdits.

Interventions hors micro

M. le Maire :

A côté de son vélo, je suis d'accord avec Madame FORVEILLE.

M. le Maire :

Ce n'est pas facile.

On fait une expérimentation pendant six mois, comme vient de le dire Monsieur Alain LIMANTON, pour 6 km/heure. La Police Municipale y veille, j'ai vu des policiers municipaux arrêter des vélos. Les deux samedis du marché de Noël, il faut interdire les vélos et les trottinettes ou marcher à côté à pied car il y aura trop de monde. C'est cela qu'on va faire. Ensuite, on revient vers vous. Je comprends très bien qu'il faut renforcer l'utilisation du vélo. On a également des problèmes avec les trottinettes qui vont sur les trottoirs. Je peux vous assurer qu'il y a des personnes âgées qui sont inquiètes. Alors on a fait de la prévention, on le rappelle, mais il va falloir aller vers la verbalisation si vraiment on ne comprend pas que sur les trottoirs c'est réservé aux piétons.

Interventions hors micro

M. le Maire :

Bon je crois qu'on est tous d'accord. Madame DOUVRY, vous vouliez dire quelque chose ?

Mme Sophie DOUVRY :

S'il y a des travaux dessus et qu'il y a des rappels ... ce soir encore en arrivant au Conseil, il y avait un cycliste qui était sur le trottoir, qui s'est inséré sans freiner du tout dans le rond-point et qui est reparti mais sans lumière, donc si on pouvait faire un petit rappel en même temps sur les lumières. J'étais côté passager (on faisait du co-voiturage). Il s'est mis dans l'angle mort de la voiture et la conductrice ne l'a pas vu parce qu'il est arrivé du trottoir sans lumière. Donc s'il y a un rappel qui est fait autour du vélo, rappelez toutes les bonnes pratiques et également que la nuit il faut des lumières. Merci.

M. le Maire :

Très bien. Merci. Donc le rapport, on le vote. Pas de problèmes ? Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ?

TOUR DE TABLE

M. le Maire :

Nous allons passer au tour de table. Il y a Madame BOURNEL qui veut dire un petit mot. Ensuite, il y a Pascal MESNIL, Madame VONTHRON, puis Madame MONDIN.

Mme Vanessa BOURNEL :

Merci Monsieur le Maire. Monsieur MESNIL vous aviez interpellé le Conseil Municipal la dernière fois sur la ...

Intervention hors micro

Mme Vanessa BOURNEL :

La réponse, je vous l'apporte.
Donc l'ensemble des élus ont été concertés...

M. le Maire :

Pas tous, la plupart ont été concertés mais pas tous.

Mme Vanessa BOURNEL :

Oui mais l'avis a été demandé à la totalité des élus. Pour des raisons éthiques et économiques, nous ne retransmettrons pas les matchs de la coupe du monde, quel que soit le résultat de l'équipe de France.

M. le Maire :

Bien. Voilà, donc premier tour de table.
Madame MONDIN avait une question à poser ou une observation.

Mme Virginie MONDIN :

Monsieur le Maire, je vais revenir sur un sujet que vous avez évoqué en début de séance. Vous n'êtes pas sans savoir que des dégradations et des actes purement gratuits se sont produits dans la nuit de samedi à dimanche. Je fais partie de ces personnes qui ont subi ces dégradations et c'est en porte-parole que je parle ce soir. Les Alençonnais sont épuisés devant toute cette violence, ces dégradations et cette insécurité qui prend des proportions trop importantes dans notre ville. Les effets, moraux et psychologiques, sur les habitants sont désastreux suite à leurs biens brûlés et détériorés, des problèmes pour aller au travail, des insultes qu'ils rencontrent dans les rues, des rodéos de voitures et l'insécurité qui règne dans notre ville. Tous ces actes sont inacceptables. Même moi je n'ose plus aller à mon travail très tôt le matin et revenir tard le soir, ce qui ne me posait pas de problème il y a encore quelques temps. J'adorais aller au boulot le matin à 6 h 30 à pied et maintenant je n'ose plus le faire parce que j'ai rencontré des personnes qui m'ont agressée. Nous nous félicitons bien sûr de l'arrivée de la BAC sur Alençon et des services de Police qui ont été réactifs ce week-end. Nous attendons des actes et des décisions fermes.

M. le Maire :

Je suis preneur de toutes les propositions concrètes. Vous pouvez m'envoyer des propositions concrètes. Ce que l'on observe ici, on l'observe partout et même dans le monde rural parfois. La question de fond qu'on doit se poser ... et ce n'est pas de la compétence du Maire ... même s'il faut qu'on renforce ... vous savez la Ville d'Alençon c'est la quatrième ville, par rapport au nombre d'habitants, pour la vidéoprotection en France. On risque d'arriver à la troisième puisqu'on va augmenter encore. Donc, on a fait cet effort considérable qui est très utile pour les forces de Police. On va renforcer la Police Municipale. On a renforcé la Police Nationale. Une deuxième BAC, on ne s'y attendait pas. On l'avait demandé. Et même à un moment donné je craignais que la BAC soit mise en difficulté. Une deuxième BAC c'est important. La question de fond qu'on doit se poser, mais ce n'est pas de notre compétence, c'est : Est-ce que les sanctions sont suffisamment dissuasives actuellement en France par rapport à certains faits ? C'est cela la question de fond. Parce que l'on peut renforcer le nombre de policiers mais vous n'allez pas mettre des policiers partout dans toutes les rues. La vidéo peut aider, je suis d'accord, mais c'est la question de fond que moi je pose, que j'ai déjà posée d'ailleurs aux pouvoirs publics : Est-ce que la peine est suffisamment dissuasive ? C'est une question par rapport aux violences, aux incivilités. Je vais vous donner un exemple très concret. On a des problèmes avec des marginaux qui ne sont pas SDF. On a fait des arrêtés. Tous les arrêtés possibles ont été faits. Ils interdisent les stationnements devant les commerces et les logements. Ils interdisent de boire de l'alcool dans l'espace public, etc. Les policiers sont très présents, les commerçants me le disent, je parle sous le contrôle de Nasira et de Madame KOUKOUNGON qui est partie. Les policiers les font partir, ils reviennent et ainsi de suite. Les policiers font des PV mais ils ne sont pas solvables. Vous voyez, c'est compliqué. Il faut continuer. Quand je vois ces actes gratuits qui ont été faits il y a deux jours à 1 h 30 du matin à peu près... on casse des vitres. D'après ce qu'on m'a dit, il n'y a pas eu de vol dans les véhicules. Ils ont vraiment

cassé pour casser. C'est quand même des actes gratuits qui ne sont pas du tout acceptables. Je pense qu'il y a un phénomène de violence qui se développe partout en France. La question qu'il faut se poser : *Quid* de la dissuasion, de la sanction et de la peine ? Vraiment c'est la question de fond essentielle. Depuis trois ans, ce sont des questions que j'ai déjà posées à un notre niveau et il faudra des réponses beaucoup plus fortes, plus significatives, mais je ne peux pas vous dire autre chose. Tout le monde peut être victime de ce genre d'agissement. Ce n'est pas acceptable, je le sais. Il y a eu quand même des auteurs, je pense à des trafiquants de stupéfiants, qui ont été arrêtés et condamnés par la justice qui est indépendante et en fonction de la loi, bien évidemment. Merci Madame MONDIN pour votre observation que je partage totalement.

Mme Sophie Douvry :

C'est sur le même sujet. Vous parliez d'actions concrètes. On sait que les Alençonnais sont généreux et souvent ils ont tendance à donner. Dans les actions concrètes, il faut rappeler à la population de ne pas donner autant, malheureusement. C'est la Police qui le disait, certains viennent d'autres villes sur Alençon parce qu'on est considéré comme plutôt généreux. Cette situation crée un rassemblement. Les gens le font de bon cœur et on le comprend, mais en même temps est-ce que c'est aider ? C'est une vraie question. C'est peut-être une action concrète que vous pourriez faire en appelant les citoyens, aussi généreux et adorables soient-ils, ça n'est pas aider le territoire que de leur donner. Et puis refaire un mot de rappel des difficultés à la justice, je pense que vous le faites régulièrement, mais solliciter la justice aussi.

M. le Maire :

Merci. Madame VONTHRON.

Mme Marie-Noëlle VONTHRON :

Je vais répondre à Madame DOUVRY, après je vais poser ma question.

On en fait quoi ? On les parque ? On les tue ? Excusez-moi mais je crois que c'est une autre solution qu'il faut trouver. Quelle solution peut-on trouver pour ces gens-là ? Et généralement les gens qui font la manche à Alençon ils sont déjà suivis par des associations et ils sont déjà hébergés. Donc c'est un autre souci, un autre problème. Mais il n'est pas là le fond. Excusez-moi mais c'est un aparté. Ma question c'est par rapport aux cartes d'identité et passeports. En 2019, la Ville d'Alençon était à 6 voire 8 semaines de retard. Elle passe à 14 semaines de retard pour pouvoir obtenir un rendez-vous pour faire son passeport ou sa carte d'identité. J'ai beaucoup de gens qui viennent vers moi en me demandant, puisque je suis élue, si je peux leur faire un passe-droit, ce qui n'est pas possible, mais qu'est-ce qu'on fait ? On avait embauché du monde en 2019 pour diminuer cela et aujourd'hui c'est la catastrophe. Les gens sont obligés de se déplacer ailleurs. Je sais que c'est national, on a enlevé des attributions à des petites mairies qui le faisaient très bien ..., mais là ça devient la catastrophe sur Alençon.

M. le Maire :

Alors ce n'est pas de la responsabilité de la Ville. On a que deux lignes pour l'instant, on espère en avoir une troisième. J'ai un exemple concret. J'étais, il y a quelques semaines, à Bordeaux pour la réunion des présidents des intercommunalités. Pour suivre mes recommandations j'ai pris le tramway et devant moi il y avait deux jeunes filles (c'était au mois d'octobre) qui parlaient d'un rendez-vous. Il y en a une qui a dit : « j'ai enfin obtenu un rendez-vous pour ma carte d'identité fin avril 2023 ». J'ai des personnes de Paris qui m'appellent, qui sont des anciens Alençonnais, pour me demander de prendre un rendez-vous parce qu'à Paris c'est 6 mois de délai. Dans beaucoup de villes c'est comme cela. On a 1 000 appels par semaine. Parce que ce ne sont pas uniquement que les Alençonnais qui viennent à Alençon. C'est tous les territoires : le Nord-Sarthe, le Nord-Mayenne ... Et puis il y a un autre souci c'est qu'ils prennent un rendez-vous et quelque fois ils ne viennent pas.

Intervention hors micro

M. le Maire :

Depuis que les procédures ont changé on a demandé à la Préfecture une troisième ligne. Si on a une troisième ligne pour la remise des titres, cela irait beaucoup plus vite. Simplement, ce qu'il faut dire aux habitants c'est : « regardez la fin d'expiration de votre passeport et prenez au moins 7 ou 8 mois d'avance ». Il faut recommander. Je ne peux pas résoudre le problème avec 1 000 appels par semaine, des plannings pleins de 8 h 30 au soir. Il faut tant de minutes par candidat et on ne peut pas aller plus et pourtant les services travaillent énormément, je peux vous le dire. Mais c'est une vraie question que je partage. Oui Madame DOUVRY.

Mme Sophie DOUVRY :

Excusez-moi de revenir sur le sujet. Madame VONTHRON me disait : « les parquer ou les tuer ». Je ne compte ni parquer ni tuer personne. Je pense qu'il y a des associations qui travaillent beaucoup et qu'il faut faire des dons aux associations qui les aident plutôt que directement à eux. Donner du

temps bénévolement peut aussi les aider. Il faut en soigner beaucoup et les accompagner dans cette démarche. Mais absolument ni les parquer, ni les tuer. Merci.

M. le Maire : Je vous remercie. Je lève la séance et vous souhaite une bonne soirée à tous.

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 14 NOVEMBRE 2022**

SIGNATURES

20221114-001	FINANCES Ville d'Alençon - Créances éteintes n° 1 - Année 2022
20221114-002	PERSONNEL Création d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité
20221114-003	PERSONNEL Présentation du bilan d'activité des services de la Communauté urbaine d'Alençon pour l'année 2021
20221114-004	REGLEMENTATION Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2023
20221114-005	STATIONNEMENT ET DROITS DE PLACE Gratuité du stationnement les samedis du mois de décembre 2022 et modification du périmètre de l'abonnement "résident du centre-ville"
20221114-006.	ANIMATIONS SPORTIVES Soutien aux événements sportifs 2022 - 4ème répartition
20221114-007	AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATIONS Association DESARTS - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son agenda culturel "complément d'informations culturel Alençonnais" (CICA)
20221114-008.	AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATIONS Associations "La Schola de l'Orne" et "Les Amis de la Musique d'Alençon et de sa région" - Subventions d'aide à projet culturel 2022 pour les concerts de Noël
20221114-009	AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATIONS Association "Compagnie Bleu 202" - Attribution d'une subvention exceptionnelle d'aide à projet culturel 2022
20221114-010	AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATIONS Concerts de fin d'année 2022 - Tarifs d'accès aux concerts - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer une convention de billetterie avec l'Office de Tourisme de la Communauté urbaine d'Alençon
20221114-011	AFFAIRES CULTURELLES ET ANIMATIONS Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) - Remboursement des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement
20221114-012	TRANQUILLITE PUBLIQUE Vidéoprotection - Extension du système au site de la Plaine des Sports
20221114-013	TRANQUILLITE PUBLIQUE Capture, identification et stérilisation des chats errants non identifiés - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer une convention de subvention avec la Société Protectrice des Animaux (SPA)
20221114-014	SANTÉ Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens au titre du fonds d'intervention régional - Exercice 2022-2024
20221114-015	EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE Financement de l'enseignement privé communal - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant-type n° 1 à la convention-type 2021-2024
20221114-016	VOIRIE Adhésion à l'établissement public administratif "Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne"
20221114-017	PATRIMOINE Ex cinéma - Convention d'intervention avec l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) dans le cadre du Fonds Friche - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n° 2

20221114-018	PATRIMOINE Église St Roch à Courteille - Restauration partielle du retable en bois de la nef - Modification du plan de financement
20221114-019	HABITAT Versement des subventions d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour la réhabilitation de trois opérations représentant 10 logements
20221114-020	TRANSITION ECOLOGIQUE Fourniture de gaz comprimé (GNC) pour véhicules - Convention de mise à disposition de la station de GNC du TE61 pour l'avitaillement en gaz naturel de véhicules - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n° 4
20221114-021	TRANSITION ECOLOGIQUE Fête du vélo - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer un avenant à la convention de partenariat avec l'association "Les Courts-circuits"
20221114-022	COMMERCE Sollicitation du Pays d'Alençon pour la mobilisation de l'aide OCM au titre du FISAC dans le cadre des animations "Mes commerçants écoresponsables" et des festivités de Noël

Certifié conforme le présent procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 novembre 2022 ayant fait l'objet de 22 délibérations.

Le Maire d'Alençon,
Président de la Communauté Urbaine,



Joaquim PUEYO



La secrétaire de séance,



Thi Mai Trang HUYNH